

# Bulletin du Conseil communal

N° 6



**Lausanne**

Séance du 14 novembre 2017

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 14 novembre 2017

6<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	485
<b>Première partie</b> .....	494
<b>Communication - Dépôt</b> .....	494
Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 signatures) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche » .....	494
<b>Communications</b> .....	495
Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 14 novembre 2017 concernant le Préavis N° 2017/23 .....	495
Demandes d'urgence de la Commission permanente de gestion pour la séance du Conseil communal du 21 novembre 2017 concernant le Rapport N° 2017/42 et le Rapport de gestion municipale 2016.....	495
Réponse de la Municipalité à la Question n° 2 de Mme Karine Roch, déposée le 05.09.2017 « Tri du verre par couleur ».....	496
PALM 2016 – volet Mobilité douce – ouverture d'un compte d'attente .....	497
Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts « Contre la démolition d'un espace vert, la construction d'un mur et 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis chemin de Belle-Source 6 » .....	497
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Robert Joosten du 19 septembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel » .....	498
<b>Communications - Dépôts</b> .....	<b>499</b>
Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » .....	499
Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose » .....	499
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Plus de démocratie avec le budget participatif » .....	499
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » .....	499
Postulat M. Roland Philippoz : « 'Tsunami gris' : Lausanne sera également touchées ! » .....	499
Interpellation de M. Jean-François Cachin : « A quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? » .....	499
Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? » .....	500
Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? » .....	500

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ».....	500
Interpellation de M <sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? » .....	500
Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? » .....	500
Interpellation de M <sup>me</sup> Anita Messere : « Le service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? » .....	500
Interpellation de M <sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité » .....	501
Interpellation urgente de M <sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Départ du chef du SEP+S : quelles conséquences pour la Ville ? » .....	501
Interpellation de M <sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « La réputation de M. Philippe Martinet et celle de la Ville de Lausanne a été gravement atteinte par la RTS, la Ville compte-t-elle laisser le service public salir les institutions lausannoises et son ancien collaborateur sans réaction ? » .....	501
<b>Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG), démissionnaire.....</b>	<b>501</b>
<b>Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Claude-Alain Voiblet (PLC), démissionnaire.....</b>	<b>502</b>
<b>Questions orales.....</b>	<b>502</b>
<b>Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois</b>	
Préavis N° 2017/23 du 15 juin 2017	
Discussion .....	510
Fin de la discussion .....	521
<b>Postulat de M. Bertrand Picard et consorts « P+R+S : Park'n'ride'n'shop »</b>	
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? »</b>	
Rapport.....	522
Discussion .....	524
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>529</b>
<b>Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne »</b>	
Discussion préalable.....	529
<b>Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne 'Zone hors TISA' : que ça se voie ! »</b>	
Discussion préalable.....	531
<b>Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne »</b>	
Discussion préalable.....	532

**Postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts : « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l’environnement »**

Discussion préalable..... 533

**Postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une Outilthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »**

Discussion préalable..... 534

**Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un ‘Plan canicule’ de la Ville de Lausanne »**

Discussion préalable..... 537

**Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : du pollueur-payeur à l’incinérateur-encaisseur ? »**

Développement polycopié..... 538

Réponse polycopiée de la Municipalité ..... 539

Discussion ..... 543

**Communication**

Report des interpellations urgentes à la séance du 21 novembre 2017..... 562

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG), démissionnaire.
3. Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Claude-Alain Voiblet (PLC), démissionnaire.

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

- R8. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). SARAH NEUMANN.
- R9. Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). HENRI RICART.
- R10a. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park’n’ride’n’shop » (SE).
- R10b. Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R11. Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R12. Postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d’établir l’inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu’elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). CARINE CARVALHO ARRUDA.
- R13. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.

- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.
- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- R22. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.
- R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.
- R26. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (LEA). JACQUES PERNET.
- R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.

- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.): « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R42. Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- R43. Préavis N° 2017/23 : Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois. (SE, EJQ). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R45. Rapport N° 2017/42 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017. (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SiL). COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, VICE-PRESIDENTE).
- R46. Rapport sur la gestion municipale pour 2016 et réponses de la Municipalité aux trois observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, VICE-PRESIDENTE).

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI14. Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI15. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne 'Zone hors TISA' : que ça se voie ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI16. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI17. Postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts : « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI18. Postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.

INI19. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). DISCUSSION PREALABLE.

#### INTERPELLATIONS

INT15. Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? ». DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.

INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.

INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.

INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9<sup>e</sup>/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.

INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.

INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.

INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.

INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.

INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.

INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17<sup>e</sup>/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.

INT6. Interpellation de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.

INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1<sup>er</sup> mai congé, mais pourquoi ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.

INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION.

INT9. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SiL/14.9.17]. DISCUSSION.

INT10. Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.

INT11. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, CD/5.10.17]. DISCUSSION.

INT12. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la

Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, FIM/28.9.17]. DISCUSSION.

INT13. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SCS/12.10.17]. DISCUSSION.

INT14. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.

INT16. Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM/26.10.17]. DISCUSSION.

INT17. Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM, LEA/26.10.17]. DISCUSSION.

INT18. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : en réserve, **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : en réserve, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## **I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT)**.

7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **MATTHIEU CARREL**.

21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER**.

2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI**.

23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **PHILIPP STAUBER**.

13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN**.



- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). **ALAIN HUBLER.**
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). **MARIE-THERESE SANGRA.**
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). **MUSA KAMENICA.**
- 2.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). **PIERRE CONSCIENCE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). **CAROLINE ALVAREZ-HENRY.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3<sup>e</sup> étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). **GAËLLE LAPIQUE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). **VINCENT BRAYER.**
- 5.9.17 Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 5.9.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 5.9.17 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 19.9.17 Préavis N° 2017/31 : Études régionales : demande d'un crédit IV d'investissement du patrimoine administratif. (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). **BERTRAND PICARD**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). **SARA GNONI.**

- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). **ANDRE MACH.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). **ROMAIN FELLI.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). **VALENTIN CHRISTE.**
- 3.10.17 Préavis N° 2017/39 : Plateforme 10. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'État de Vaud. Octroi d'une subvention d'investissement de la Ville de Lausanne au projet. Transfert des activités du mudac à une fondation de droit public. (CD). **LOUIS DANA.**
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). **XAVIER COMPANY.**
- 3.10.17 Préavis N° 2017/40 : Crédits-cadres annuels 2018. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage. Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales. (FIM, SE, LEA, EJQ, SiL). **COMMISSION DES FINANCES.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). **ALAIN HUBLER.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). **GUY GAUDRAD.**
- 31.10.17 Préavis N° 2017/44 : Droits de superficie distincts et permanents n<sup>os</sup> 2'204 (site de Beaulieu) et 2'574 (parking souterrain de Beaulieu) à charge de la parcelle communale n° 2'201 en faveur de la Fondation de Beaulieu. Restructuration foncière : réduction de l'emprise du DDP 2'204 et création de deux nouveaux DDP n<sup>os</sup> 20'899 (Halles Sud) et 20'900 (bâtiment du Béjart Ballet Lausanne) en faveur de la Fondation de Beaulieu avec retour anticipé des constructions des Halles Nord et des jardins à la Commune de Lausanne ; réduction de l'assiette du DDP parking n° 2'574 ; cession du DDP n° 20'900 par la Fondation de Beaulieu à la Fondation Béjart Ballet Lausanne. Octroi d'un cautionnement solidaire de CHF 5'500'000.– afin de garantir le prêt bancaire nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment du Béjart Ballet Lausanne. (CD, LEA). **VINCENT ROSSI.**
- 31.10.17 Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). **FILIPPO RIVOLA.**

- 31.10.17 Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). **JEAN-PASCAL GENDRE.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/46 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2018. (LEA). **COMMISSION DES FINANCES.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/47 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2018. (FIM). **COMMISSION DES FINANCES.**
- 14.11.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). **ALICE GENOUD.**
- 14.11.17 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.– pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). **DENIS CORBOZ.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). **ALAIN HUBLER.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/50 : Crédits supplémentaires 2017 (2<sup>e</sup> série). (FIM). **COMMISSION DES FINANCES.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/51 : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021. (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (STEPHANE WYSSA, PRESIDENT).**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [SE, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**

- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [CD, LEA]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE, FIM]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SiL]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5<sup>e</sup>/31.10.17). **DISCUSSION.**

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert, Aude Billard, Jean-François Cachin, Manuel Donzé, Musa Kamenica, Françoise Longchamp, Fabrice Moscheni, Laurence Mundinger-Jaccard, Sandra Pernet, Janine Resplendino, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Ducommun, Jean-Pascal Gendre, Sara Gnoni, André Mach, Mathieu Maillard, Françoise Piron, Namasivayam Thambipillai, Nicolas Tripet

Membres présents 81

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 8

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

### Communication - Dépôt

Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 signatures) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche »

Lausanne, le 5 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous prions d'enregistrer notre pétition signée par 433 usagères et usagers du parking de Bellerive.

Les adeptes des loisirs du bord du lac, notamment de la piscine de Bellerive, voient leurs prestations encore une fois diminuées.

Depuis quelques années le tarif préférentiel (20 ct l'heure) n'existe plus.

Mme Germond, responsable de la mobilité, **encourage les transports publics**, je l'en félicite.

**Nous serions les premiers à les utiliser si la politique devenait réaliste.**

Cadence insuffisante, inconfort, prix élevés, tout court à utiliser sa voiture. (co-voiturage très bénéfique)

J'ai testé tous les moyens de transport. En conclusion, hormis la marche et le vélo, la voiture demeure la reine pour se rendre à Bellerive.

Je vous rencontre volontiers pour vous communiquer nos doléances.

Dans l'attente de votre confirmation de réception de la pétition annexée, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(Signé) *Bertrand Dumusc*

Annexe : pétition (22 pages/433 signatures)

## PETITION DE BERTRAND DUMUSC

les soussignées et soussignés désirent la gratuité le dimanche au parking de Bellerive

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Signature
-----	--------	---------	-------	-----------

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire :** – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

### Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 14 novembre 2017 concernant le Préavis N° 2017/23

Lausanne, le 27 octobre 2017

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2017/23 – SE :** « Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois ».

**Motif :** La Municipalité demande à ce que ce préavis soit discuté en plénum avant le traitement du budget en décembre.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### Communication

Demandes d'urgence de la Commission permanente de gestion pour la séance du Conseil communal du 21 novembre 2017 concernant le Rapport N° 2017/42 et le Rapport de gestion municipale 2016

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite en urgence lors de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2017 les points :

- R45 - Rapport N° 2017/42 : initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017.
- R46 - Rapport de gestion municipale pour 2016 et réponses aux observations.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations

Commission permanente de gestion

La vice-présidente : *Claude Nicole Grin*

## Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 2 de Mme Karine Roch, déposée le 05.09.2017 « Tri du verre par couleur »

Lausanne, le 26 octobre 2017

### Rappel

*« Courant juin 2017, était visible une campagne d'affichage de VetroSwiss, le bureau mandaté par l'OFEN pour le prélèvement des taxes d'élimination anticipées (TEA) sur les emballages pour boissons en verre.*

*Le message de cette campagne encourage à trier le verre par couleur avec le message suivant : « Seul un tri correct permet un recyclage correct ».*

*Or, à ma connaissance, il n'y a pas de poste de tri des déchets dans notre Commune où l'on peut séparer le verre par couleur. Les directives de tri à disposition du public n'en parlent pas non plus. Cela est-il envisagé dans un futur proche ? »*

### Réponse de la Municipalité

Il est vrai que plus la matière première reprise est qualitativement bonne, plus sa valorisation sera économiquement intéressante pour la Commune. C'est pourquoi, la possibilité de trier le verre par couleur existe dans les cinq déchèteries fixes réparties sur notre territoire. En outre, la présence du personnel communal permet d'accompagner les usagers pour les guider dans leur tri, garantissant ainsi une meilleure qualité finale.

Une collecte fractionnée du verre par couleur lors de la collecte en porte-à-porte contraindrait par contre la Ville à organiser des ramassages supplémentaires, multipliant le passage de véhicules communaux dans les quartiers, les nuisances sonores pour les riverains et les coûts d'exploitation pour la Commune.

En outre, cette solution augmenterait sensiblement le nombre de conteneurs présents sur la voirie publique les jours de ramassage et ne manquerait pas de mettre dans l'embarras nombre de propriétaires s'agissant de trouver des surfaces de stockage adaptées dans leurs immeubles ou à ses abords.

En effet, selon le règlement communal sur la gestion des déchets, les propriétaires ont l'obligation d'équiper leurs immeubles de conteneurs appropriés pour recevoir les déchets collectés en porte-à-porte, soit : les ordures ménagères, le papier-carton, les déchets végétaux et le verre.

Enfin, il est réjouissant de savoir que, parmi tous les déchets triés et valorisés par la Ville de Lausanne, le verre est l'une des matières les mieux triées avec le papier/carton. Aussi, même si la collecte mélangée est moins rentable que celle fractionnée par couleur, elle reste tout-de-même financièrement intéressante pour la bourse communale.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 octobre 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*



## Communication

### PALM 2016 – volet Mobilité douce – ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 26 octobre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le paquet de mesures de mobilité douce inscrit en liste A dans le PALM 2016 pouvant prétendre à un cofinancement de la Confédération représente un investissement de CHF 15'300'000.- pour la Ville de Lausanne.

Le financement de certaines mesures est déjà inscrit dans d'autres planifications, à savoir :

- 4e\_CL\_200 Vélostation Lausanne CFF Nord (remplacement CFF Sud), dans l'enveloppe financière Pôle Gare ;
- 4CCL Création d'un réseau de vélos en libre service (VLS), par la ligne au plan des investissements « PALM 2012 -Mobilité douce, Vélos stations libre service 2<sup>e</sup> étape (Subventions et recettes FDD) ».

Pour le solde de ces mesures, qui sont au nombre de trois, il est prévu de soumettre au Conseil communal, en 2019, un préavis « PALM 2016 -mobilité douce » d'un montant de CHF 7'000'000.-, correspondant à l'inscription au plan de investissements.

Afin d'élaborer ce préavis sur la base de coûts consolidés, il est nécessaire de mener les phases d'études préliminaires et d'avant-projets, comme définies dans la norme SIA 109.

Les trois mesures ci-après feront l'objet de mandats externes pour un total évalué, selon la norme SIA 103, à CHF 349'000.- :

- 4c\_CL\_201 Voie verte, tronçon Lausanne ;
- 4d\_CL\_141 Liaison par passerelle entre Plaines-du-Loup et Entre-Bois (via dépôt tl) ;
- 4d\_CL\_200 Ascenseur Chauderon. Ainsi, dans sa séance du 17 août 2017, la Municipalité a approuvé la demande du Service de routes et de la mobilité concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 349'000.-, permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les études préliminaires et l'élaboration des avant-projets.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 4 octobre 2017.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

### Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts « Contre la démolition d'un espace vert, la construction d'un mur et 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis chemin de Belle-Source 6 »

Lausanne, le 2 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour mémoire, la Municipalité a déjà répondu le 22 juin 2017 à une question de M. Benoit Gaillard, déposée le 23 mai 2017 « Construction de nouvelles places de parc au chemin de



Belle-Source » sur le même sujet.

En date du 10 août 2017, la Municipalité s'est prononcée sur le dossier de demande de permis de construire. Considérant, entre autre, que les oppositions étaient fondées, elle a décidé de refuser la demande de permis de construire en vertu de l'article 70 du Plan général d'affectation (pGA) qui traite des aménagements extérieurs, article intégré dans le chapitre 3.8 PGA « Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine ». Les 21 opposants ont été informés de cette décision. Le propriétaire porteur du projet n'a pas fait recours ; le dossier est donc clos.

La pétition citée en titre est désormais caduque et peut être retirée des objets à traiter. En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Robert Joosten du 19 septembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel »

Lausanne, le 2 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 septembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

*« A l'avenir, lorsque la Municipalité transmettra un sondage initié par une haute école ou un institut de recherche aux habitants de Lausanne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité indique clairement qui est le commanditaire du sondage ».*

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité se rallie à la résolution adoptée par le Conseil communal. Dès lors, lorsque la Municipalité transmettra un sondage mené par une haute école ou un institut de recherche auprès des habitants de Lausanne, elle s'engage à indiquer clairement qui est le commanditaire du sondage.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Johann Dupuis et 4 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »

Lausanne, le 25 octobre 2017

(Signé) *Jean-Marie Fürbringer et 4 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Plus de démocratie avec le budget participatif »

Lausanne, le 23 octobre 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 2 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple »

Lausanne, le 28 octobre 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 2 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat M. Roland Philippoz : « 'Tsunami gris' : Lausanne sera également touchée ! »

Lausanne, le 25 octobre 2017

(Signé) *Roland Philippoz*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « A quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? »

Lausanne, le 7 novembre 2017

(Signé) *Jean-François Cachin*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? »

Lausanne, le 7 novembre 2017

(Signé) *Jean-François Cachin*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »

Lausanne, le 14 novembre 2017

(Signé) *Xavier Company et 4 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? »

Lausanne, le 7 novembre 2017

(Signé) *Valéry Beaud et 2 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? »

Lausanne, le 14 novembre 2017

(Signé) *Thanh-My Tran-Nhu et 3 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? »

Lausanne, le 14 novembre 2017

(Signé) *Romain Felli et 3 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Le service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? »

Lausanne, le 13 novembre 2017

(Signé) *Anita Messere*

#### Communication - Dépôt

Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité »

Lausanne, le 14 novembre 2017

(Signé) *Graziella Schaller et 2 cosignataires*

---

#### Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Départ du chef du SEP+S : quelles conséquences pour la Ville ? »

Lausanne, le 14 novembre 2017

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel et 5 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

#### Communication - Dépôt

Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « La réputation de M. Philippe Martinet et celle de la Ville de Lausanne a été gravement atteinte par la RTS, la Ville compte-t-elle laisser le service public salir les institutions lausannoises et son ancien collaborateur sans réaction ? »

Lausanne, le 13 novembre 2017

(Signé) *Anita Messere et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal. J'en ai terminé avec les communications, Madame la Présidente.

---

#### Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG), démissionnaire

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche a le plaisir de proposer M. Johan Pain à vos suffrages. M. Johan Pain a été, par trois fois, membre du Conseil communal. Il a été membre de la CPPR et de la Commission des pétitions. Nous le recommandons à vos suffrages.

**La présidente** : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de procéder à cette élection à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Johan Pain sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent. Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Johan Pain à la Commission permanente de gestion.

---

## **Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Claude-Alain Voiblet (PLC), démissionnaire**

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Le groupe PLC a le plaisir de vous proposer la candidature de notre collègue Georges-André Clerc, qui a déjà siégé au sein de la Commission des finances lors de la législature précédente, qu'il a présidée, je crois on peut le dire avec succès. Et je le recommande à vos suffrages.

**La présidente :** – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Je vous propose également là de voter à main levée cette élection. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Georges-André Clerc sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent. Abstentions ? A l'unanimité également vous avez accepté l'élection de M. Georges-André Clerc à la Commission permanente de gestion.

### **Questions orales**

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Hildbrand, M. le municipal Tosato ou M. le syndic, à qui voudra bien la prendre. Le 11 octobre dernier, le quotidien *24 Heures* révélait que la Municipalité refusait d'octroyer une autorisation de stationnement pour le collectif lausannois La Maraude qui distribue des denrées alimentaires et autres nécessités aux personnes vivant dans la précarité. M. Hildbrand déclarait alors qu'à cette heure et à cet endroit ne se trouvent que ceux qui ne souhaitent pas interrompre leurs activités illicites.

De son côté, M. Tosato avançait que la distribution à Chauderon ne correspond pas à, je cite : « *Une nécessité en termes de politique sociale.* ». Des personnes vivant dans la précarité sont présentes à toute heure sur la place Chauderon, comme ailleurs. Menant ou non des activités licites, une personne précaire est une personne précaire, elle mérite selon nous, pour subvenir à ses besoins, la solidarité de ses semblables. La Maraude apporte une aide élémentaire aux personnes qui n'ont plus rien ou presque. Elle ne demande aucune aide publique, aucune autre subvention, seulement l'autorisation de pouvoir stationner un véhicule pour y amener des denrées de première nécessité. Autorisation initialement délivrée sans limites de temps et qui lui a été retirée, tant pour ses activités à Chauderon qu'à la Riponne, où les problématiques soulevées par la Municipalité n'existent pas ou pas de la même manière.

Ma question est donc la suivante : pourquoi la Municipalité a-t-elle retiré une simple autorisation de stationner à un collectif citoyen qui cherche à venir en aide aux personnes précaires de la place de Chauderon et de la place de la Riponne ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Comme vous le savez sans doute, la politique du stationnement et les autorisations particulières en lien avec l'utilisation des véhicules sont de la compétence de la Municipalité. L'aide publique d'urgence sous forme de nourriture a lieu principalement dans le cadre de la « Soupe populaire ». Nous n'avons pas de prévention contre les actions caritatives citoyennes, mais l'utilisation de véhicules obéit à des règles spécifiques, particulièrement lorsque l'aide prévue double ou est détournée de son but.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Très brièvement, pour dire que je trouve le formalisme de cette réponse non seulement décevant, mais peu acceptable pour une problématique aussi grave. Bien sûr que la « Soupe populaire » remplit des missions importantes et c'est tout à son honneur, mais le mouvement qui s'est organisé vendredi dernier autour de l'action Sleep'Out témoigne des insuffisances en matière d'aides aux personnes les plus

précaires dans notre ville, et toute initiative de citoyens devrait être saluée par la Municipalité, encouragée et non pas freinée par de tels formalismes.

Question

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts)** : – Dans le cadre du financement de nos grandes infrastructures sportives, nous avons eu l’occasion au conseil de discuter plusieurs fois du *naming*, que ce soit pour Malley ou le stade de La Tuilière. Les Verts ont d’ailleurs, à cette occasion, rappelé les critères importants dont on devrait tenir compte dans la recherche des bons partenaires, que ce soit financiers ou éthiques. Et lors de l’annonce du rachat par le groupe pétrochimique rollois Ineos du club Lausanne Sports, nous nous sommes posé la question que je pose donc à la Municipalité ce soir, quel est finalement l’impact d’une telle annonce dans le déroulement des démarches de la Municipalité pour trouver les bons partenaires de *naming* ? Est-ce que cela complexifie les démarches ou est-ce que la Municipalité peut au moins nous dire où elle en est dans les démarches en question ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sport et cohésion sociale** : – Le Centre sportif de Malley et le Centre sportif Stade de La Tuilière sont concernés. Aujourd’hui Ineos a racheté les actions de LS Vaud Foot S.A., qui est notre partenaire pour la signature d’une convention d’utilisation du stade. Conformément au préavis que nous vous avons indiqué, cette convention ne règle pas les questions de *naming*. Elles doivent se discuter au moment de la signature de la convention. Celle-ci n’avait pas encore été signée puisque nous avons été mis au courant par M. Alain Joseph de sa volonté de pouvoir vendre ses actions et nous attendions de connaître quel était le nouveau partenaire pour pouvoir ensuite signer avec lui. Mais il n’y a pas encore de discussions ni de négociations qui se sont faites sur le *naming* du stade.

Maintenant, puisque vous posez la question, pour le Centre sportif de Malley, nous sommes en négociation. Tous les critères que vous avez indiqués, dans le cadre du préavis, sont retenus. Pour le choix, demeure réservé le *naming* qui pourrait se faire sur la patinoire provisoire, qui n’est pas de notre compétence, puisqu’elle appartient au LHC et que le club est en train de négocier avec un futur *nameur* qui pourrait être Ineos.

Question

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je crois que ma question s’adresse à M. le municipal David Payot. Lors de la séance du Conseil communal du 13 février de cette année, j’ai posé la question du respect du délai pour la rénovation du Collège St-Roch, délai indiqué dans le Plan des investissements 2017-2020, soit le début en 2017 par un compte d’attente, suivi en 2018 d’un crédit de construction.

Dans votre réponse, vous aviez vous-même indiqué que cet objet figurait au Plan des investissements depuis 2010 avec un début de rénovation prévu en 2014 et ensuite repoussé d’année en année. Vous aviez alors indiqué que ce délai, donc 2017 pour un compte d’attente, serait tenu. Tel n’a pas été le cas. Rappelons que ce bâtiment n’a pas connu de rénovation importante depuis tellement longtemps que personne ne se souvient plus quand elle a eu lieu et s’il y en a eu une, depuis la construction du bâtiment dans les années 1870, si ma mémoire est bonne.

Est-ce que je peux demander à M. Tétaz de projeter la première image que je lui ai transmise ? (*Une photo est projetée*) Le bâtiment souffre de graves infiltrations d’eau, d’encadrements de fenêtres pourris... On voit en haut un encadrement de fenêtre, qui ressemble à beaucoup d’autres, en dessous on voit des infiltrations d’eau dans les plafonds d’une classe, et il y en a dans beaucoup d’autres. Et puis l’image suivante, que je remercie M. Tétaz de bien vouloir projeter, vous avez une lunette de WC, en haut, dans un état assez déplorable et qui nécessite par ailleurs la fermeture de la chasse d’eau parce qu’elle coule à l’étage en dessous. Et puis des installations électriques, on ne les a pas ici, mais vous voyez

également des corniches en molasse qui partent en petits morceaux et qui sont de véritables dangers pour les personnes qui passent dessous, élèves ou enseignants.

Voyant repoussé le projet de rénovation dans le Plan des investissements 2018-2021, avec un montant d'un million en 2018, j'aimerais savoir si la rénovation du Collège St-Roch commencera bel et bien l'année prochaine, et si donc nous voterons les crédits indiqués dans le Plan des investissements ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Merci à M<sup>me</sup> Decollogny pour son soutien énergique à l'entretien du Collège de St-Roch. J'espère qu'elle a déjà eu l'occasion de prendre connaissance du Plan des investissements des années 2018 et suivantes, qui permet de constater que les montants sont inchangés et que le plan est resté sans modification, à ceci près que naturellement le montant qui figurait en 2017 pour le compte d'attente, ne figure plus puisque le Plan des investissements est uniquement lié à l'année 2018.

Si la Commission des finances n'a pas vu passer ce Plan des investissements, ce n'est pas une question de retard, mais plutôt un changement de démarche puisqu'il a été renoncé à faire un compte d'attente pour passer directement à un crédit d'étude, puis à un crédit d'ouvrage pour la réfection de ce bâtiment.

Pour faire l'historique de ce bâtiment. Il s'agit donc du premier des grands collèges lausannois, qui a été construit en 1874, à la période où Lausanne augmentait sa population à un rythme important pour l'époque, puisqu'elle a en trente ans passé, entre 1870 et 1900, d'à peu près 30 000 habitants à 60 000 habitants. C'est un bâtiment qui a connu notamment une extension importante en 1981, puisqu'il s'agissait à l'époque de construire des salles de gym. Salles de gym qui ont montré depuis lors des infiltrations d'eau qui ont posé des problèmes récurrents. Et c'est la raison aussi pour laquelle l'intervention sur le bâtiment lui-même a été reportée pour mettre la priorité sur l'entretien des salles de gym à partir de 2015, faute de quoi elles auraient été inutilisables.

C'est donc le travail qui a été fait en 2015 et 2016 que celui de l'entretien des salles de gym et, dès l'année 2017, effectivement la planification des travaux pour le bâtiment. Peut-être est-il utile de préciser par rapport au non-entretien dans un certain nombre de lieux qu'il y a aussi une difficulté liée au caractère historique de ce bâtiment, qui fait que des objets qui peuvent paraître inadaptés sont en fait aussi protégés pour des raisons patrimoniales et que le remplacement nécessite des démarches assez longues avec les instances en charge de la protection des monuments.

Et puis signaler également qu'un entretien, pour à peu près 100 000 francs par année, a été fait jusqu'à présent et sera poursuivi. Et que notamment les risques qui sont liés à la dégradation de la molasse sont suivis sur tous les bâtiments scolaires. Et que dans le cadre du bâtiment de St-Roch, on constate un effritement, mais pas la chute de blocs qui pourrait présenter un danger pour son utilisation. Merci donc à M<sup>me</sup> Decollogny, aux enseignants et aux élèves, de patienter encore avec la conviction que les choses avancent selon la planification qui était prévue.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Merci à M. Payot pour sa réponse. J'espère effectivement ne pas avoir besoin de reposer une troisième fois la question en 2018. Juste par rapport aux corniches, il se trouve qu'on m'a relaté qu'il y avait eu chute d'un morceau de corniche sur la façade d'entrée. Donc voilà, je pense qu'effectivement elle s'effrite parce, que c'est du sable la molasse, tout le monde le sait, mais il y a quand même des morceaux, semble-t-il, qui tombent. Voilà, je laisse vérifier et je vérifierai cette affirmation.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Alors en tout cas l'information qui est arrivée jusqu'au gérant technique du bâtiment n'est pas celle-là, mais



naturellement que nous essayerons de faire le lien entre l'information qui arrive à la Commission d'établissement et celle qui arrive au gérant technique.

Question

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Ma question s'adresse au municipal Hildbrand. En Ville de Lausanne, chaque soir des dizaines de personnes n'ont pas le choix et doivent dormir dans la rue, et ce quelles que soient les températures et la météo, car les places dans les abris ne sont hélas pas encore suffisantes pour garantir à toutes et tous une place au chaud. Leur quotidien s'avère donc difficile, d'autant plus maintenant que l'hiver et ses températures basses approchent.

Dans ce cadre, de nombreux citoyens au sein du mouvement La Maraude viennent en aide chaque soir aux personnes sans abri en distribuant des denrées alimentaires, boissons chaudes, vêtements et autres couvertures. Alors cet engagement honorable complémentaire aux autres actions publiques et associatives est à saluer. Cependant, il apparaît que la police de Lausanne confisque fréquemment les affaires personnelles, dont des sacs de couchage, à des personnes déjà précarisées et délivre des amendes pour camping sauvage à des personnes dont le seul tort est de devoir dormir dehors. Criminaliser les personnes les plus démunies est indigne d'une ville ouverte, solidaire, en recherche de réelles solutions politiques. J'aimerais savoir, monsieur le municipal, quelle est la position de la Municipalité par rapport à ces états de fait ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie M. Panchard pour sa question. Je pars de l'idée qu'il s'appuie sur certains articles qui sont parus dans la presse et dont certains des éléments qu'ils rapporteraient concernent les environs du Sleep In sur un territoire qui n'est pas lausannois. Et à partir du moment où il ne s'agit pas d'un territoire lausannois, l'action de la police lausannoise n'est pas en cause et nous nous abstenons de tout commentaire sur ces points qui ne sont pas de notre ressort.

En ce qui concerne la pratique lausannoise, c'est l'occasion de remarquer l'utilité d'avoir une police municipale lausannoise, dans la mesure où son action s'appuie, ou concorde, ou ne va pas à l'encontre des différents services partenaires au sein de la Ville, principalement ceux en charge de l'aide sociale. La Police lausannoise ne confisque donc pas les sacs de couchage des gens qu'elle rencontre en train de dormir dans la rue. Toutefois en cas de découverte d'un campement sauvage inoccupé, évidemment que le matériel est évacué au même titre que d'autres éléments qui encombrant les espaces publics.

Vous avez raison de le dire, l'article 36 du Règlement général de police stipule qu'il est interdit de camper sur la voie publique et ses abords, ainsi que dans les forêts. En cas de dénonciation, la Commission de police statue en finalité et évalue au cas par cas s'il convient d'amender. En termes de chiffres, la Commission de police a reçu 536 dénonciations à l'article 36 du RGP sur la durée d'une année. Ces dénonciations englobent de nombreuses situations qui n'ont rien à voir avec certaines personnes précarisées dont vous vous souciez dans votre question, elles concernent aussi du camping festif pendant l'été, des personnes installées devant des campings ou de gros véhicules, donc il n'y a pas de délimitations qui sont faites. Il n'y a pas de chasse aux dormeurs afin de les sortir de leur sac de couchage sur le territoire lausannois. Par contre, si des dénonciations d'habitants par rapport à des lieux privés sont faites, il y a également une possibilité pour la police d'intervenir dans ce cas.

Question

**M. Georges-André Clerc (PLC) :** – Cela concerne le *littering* à Lausanne. Est-ce que les collaborateurs de la Ville et les employés des entreprises mandatées par la Municipalité ont reçu ou vont recevoir des instructions pour ne pas jeter à terre les papiers, les mégots de cigarettes à travers les fenêtres de la voiture et j'en passe. De ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des véhicules ? A ce propos, j'avais envoyé, quelques semaines en



arrière, un mail à la Municipalité pour déplorer ces comportements inadéquats du personnel de la Ville. Mail pour lequel je n'ai jamais reçu de réponse.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Alors je n'ai pas connaissance de ce cas particulier, monsieur Clerc, et je vous remercie de m'en faire part si vous le souhaitez. Dire ici qu'évidemment les collaborateurs de la Ville sont tenus de respecter les mêmes règles que tous les citoyens de cette Ville, et doivent même montrer l'exemple en tant que représentants d'une institution, lorsqu'ils portent les signes distinctifs de l'institution qu'est la ville de Lausanne. Nous nous y attelons, il y a moult directives diverses qui précisent le comportement que nos collaborateurs doivent adopter, mais dans tous les cas, ils sont évidemment soumis aux mêmes règles et lois que tous les autres citoyens.

Et vous l'avez vu, votre Conseil a validé un règlement et de nouveaux amendements d'ordre en matière de *littering*. Ils doivent donc s'y soumettre comme tout un chacun. Vous savez aussi sûrement que nous avons des équipes qui vont désormais agir activement pour amender les habitants et les usagers de la Ville qui commettent des actes de *littering* puisque cela génère un coût énorme pour la société suisse en général, cela correspond à des millions qu'il serait plus judicieux d'investir dans d'autres domaines que la réparation de dégâts du *littering*.

Donc voilà, je peux vous dire que nous avons 5500 collaborateurs, par contre je ne peux pas vous garantir que les 5500 ont, à chaque instant, un comportement complètement parfait, mais je crois que dans l'ensemble nos collaborateurs montrent une belle image de la Ville et se comportent bien. Et puis comme il y a toujours des exceptions, évidemment si tel est le cas, vous pouvez me signaler ce problème en bilatéral.

Question

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV)** : – Cette question s'adresse probablement à M. Junod. J'ai eu des contacts récemment avec des commerçants de la gare de Lausanne qui sont très inquiets concernant le chantier de la gare, et le fait que tous les déchets de chantier seront évacués par camions. Ils parlent de plusieurs dizaines de camions par jour. Ils sont également très inquiets concernant le trafic futur pour approvisionner les magasins de la gare qui seront dans la galerie commerciale, trafic qui est, semble-t-il, également prévu par camions.

Alors je voudrais vous demander si ces informations sont exactes, car il me semble que s'il y a un endroit où les déchets devraient être évacués par rail, c'est bien près de la gare.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Merci pour cette question qui fait appel justement aux négociations et aux discussions qui sont en cours notamment avec les CFF. Sur ce point-là, comme sur d'autres qui font partie de la négociation et des points qui avaient déjà été évoqués par la Ville de Lausanne lors de l'établissement de la convention destinée justement à lever les oppositions.

Nous sommes en train de regarder de manière plus approfondie et donc en pleine négociation sur ces différents éléments, je me permettrai le cas échéant de revenir vers vous une fois qu'on sera arrivé à une situation aboutie. Il n'en demeure pas moins qu'on ne parle pas que du chantier de la gare et de Léman 2030, il y a quand même le chantier de Plateforme 10 avec lequel il faut composer. Il y aura aussi, dans les années prochaines, le projet de la Rasude. Et c'est avec ces trois pièces du puzzle, si vous me passez l'expression, que nous devons composer sur ces chantiers qui effectivement impacteront beaucoup les commerçants et les habitants.

Ce qui a été fait jusqu'à maintenant et ce qui va être intensifié, c'est une collaboration serrée, accrue, avec les publics cibles que je viens d'évoquer, à savoir la population et les

commerçants, et c'est avec eux, surtout les commerçants, qu'on travaille main dans la main pour transmettre aussi les bonnes informations à nos partenaires, notamment les CFF, pour établir des circulations qui seront les plus supportables possible dans le meilleur des mondes possibles. Tout en sachant que, encore une fois, ces chantiers seront complexes à gérer et que des impacts seront non négligeables pendant plusieurs années et nous travaillons pour des solutions optimales.

Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma petite question est une question de détail, mais comme on le sait, suffisamment de détails font un entier, et elle a trait à l'aménagement du lac de Sauvabelin. Elle s'adresse donc à M<sup>me</sup> Litzistorf. Je précise que cet aménagement est de qualité, remarquable, et revitalise bien le site. Une fois qu'il y aura un établissement public digne de ce nom, ce sera parfait.

Juste au sujet du réaménagement du lac, il y a une sorte de plage en pente douce recouverte de galets. Et que font les enfants ou les mamans qui sont là-bas, ou les papas, eh bien on prend les galets et on les lance dans le lac. Et une part non négligeable du temps de travail de la préposée habituelle à l'entretien du site consiste à dire, aux papas, aux mamans et aux enfants, qu'il n'est pas permis de lancer des galets. Alors c'est un détail me direz-vous, mais je pense qu'on peut affecter son temps de travail et la qualité de ses nerfs à d'autres choses et je n'ai aucun doute que la Municipalité trouvera, pour le printemps prochain, une meilleure solution que d'affecter un temps partiel à essayer de mettre de l'ordre dans cette histoire de galets.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Effectivement nous nous sommes très rapidement rendu compte, pas seulement quand il n'y a que de l'eau, mais l'année passée quand il y avait une jolie petite couche de glace, de cette envie, mais terrible, que chaque visiteur a de montrer qu'il peut passer à l'acte, lancer des cailloux pour briser la glace ou alors, comme vous le dites, faire des ricochets. C'est vrai que c'est très tentant.

Nous avons plutôt pris le parti d'informer, de justement dire que le contexte change et les usages peuvent aussi changer. En tout cas ce n'est pas l'idée de mettre une forêt de panneaux d'interdiction partout, mais d'aller plutôt sur des séquences d'information et de formation. Et puis ça sera quand même du temps bien investi, et nous comptons aussi sur l'adéquation des comportements de chacun, il faut un petit peu de temps pour changer un tout petit peu de comportements, mais c'est vrai que c'est très tentant. Mais nous ferons en sorte que nous ne devons pas systématiquement vider le lac de ces pierres qui sont lancées.

Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – J'ai peine à comprendre, quoique, que le groupe des Verts ne se risque pas à ma question que je dédie à M<sup>me</sup> Litzistorf. Elle ne s'inspire pas du courrier des lecteurs, mais de l'important article paru dans la presse locale. Elle a trait à la déforestation des Plaines-du-Loup dans le cadre de l'écoquartier portant sur l'abattage de 317 arbres dont la majeure partie apparaît comme étant en bonne santé.

Ma question : si l'on avait opté pour un autre mode urbanistique, avec des bâtiments nécessitant moins d'occupation au sol, des tours par exemple, et-il été nécessaire d'abattre autant d'arbres et en matière de transplantation, combien d'arbres sont-ils concernés ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – On se consultait avec M. le syndic parce qu'il y a une partie urbanistique qui a été évoquée notamment par M. Henchoz, mais il y a aussi une partie qui a à voir avec le patrimoine arboré. Alors peut-être petit rappel des faits, mais sur lesquels reviendra le

syndic très certainement, ce projet a fait l'objet d'un PPA qui a été l'objet d'une mise à l'enquête publique, rien n'a été caché. PPA qu'on a aussi voté au niveau du Conseil communal. Et c'est vrai que dans ce genre de projet on a aussi en tête d'avoir cette obligation de gérer des chantiers, qui sont complexes et qu'on construit un morceau de ville sur ces terrains de foot.

Il n'en demeure pas moins que dans le PPA figure, et c'est bien heureux que ça soit ainsi, des conditions d'indices de verdure pour la reconstruction de ce site, qui précisent exactement le nombre d'arbres qui doivent être replantés sur chaque pièce urbaine, et qui sont déjà au nombre de 110, plus tout ce qu'on va replanter, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer au niveau de notre journal quotidien *24 heures*. Des arbres qui seront plantés aussi sur rue et on en aura l'entier, même peut-être un peu plus, qui sera replanté sur le site.

C'est un crève-cœur à chaque fois, pour chacun d'entre nous, quand on coupe un arbre, mais c'est sûr aussi que les qualités données maintenant dans le PPA en termes de principes, nous entendons les respecter quand on fait le règlement de jury de concours. Tout va être mis en œuvre pour, encore une fois, remplacer à l'égal en termes quantitatifs le nombre d'arbres, voire même plus si c'est possible. Et puis les qualités paysagères qui seront alors données au site et au quartier écologique seront bien plus élevées que ce qu'on a actuellement. A savoir que dans les règlements de jury de concours on focalise beaucoup sur la qualité des espaces qu'on souhaite, notamment par exemple par rapport à la gestion de l'eau, qui n'existent par exemple pas actuellement sur le site.

Alors oui ça peut paraître choquant, oui ça nous heurte quand on coupe des arbres, mais c'était prévu dès le départ. Ça fait partie du processus, et encore une fois, on va remettre de la qualité supérieure en termes écologiques et de patrimoine arboré sur ce site.

J'ai aussi évoqué l'idée qu'on est en train d'étudier la faisabilité de ce qu'on appelle la transplantation des arbres. Pour les essences majeures dont on a déjà identifié entre 20 et 30 arbres qu'on pourra, le cas échéant, déplacer parce qu'ils ont ce caractère essentiel que peut-être d'autres n'ont pas. Et ça sera déjà une action importante sur le patrimoine arboré existant pour en conserver un maximum. Je peux aussi vous dire, sans trahir de secrets de jurys de concours puisque je les préside en grande partie, qu'on a une attention particulière avec des expertises très fines qui sont faites sur chacun des projets, et l'expertise de l'architecte paysagiste est vraiment à la hauteur de l'expertise de l'architecte tout court. On met vraiment à l'équilibre ces deux expertises pour l'évaluation de tous les projets, dans tous les jurys de concours, pour toutes les pièces du PPA 1.

On essaye donc de conserver une partie du patrimoine qu'il y a déjà sur le site et on fera du préverdissage, c'est un élément que j'ai évoqué au niveau médiatique, mais pas ici encore ce soir. Il consistera à planter de la végétation et surtout des arbres assez en avance pour que quand les habitants arrivent on n'ait pas de tout petits arbres, mais déjà une végétation intéressante sur ce morceau de ville qu'on est en train de créer.

Question

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Ma question orale s'adresse à M. le municipal Pidoux en charge des Services industriels. Monsieur le municipal, le projet Ariane, dirigé par le FASIL, a pour but de réorganiser les Services industriels en profondeur. Ce projet d'envergure est mentionné succinctement dans le rapport 2016 de la Commission permanente de gestion. Cette profonde réorganisation a certainement conduit à des formations ou à des mises au point organisationnelles avec les responsables de chaque service du SIL. Si c'est le cas, peut-on savoir où les collaborateurs du SIL ont eu ces formations ou ces réunions ? Et, pour terminer, pouvez-vous nous informer si ce projet Ariane a bien également respecté le budget initialement prévu ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je confirme que le projet Ariane, de réorganisation des Services industriels, est un projet important. A toutes fins

utiles, nous l'avons nommé Ariane en référence, non pas à une fusée, mais au mythe du labyrinthe. Nous cherchons un fil rouge qui nous permette de sortir du labyrinthe qu'est maintenant la situation de l'ensemble des acteurs énergétiques, situation qu'endurent évidemment les Services industriels, qui est faite avec des enjeux, des stratégies nouvelles à développer en face d'un contexte institutionnel, légal et économique qui est en mutation profonde.

C'est la raison pour laquelle nous pensons réorganiser les Services industriels, non plus en termes de fluides, mais en termes de métiers. Je vous passe les détails. Comme l'a dit M. Di Giulio, le Conseil communal a été informé jusqu'ici de façon plutôt latérale de ce projet à travers des éléments liés au programme de législature, à travers des évocations de cette réforme dans des réponses à des interpellations. Nous allons faire de façon beaucoup plus centrée une information sur cette réorganisation d'abord parce que, disons pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, la Commission des finances aura à voter une réorganisation budgétaire en fonction de la nouvelle structure des Services industriels. Et puis, dans le prochain numéro du magazine « *SI-nergie* » qui est envoyé à l'ensemble des conseillers communaux, mais aussi à un certain nombre de partenaires des Services industriels, il y aura une double page consacrée à ce projet Ariane. Dans le numéro suivant, il y aura une description encore plus importante de ce projet.

Je vous rappelle aussi que l'organisation de l'administration est de compétence municipale. Certes le Conseil communal a à voir là-dedans puisqu'il vote bel et bien le budget des différentes directions. Ce très gros projet nécessite effectivement un certain nombre de ressources et de temps en matière de formation et d'information des collaborateurs. En matière aussi, et ça a été un élément crucial, de participation des collaborateurs à cette réforme de structure. Et bien entendu en termes d'accompagnement aux changements. Ce qui a suscité, on peut le dire, des dizaines, voire probablement des centaines de réunions à l'interne des Services industriels – une quinzaine de lettres d'information – des groupes thématiques – un chef de projet interne, et d'ailleurs aussi un chef de projet externe qui a terminé maintenant son travail – et puis évidemment un « copil » comme on dit, un comité de pilotage.

Ajoutons encore ce que l'anglicisme nous a conduits malheureusement à appeler des *roadshows*, c'est-à-dire des rencontres informelles que j'ai eues, personnellement, avec l'ensemble des collaborateurs des Services industriels par groupe d'une douzaine ou d'une quinzaine. J'en ai eu deux séries, une en février et une autre qui est en cours maintenant. J'ai eu ce matin les 25, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> séances de ces *roadshows*, j'en ai encore une quinzaine d'ici la fin de la semaine prochaine. Toutes ces réunions, comme l'a dit M. Di Giulio, nécessitent des locaux. La plupart de ces réunions, probablement les 19/20<sup>e</sup>, ont lieu dans les locaux de l'Administration et des Services industriels. Je peux vous indiquer que quatre séances ont eu lieu dans un hôtel des hauts de la ville, qui abrite également un aquarium – si vous voyez –, deux autres séances ont eu lieu dans un hôtel du bas de la ville, le Mövenpick, et une de ces réunions a eu lieu à l'Alpha Palmiers. Toutes les autres réunions, donc des centaines probablement, ont eu lieu à l'intérieur des Services industriels, ou certains de ces événements dans d'autres bâtiments mais qui appartiennent également à la Ville, comme le Casino de Montbenon.

Et pour ce qui concerne le budget, oui je peux confirmer que ce projet est financé par le budget ordinaire de la Ville. Ça a été prévu au fonctionnement 2017, il y a aussi une partie qui sera encore là au fonctionnement 2018, et nous pourrons conduire le projet sans dépassement budgétaire.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Excusez-moi de réagir avec retardement, mais j'ai bien entendu M<sup>me</sup> Litzistorf et je l'en remercie beaucoup. Mais elle a laissé entendre que M. le syndic me répondrait pour la question urbanistique. Est-ce qu'elle est tombée dans les oubliettes ?

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**  
– Non, elle n'est pas tombée aux oubliettes mais j'avais fait rapidement le pas de parler du PPA. Alors je ne sais pas si M. le syndic voulait rajouter des choses mais ça ne le nécessite pas forcément, c'était juste pour rappeler que le PPA a été soumis à l'enquête publique, qu'il a été voté par le Conseil communal, et puis tous ces éléments figuraient dans le PPA et je pense qu'on répond à votre question.

Question

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Comme chacun le sait, les rapports de travail entre la Ville et M. Martinet, ancien chef de service de l'enseignement primaire et secondaire, se sont récemment éteints. La presse s'est fait l'écho, parfois au conditionnel, certes mais écho quand même, de rumeurs de harcèlements sexuels, voire même d'accusations. D'où ma question précise et courte : le départ de M. Martinet est-il lié, d'une manière ou d'une autre, à un fait de harcèlement sexuel ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Un certain nombre d'informations ne sont pas communiquées dans la mesure où il s'agit d'une affaire personnelle et que nous protégeons le droit à la personnalité de chacune et chacun. Par ailleurs nous avons deux interpellations urgentes qui permettront de développer quelques indications complémentaires. Il est néanmoins possible de préciser que le chef du Service des écoles n'a pas quitté son poste en lien avec une problématique de harcèlement sexuel, contrairement à ce qu'a pu laisser entendre la presse récemment.

---

## **Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois**

Préavis N° 2017/23 du 15 juin 2017

Sécurité et économie

Enfance, jeunesse et quartiers

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur :** – Si vous permettez, Madame la Présidente, en guise de préambule j'aimerais remercier les membres de la commission qui ont consacré deux fins de journée aux travaux de la commission, de même que pour avoir passé plusieurs heures en immersion avec les correspondants de nuit pour s'identifier à leur activité. Sans doute cette contribution des commissaires a joué un rôle important dans l'étude et les discussions nourries, mais constructives, liées à ce préavis, y compris l'aménagement introduit dans la conclusion n° 2. Ceci dit je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Pour ne rien vous cacher, c'est en compagnie de notre président de ce soir et rapporteur que nous avons arpenté le pavé lausannois, un soir de fin d'été, et nous avons – en tout cas je parle pour moi – découvert ma ville sous un aspect qui ne m'était pas habituel.

Tout d'abord dissipons ce qui pourrait être mal entendu. Les correspondants de nuit ne sauraient constituer un équivalent, voire une menace ou une concurrence par rapport à la police. Il y a plus de 400 policiers à Lausanne, il y a moins de dix correspondants de nuit. Ils ne travaillent pas du tout de la même manière. Quand bien même leurs objectifs sont les mêmes, les moyens d'y parvenir sont assez différents. Ils apportent leur contribution à des



nuits que chacune et chacun s'accordent à souhaiter qu'elles restent festives, en dégénéralant le moins possible, et l'objectivité nous pousse à reconnaître que par rapport à il y a cinq ou six ans, mais alors pour un ensemble de raisons, eh bien les nuits lausannoises se sont bien calmées.

Il y a dans leur travail un équilibre à réinventer, à chaque intervention, entre distance et copinage. Et là, pas la désinvolture, mais le fait d'aborder les gens, et notamment les jeunes, sur un ton qui n'est pas inquisiteur ou autoritaire, pourrait donner à penser que finalement on a affaire à d'aimables amateurs, c'est tout le contraire. Il y a un grand professionnalisme dans la façon de discuter, d'aborder, de commencer un entretien, de le terminer, jamais ils ne vont seuls, la deuxième personne reste en retrait, intervient, et ce qui paraît de la spontanéité est en réalité le fait d'un grand professionnalisme. Je le répète, c'est important.

Quelques remarques. Il nous a semblé, en en discutant avec eux, qu'une plus grande souplesse pourrait être bienvenue dans les horaires et dans le pourcentage de travail. Cette souplesse permettrait de reprendre un peu des forces, les soirs et les nuits de pluie ou de frimas, pour pouvoir mettre le paquet – si vous me permettez l'expression – davantage des soirs d'été. Une extension est souhaitée, et nous souhaitons, nous aussi, qu'elle soit étudiée, en périphérie parce que le début de ces périodes de préchauffage comme on dit ou prébiture ça n'est pas dans l'hypercentre ou au Flon, mais c'est dans les quartiers et c'est là qu'à défaut d'être le plus réceptifs les jeunes seraient en tout cas le plus en état d'écouter les messages qui peuvent leur être transmis. Et finalement ces méthodes de nos correspondants de nuit s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la révision cantonale de la LADB – un nom un peu barbare pour désigner la Loi sur les auberges et débits de boissons – dont une partie importante avait été consacrée, à la demande de la Ville de Lausanne et du municipal de police de l'époque, devenu plus tard syndic, afin que nous puissions prendre un certain nombre de mesures de fouilles préalables, etc. Et qui ont permis également, et les correspondants de nuit s'inscrivent là-dedans, de réduire alors significativement une situation qui dégénérait dangereusement il y a encore quelques années.

Je termine, une fois de plus, en regrettant véritablement que nos mandataires fédéraux, aux Chambres, n'aient pas eu le courage politique ou le courage tout court, comme c'était le cas il y a une ou deux générations, via la Régie fédérale des alcools, d'imposer fermement les boissons distillées. Il est clair que, lorsqu'il y a quarante ans, une bouteille de kirsch de Zoug s'échangeait à 35 francs pour des salaires d'apprentis de 150 francs et qu'aujourd'hui une bouteille de vodka peut être achetée à moins de 10 francs pour des salaires qui sont à 500 francs et plus, eh bien vous voyez qu'il y a là une attractivité, une facilité de la part de nos jeunes. Alors je crois qu'on ne peut pas tout leur imputer, il y a aussi un manque de courage au niveau de la fameuse et sacro-sainte liberté de commerce qui personnellement m'affecte et me fait un peu honte parce que je reconnais que c'est également nos mandataires des milieux auxquels j'appartiens qui sont pour une liberté de commerce à tous crins.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts) :** – Les Verts saluent ce rapport-préavis visant d'une part à pérenniser les correspondants de nuit et d'autre part à élargir leur mandat tant au niveau de leur domaine d'intervention que de leurs zones d'action. Les Verts saluent et soutiendront largement ce rapport-préavis et ses conclusions amendées pour quatre raisons.

Tout d'abord les correspondants de nuit ont fait leurs preuves, les retours positifs du terrain le montrent, de même que plusieurs évaluations externes. Deuxièmement, les correspondants de nuit ont aussi trouvé leur place au Flon et gagné la confiance des acteurs du terrain, déjà nombreux, voire très nombreux dans cet îlot de vie nocturne. Troisièmement, les correspondants de nuit ont su convaincre du bien-fondé de leur travail qui se situe entre médiation, réduction des risques, et un rôle plus policier et régulateur. Quatrièmement et finalement, les correspondants de nuit sont une équipe compétente, ça a

été dit par mon préopinant, au bénéfice de parcours professionnels variés et complémentaires qui allient social, sécurité et sanitaire. Ce qui rend leur action d'autant plus pertinente sur le terrain.

Pour nuancer, ou, disons finir, ce concert de louanges je souhaiterais poser trois questions et demandes de précision à la Municipalité, dans leur ordre d'importance : l'argent, la politique des quartiers et les toilettes. Première question par rapport au financement, j'aimerais savoir ce qu'il en est d'une éventuelle participation du Canton, notamment au vu du rôle important que les correspondants de nuit jouent en termes de réduction des risques, ou de la participation des autres communes, voire même de MOBIMO, participation au financement de ces équipes de correspondants de nuit. Ces questions ont été soulevées en commission, mais aucune réponse n'a pu être apportée à ce stade parce qu'il était trop tôt pour apporter des réponses fermes. Donc j'aimerais savoir si ces dossiers ont pu avancer.

Deuxième élément et deuxième question, voire demande d'information : politique des quartiers. Il y a deux constats factuels qu'on peut poser. Les correspondants de nuit sont amenés à travailler de plus en plus en périphérie, hors du Flon, et deuxièmement il y aura, à l'avenir, quinze correspondants de nuit et toujours quatre TSHM, travailleurs sociaux hors murs. Donc mes questions sont les suivantes : comment la Municipalité compte-t-elle faire collaborer les correspondants de nuit et les autres structures qui interviennent dans les quartiers ? Donc par exemple les TSHM et aussi les centres de loisirs, les brigades de la jeunesse, etc. donc comment elle compte faire collaborer tous ces acteurs qui sont déjà actifs pour la plupart dans quartiers, notamment auprès des mêmes populations, des jeunes ou des populations vulnérables.

Et ma deuxième question en lien avec la politique des quartiers : est-ce que la Municipalité entend renforcer les équipes de TSHM ou est-ce qu'elle estime que l'extension des mandats des correspondants de nuit suffira à combler la faible dotation en TSHM de la Ville de Lausanne ? Pour comparaison, à Genève il y a environ treize TSHM et à Yverdon quatre, soit comme à Lausanne.

Et ma troisième demande de précision, pour les toilettes : l'absence de WC publics au Flon, de plus en plus problématique pour les usagers et d'autant plus problématique depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement général de police qui condamne de nouvelles incivilités, comme uriner dans la rue. Et des WC publics contribueraient à vraiment davantage de propreté de l'espace public et à allouer finalement les ressources de police vers des problèmes plus pressants, si je puis me permettre d'utiliser cette expression. Donc la Municipalité a-t-elle relayé cette demande importante d'avoir des WC publics auprès de MOBIMO ou est-ce qu'elle pourrait nous donner des informations complémentaires pour savoir où en est ce dossier ?

**M. Dominique Gigon (Soc.)** : – Le parti Socialiste vous encourage à soutenir ce préavis et à concrétiser le projet des correspondants de nuit, à leur donner les moyens de leurs actions, tout simplement parce qu'ils ont rempli leur mission. Ça fait maintenant deux ans qu'ils arpentent les rues et les nuits lausannoises avec des résultats.

Le premier on l'a cité, c'est le partage harmonieux de l'espace public entre les différents utilisateurs qui composent les nuits lausannoises, entre les usagers de la nuit entre eux évidemment, mais aussi avec les usagers du jour suivant qui aiment à retrouver les rues et les espaces propres au matin et aussi avec un respect des riverains puisqu'une large partie du dispositif concerne les nuisances sonores.

Et puis la deuxième mission, c'est une prévention de terrain auprès de ces usagers des nuits, souvent jeunes, sur les dangers qui peuvent accompagner la fête, notamment les dangers d'alcoolisation, les dangers de consommation de drogue et autres comportements à risques avec une approche jusqu'ici inédite à Lausanne en ce qui concerne, en tout cas ce règlement des nuisances, qui est celle du dialogue et de la médiation. Les commissaires qui ont eu l'occasion d'accompagner ces correspondants de nuit pendant une soirée pourront aussi en témoigner, c'est vrai que c'est assez impressionnant de voir que ces

correspondants de nuit arrivent à obtenir un respect des règles d'usage simplement en les rappelant et en discutant avec les usagers de la nuit de manière respectueuse et sans mettre d'amende et sans dénoncer les infractions à la police – en tout cas toutes les infractions infrapénales comme il est dit dans le préavis – et arrivent, par la même occasion, à déployer un message de prévention qui est adapté à chaque situation. On est vraiment dans l'idée de respecter ces usagers et de respecter leur droit à profiter de la nuit, à profiter de la fête, mais en respectant les autres usagers, les règles communes concernant les usages des espaces publics, et force est de constater que cela fonctionne.

On a pu le voir, et je pense que peut-être on en témoignera ce soir, mais c'est vrai que la plupart des gens approchés acceptent ce rappel de règles, sans problème, et pour certains ramasseront les déchets après avoir quitté les lieux, ou pour d'autres se déplaceront de quelques mètres vers un endroit plus à l'abri et moins exposé au bruit lorsqu'ils sont à l'abord des habitations.

Donc voilà, après deux ans d'essai, le groupe Socialiste considère que le dispositif a fait ses preuves et qu'il est une réponse adéquate à ce qui est devenu, ma foi, un besoin de la Ville de Lausanne et qu'il est maintenant temps de lui donner son plein potentiel, parce que vous l'avez vu, une bonne partie du préavis vise à étendre le champ d'action des correspondants de nuit, notamment dans les quartiers. On aurait tort de croire, et on l'a remarqué aussi au sein de la commission et c'est dans le préavis, que tout se passe forcément à l'hypercentre – qualitativement d'ailleurs les correspondants de nuit semblent faire un travail meilleur, en tout cas plus en amont dans les quartiers et en début de soirée, et puis étendre leur présence également dans le temps en appliquant le dispositif à tous les jours de la semaine, alors que pour le moment on est dans des fins de semaine et les derniers jours de la semaine. Donc voilà, pour toutes ces raisons le groupe Socialiste vous encourage à soutenir ce préavis

**M. Axel Marion (CPV) :** – Tout d'abord j'aimerais adresser mes remerciements, d'une part au président de la commission pour son travail, d'autre part aux représentants de la Municipalité et aux membres de l'Administration, et tout spécialement évidemment aux membres des correspondants de nuit, comme ça a déjà été dit, qui nous ont accompagnés dans nos sorties et je crois que pour tous ceux qui ont eu la chance de participer ça a été effectivement une expérience intéressante de voir cette équipe au travail.

Une expérience intéressante parce que je dirais on a pu voir, sur une sorte de micro-échelle, ce que souvent on appelle de nos vœux, c'est-à-dire la collaboration de tout un certain nombre de corps de métiers qui permettent, dans une approche intégrée, de pouvoir traiter des problématiques complexes. Et c'est vrai qu'il faut rappeler quand même que sur le petit nombre de correspondants de nuit il y a une très bonne représentation de trois métiers : le métier du social, le métier de la santé et le métier de la sécurité. Et ça se ressent très bien et les équipes sont complémentaires, même si parfois il y a des binômes de deux personnes, ça se sent très bien dans l'approche qu'ils ont des problématiques.

Les correspondants de nuit, selon ce que j'ai vu, sont effectivement une réponse intelligente de la part de la Ville de Lausanne à une problématique complexe, celle que peut rencontrer un hypercentre, une ville aimant forcément, au niveau non seulement du canton, mais je dirais de l'arc lémanique par rapport à la vie nocturne. Les jeunes, dont s'occupe cette équipe, ne sont pas des mauvais jeunes, pas plus que vous et moi, je pense qu'on a tous peut-être eu dans notre période de vie des moments où on aurait pu être ces jeunes-là et c'est vrai que de pouvoir répondre à ça, avec une proportionnalité, c'est très bien, sachant évidemment qu'on ne peut pas tout tolérer et qu'évidemment l'intervention policière est parfois nécessaire. D'ailleurs ça a été un des débats intéressants en commission, celui de se dire : est-ce qu'il faut qu'on mette à égalité ces notions de sécurité, ce qui était quand même la base de la création des correspondants de nuit et puis les autres missions, celle de la prévention et celle de la réduction des risques. Et comme vous l'avez vu, en conclusion, eh bien c'est un peu comme ça que la commission s'est



quand même prononcée, c'est-à-dire de dire : oui ces trois missions sont à égalité précisément parce que c'est ça qui fait le sel de cette équipe de correspondants de nuit.

Quant à l'élargissement du périmètre, cela fait aussi du sens puisque s'il est bien clair que l'activité nocturne se concentre dans l'hypercentre, elle est quand même présente dans d'autres quartiers. Et je pense que ce n'est pas ceux qui sont parfois, je dirais, touchés par des nuisances nocturnes, dans des quartiers d'habitation, qui diront le contraire. Et c'est vrai que plutôt que d'avoir des patrouilles de police, qui par définition, et surtout les soirs de fin de semaine, ne peuvent pas rester dans ces quartiers, doivent patrouiller pour aller s'occuper des points chauds, eh bien c'est utile d'avoir une équipe à seuil plus bas qui peut s'occuper de ces cas et résoudre la plupart des problèmes.

Donc au niveau de notre groupe, nous avons un soutien clair et net par rapport à ce texte. Peut-être juste encore un mot, qui a aussi fait débat au niveau de la commission, est-ce qu'il faudrait que cette équipe soit davantage professionnalisée ? Pas au sens des compétences mais au sens du taux de travail. Et là aussi, tout ce que je peux dire à titre personnel et au nom de mon groupe, c'est que nous souhaitons avoir une approche pragmatique. Si un certain nombre de ces personnes souhaitent pouvoir monter leur taux d'activité à 80 %, eh bien peut-être nous devons les accompagner tout en sachant évidemment, et comme ça a été dit, j'imagine que M. le municipal reviendra aussi là-dessus, qu'il faut aussi partir de l'idée que ces gens-là ne feront pas cette activité toute leur vie, et qu'il faut aussi les accompagner vers d'autres activités à moyen terme.

Mais ceci nous paraît être des solutions où le pragmatisme et la capacité de gestion de la Municipalité doit faire ses preuves et pas un problème en soi. Donc en résumé, le groupe soutient ce rapport-préavis et salue de manière générale le travail fait par les correspondants de nuit, qui sont un très beau complément au Corps de police d'une part, et au service santé sociale d'une manière générale d'autre part.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Même si l'envie d'encenser le travail des correspondants de nuit me vient, je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont dit bien mieux que moi. Je reviendrai simplement sur l'amendement de la commission, car il nous semble particulièrement important, au groupe des Verts, de mettre en avant la vision du mandat qui est donné aux correspondants de nuit et son évolution depuis le premier rapport-préavis et la mise en place des correspondants de nuit à titre, on va dire, de tentative pendant deux ans.

Les circonstances de la mise en place des correspondants de nuit s'est faite suite à toute la discussion qui a eu lieu autour des nuits lausannoises. C'était avant tout un mandat sécuritaire qui visait à pacifier la Ville dans des situations de crise. On était vraiment dans une situation exceptionnelle. Et il est ressorti, non seulement de nos visites sur le terrain mais aussi des discussions que nous avons eues en commission – et pour cela je profite de remercier M. le président de la commission et les correspondants de nuit de nous avoir accueillis sur le terrain, de nous avoir permis de vivre ce qu'était leur réalité, leur quotidien – parce que je pense qu'effectivement ça a eu un impact très fort sur notre vision de la chose et sur la possibilité, pour nous, de nous rendre compte de leur travail et de leur utilité.

Leur travail n'est plus à cent pour cent sécuritaire. Je ne sais même pas s'il l'était à la mise en place du travail des correspondants de nuit. Mais en tout cas, actuellement, on se rend compte qu'il ne l'est pas. Il est très social. Il évolue au cours de la soirée, mais en tout cas dans une première partie de la soirée, quelque chose de vraiment en relation avec la population, en discussion avec les jeunes, et plus en interaction – j'ai une phrase qui me revient à l'esprit d'un des correspondants de nuit, il m'a dit ce soir-là, il m'a dit : « *Ben à 21 heures, on est souvent les premières personnes qui demandons à ces jeunes : comment s'est passée leur journée ?* ». Et je trouve ça assez fort, assez frappant, pour démontrer que leur travail n'est pas de pacifier, ou n'est plus de pacifier en tout cas, il est d'amener à une collaboration, d'amener à une cohabitation, de sociabiliser et de discuter avec des jeunes,

des jeunes qui sont parfois en difficulté, des jeunes qui ne sont pas forcément en difficulté, des jeunes qui vivent dans l'espace public.

Et la vision qu'a mis la Municipalité dans ce nouveau rapport-préavis démontre la mise sur pied d'égalité entre l'aspect social et l'aspect sécuritaire qui peut être nécessaire, surtout en fin de nuit lorsque les personnes peuvent être un peu plus alcoolisées et les tensions un peu plus grandes, mais qui n'est plus prépondérantes. Et c'est fondamental de mettre également cette mise sur pied d'égalité, dans les conclusions, ce qui a été fait par la commission, car les correspondants de nuit ne sont pas uniquement d'autres Securitas que MOBIMO mettrait dans les rues du Flon, mais ils sont réellement des appuis sociaux et sécuritaires de la Ville de Lausanne. Il est donc important que ce nouveau paradigme ressorte des conclusions de la commission et il est important de mettre en avant qu'il n'y a plus de nuits lausannoises à pacifier, mais bien une cohabitation, une co-utilisation de l'espace public à coordonner et des personnes à aider.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Au cœur du problème, on trouve la consommation d'alcool excessive par les jeunes. Sans consommation excessive, les correspondants de nuit ne seraient ni nécessaires ni utiles. Il s'agit donc bien d'un phénomène très ponctuel et ciblé, et pas d'un phénomène très large. Mais quel est réellement l'impact de ces correspondants de nuit sur la consommation d'alcool et les conséquences de celle-ci ? En fait on ajoute mesure sur mesure contre cette consommation excessive et ses conséquences sans rendre compte de l'impact réel des mesures individuelles.

Par exemple, faut-il maintenir l'interdiction de la vente d'alcool en soirée ou l'interdiction de consommer de l'alcool dans certains lieux, si la fonction des correspondants de nuit est renforcée ? Est-ce qu'il y a doublon, est-ce qu'il y a un effet véritablement augmenté ou est-ce que tout simplement on rajoute de nouvelles mesures sans réellement avoir un impact sur la cause elle-même ? En effet, si toutes les mesures mises en place tenaient leurs promesses, on aurait réduit le problème de cette consommation d'alcool depuis longtemps, j'en conclus donc qu'une partie au moins de ces mesures est inutile.

Par ailleurs, on observe les mêmes tendances globales dans les villes avec ou sans ces mesures, ce qui devrait nous inciter à regarder de plus près leur efficacité réelle. Bref, il se pose la question de savoir quel ensemble de mesures serait véritablement approprié. Dans ce cas d'espèce, nous voulons bien croire que les correspondants de nuit contribuent à la réduction des risques et des incivilités, mais la base factuelle ne permet pas de conclure à un impact significatif. Les constats et plaintes enregistrées par la police ont-ils sensiblement diminué dans les zones d'intervention des correspondants de nuit ? A ma connaissance, non, mais je peux me tromper.

Cependant je ne suis pas seul avec cette appréciation. Voici un extrait du rapport d'évaluation du Centre romand de recherches en criminologie, c'est l'annexe 1 du préavis datée d'octobre 2016, et puis je vous lis le premier paragraphe du chapitre 6, page 22, intitulé « Avant-Après l'introduction des correspondants de nuits ». Je cite : « *Une analyse qualitative des données récoltées indique que la situation après l'introduction des correspondants de nuit n'est pas très différente de la situation observée avant leur entrée en fonction. Seules quelques différences mineures peuvent être identifiées concernant les dégâts commis...* » Voilà un constat.

Je me permets de rappeler ici que ce constat est le résultat d'observations faites sur les lieux, parce que je vais maintenant citer les conclusions d'une autre étude, qui elle est basée sur les entretiens et avis récoltés auprès d'un public dont on ignore la composition exacte. C'est l'annexe n° 3, le rapport de Team Consult, qui arrive à une conclusion contraire à celle que je vous ai lue tout à l'heure, qui voit un impact très sensible, mais comme je l'ai dit, le rapport de Team Consult ne précise pas le profil des personnes interrogées. S'agit-il de l'avis des acteurs des domaines concernés, de celui des noctambules et usagers, de celui des habitants ou de tous ces groupes à la fois ? Mais je vous le rappelle, le premier rapport parle d'observations sur les lieux, le deuxième a récolté

des entretiens, des avis de personnes. J'en conclus que le manque d'informations et d'analyses est encore trop grand pour tirer une conclusion sur l'impact de ces correspondants de nuit, et je dirais, ce manque d'analyses ou d'informations par des autorités ne permet pas au PLC de soutenir, aujourd'hui, un élargissement de la mission et une augmentation de la capacité des correspondants de nuit.

Ça ne veut pas dire que nous mettons en doute globalement leur impact, mais nous avons l'impression qu'on agit trop tôt si nous voulons élargir leur mission et augmenter la capacité de cette fonction. Par conséquent, la majorité du groupe PLC s'opposera à une augmentation du budget accordé à cette fonction en 2018. Pour finir, le PLC suggère à la Municipalité d'analyser l'ensemble des mesures instaurées contre l'alcoolisme des jeunes afin d'en dégager les plus utiles et concentrer son effort sur celles-ci.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Il y a énormément de choses qui ont déjà été dites ce soir et je ne vais pas les répéter, à part pour dire que je m'associe principalement aux propos de mes préopinants verts. Je vais juste commencer, en répondant rapidement à M. Stauber, puisqu'il m'est arrivé de citer le même rapport que lui en commission, juste pour dire qu'il en a quand même une lecture un peu courte puisque le rapport qu'il cite en premier lieu conclut, dans son ensemble, au fait que l'apport est tout de même positif et que s'il n'y a pas de différence entre avant et après l'intervention, c'est principalement parce qu'on a mal évalué la problématique à la base. C'est à dire que la problématique de l'incivilité dans les parcs publics a été surévaluée au moment du mandat aux correspondants de nuit, c'est la conclusion de l'étude, et pas celle qu'il implique, que le rôle des correspondants de nuit serait inutile. Je crois que c'est important de le préciser.

Ce qui m'amène évidemment à la suite de ce que je voulais dire. Je me suis personnellement fortement engagé pour que les aspects sociaux et de prévention et réduction des risques dans la mission des correspondants de nuit soient renforcés précisément pour cette raison parce que j'estime que le mandat qu'on leur a donné à la base, dans l'effervescence, dans la crise politique autour des nuits lausannoises, était probablement un mauvais mandat. Un mauvais mandat, parce que trop tourné autour des questions sécuritaires et pas assez sur les causes mêmes des problématiques que rencontrent les jeunes dans la nuit, causes que sont la solitude, l'exclusion sociale et les problèmes d'addictions.

En commission nous nous sommes donc battus pour que la reconnaissance de l'importance de cette mission sociale soit inscrite dans les conclusions du rapport-préavis, que je vous engage donc à accepter. Plus loin que ça, j'aimerais aussi dire, pour rebondir sur les propos de M. Company, qu'effectivement il y a une chose importante dans la mission des correspondants de nuit c'est le lien social qu'ils créent entre la Ville et les jeunes. Parce que dans l'ensemble des mesures qui ont été prises suite aux nuits lausannoises, le message qui s'en dégage est culpabilisant vis-à-vis des jeunes, un message accusateur, condescendant qui prend les jeunes pour des irresponsables incapables de gérer leur consommation d'alcool.

Avec les correspondants de nuit on a là une mesure qui recrée le lien social, qui montre aux jeunes que la Ville est prête à engager des moyens pour venir en aide à leurs éventuels problèmes, engager des moyens pour établir un dialogue, engager un moyen pour faire que les nuits lausannoises se déroulent le mieux possible pour eux et pour le voisinage. Donc dans ce sens-là c'est une mesure extrêmement positive qu'il s'agit bien sûr de pérenniser.

Maintenant je ne vais pas encenser plus que ce qu'ont déjà fait mes préopinants, mais j'aimerais par contre soulever un bémol, un problème qui m'apparaît, à la lecture de ce préavis, celui budgétaire. Je pense qu'une des raisons pour laquelle la Municipalité est très frileuse pour augmenter les taux de travail de ces correspondants de nuit a trait à un problème budgétaire. Et c'est inadmissible, puisqu'une partie significative des correspondants de nuit cumule aujourd'hui plusieurs emplois parce que le salaire qu'ils obtiennent, avec un taux d'activité à 60 %, ne leur permet pas de vivre. En gros, la

politique salariale ou la politique d'engagement à l'heure actuelle que la Municipalité pratique pour les correspondants de nuit les maintient dans une précarité. D'autant plus que cette politique salariale est empirée par le fait que dans le PSAF on aperçoit encore que la Municipalité cherche à économiser 1200 francs sur le matériel à disposition des correspondants de nuit alors même que ceux-ci se plaignent de n'avoir pas assez d'habits chauds pour l'hiver.

Cette politique salariale et cette politique budgétaire vis-à-vis de cette mesure me mènent à penser que la Municipalité cherche à maintenir une pseudo caste de semi-travailleurs de rues maintenus un peu dans la précarité pour pouvoir les remplacer le cas échéant et je trouve cette politique relativement inadmissible. Donc le groupe Ensemble à Gauche annonce déjà la couleur, nous soutiendrons ce préavis, mais nous nous battons au niveau du budget pour que des moyens plus importants soient accordés.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Alors je pensais, dans un premier temps, purement et simplement ponctuer l'intervention et le concert de louanges en disant que je me référais à ce qui avait été dit par tous mes préopinants qui ont largement encensé ce préavis, ce qui a été le cas. Mais malheureusement je pense qu'il faudra quand même préciser une ou deux choses suite aux dernières interventions.

S'agissant tout d'abord, je dirais, du fond du problème. Il a été brièvement esquissé par M. Stauber, qui a parlé de jeunes alcoolisés. Alors oui les correspondants sont amenés à entrer en interaction avec des jeunes qui peuvent être alcoolisés, mais ce n'est pas leur seule interaction, et ce n'est pas non plus leur seule mission. Je pense qu'avec la problématique des correspondants de nuit, Lausanne et les autorités municipales se sont saisies d'un véritable problème, mais – et là je vais me corriger, je n'ai pas envie de parler de problème finalement – jusqu'à l'intervention également de M. Company, j'étais relativement satisfait du débat puisque le mot « pacifier » avait été écarté. Or, si on remonte à un passé pas si lointain, on avait entendu plusieurs fois dans les interventions, dans les documents officiels, voire dans certains rapports-préavis, la notion de pacifier les nuits lausannoises. Et je l'ai dit en commission, et je le répète ce soir, je crois que ce terme est faux, il est usurpé. Il n'a jamais été question de pacifier les nuits lausannoises, comme s'il s'agissait au centre-ville de Lausanne d'un vaste champ de bataille, c'est faux, ça n'a jamais été le cas.

Lausanne est une ville attractive et, ce dont je me réjouis ce soir, c'est que les autorités politiques ont pris conscience du fait qu'il y a une vraie vie nocturne à Lausanne, vie nocturne qui n'est pas simplement, je dirais, consacrée à des gens qui font la fête, mais il y a une vraie culture de la nuit, une vraie activité économique de la nuit et une vraie sociabilisation la nuit. Et le fait que la Ville ait décidé, pour une fois, de proposer une mesure proactive, pas simplement d'interdire, de poser des limitations – comme ça a été trop souvent le cas lorsqu'on a abordé cet objet – qui a pour but d'entrer en contact avec certains acteurs de ces nuits lausannoises, ce qui a permis d'offrir des prestations. Ces correspondants de nuit sont très actifs, ils patrouillent, ils vont à la rencontre des gens et ils ont un vrai rôle social à jouer et ce rôle social est important.

Cela me permet de rebondir également sur un point important, il ne faut pas confondre les différentes missions qui doivent être attribuées aux différents intervenants la nuit. Les correspondants de nuit ont une mission qui est très claire. Les forces de l'ordre en ont une autre. Les feux bleus, de manière générale, en ont une autre. Les correspondants de nuit ont une mission qui leur est confiée qui est claire : intervenir, désamorcer certaines situations, créer du dialogue, mais ça ne va pas au-delà. Et pour garantir leur efficacité, qui s'est révélée sur ces deux dernières années, eh bien il ne faudrait pas commencer à les voir comme des super intervenants ou alors leur confier des missions qui ne seraient pas les leurs. Cela reviendrait à mélanger ou à rendre leurs messages plus compliqués.

Pour conclure, car je n'ai pas envie d'allonger encore un débat qui n'en est pas vraiment un puisque tout le monde est d'accord à quelques virgules près, je pense que nous pouvons

saluer ce soir le véritable virage politique qu'il y a eu en matière de conception de la vie nocturne. Je salue, et le PLR salue également cette mesure de pérennisation des correspondants de nuit, cette vision d'avoir une vie nocturne à Lausanne, qui est une vie de divertissements, culturelle et également économique. Et qu'il s'agit de garantir le bien vivre en ville, et qu'il ne faut pas simplement avoir des mesures restrictives, qu'il ne faut pas simplement réduire certains horaires, réduire certains lieux d'ouverture d'établissement de nuit. Mais qu'avec des mesures proactives on peut garantir une vie agréable pour tout le monde, et quelle que soit l'appréciation qu'on a de la vie culturelle et de ce qu'on a envie de faire de notre vie nocturne. Dès lors, et vous l'aurez bien compris, le PLR va soutenir ce préavis et vous appelle à en faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Quelques remarques que je vais m'efforcer de faire brèves. J'ai entendu ici et là qu'on n'opposait pas mais qu'on regrettait un peu que, entre les TSHM et les CN, il n'y ait pas davantage de collaboration. Mais ce n'est pas le même but. Les correspondants de nuit s'occupent des problèmes que *créent* certaines personnes. Et les travailleurs sociaux hors murs s'occupent des problèmes qu'*ont* certaines personnes.

Mais il est clair que le rapport, en page 16, de Team Consult aurait pu contribuer à maintenir ce flou en disant que les « ... *correspondants de nuit restent relativement isolés de la police et des travailleurs sociaux hors murs. Notons que ces derniers n'ont pas souhaité participer à l'évaluation, arguant que le contact entre TSHM et CN était en l'état très ténu...* » Oui, bien sûr, mais chacun a une mission qui est la sienne, qui est spécifique, et il n'y a pas véritablement à les opposer l'une l'autre.

J'ai entendu, et M. Johann Dupuis a très clairement annoncé la couleur déjà en commission, qu'il y avait déjà une forme d'opposition entre l'aspect sécuritaire et l'aspect sanitaire. Et je crois que là aussi les deux vont ensemble. On ne peut pas faire que de la sécurité, parce qu'à ce moment-là la police est bien mieux outillée, armée et formée pour le faire. On ne peut pas faire que du sanitaire parce qu'il y a l'EMUS, il y a la PMU, il y a d'autres organes qui s'en occupent. Je crois, et c'est ce qu'il nous a semblé, qu'il y avait un réel équilibre entre l'aspect sanitaire, réduction des risques et l'aspect sécuritaire, réduction des nuisances et des incivilités notamment par rapport au voisinage.

Maintenant concernant la politique salariale et le taux d'employabilité. Là les avis étaient quand même relativement partagés. Certains souhaitaient véritablement avoir une certaine sécurité d'emploi. D'autres souhaitaient rester dans un temps partiel et avoir une autre activité économique à côté pour reprendre un peu pied et contact, avec une autre forme de vie et ne souhaitant pas passer l'entier de leur temps de travail dans une sorte de vase clos de par la spécificité de leur tâche. Donc je comprends ce que dit notre collègue Dupuis, je ne crois pas qu'il reflétait une opinion unanime de la part des correspondants de nuit. Mais encore là il y a l'oreille que j'ai et l'oreille qu'il a, et ce ne sont peut-être pas forcément les mêmes.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie la commission pour son travail et je relayerai les compliments et les remerciements qui sont adressés aux correspondants de nuit à la suite des différentes visites et soirées passées avec ceux-ci. Je reviendrai brièvement sur un certain nombre de remarques.

Vous dire en premier lieu que si vous acceptez ce rapport-préavis vous concrétiserez, avec la Municipalité, une partie du programme de législature qui vise à une meilleure présence dans les espaces publics de la Ville, et d'autre part la reconnaissance de la richesse, de l'ampleur de la vie nocturne et de son apport au rayonnement lausannois. Les correspondants de nuit sont conçus comme un outil supplémentaire dans la palette de l'action publique, dans la visibilité de l'action publique, à l'égard des Lausannois le soir, mais aussi à l'égard des visiteurs de la ville. Et puis les différentes études ont aussi montré l'importance de pouvoir agir et de suivre un certain nombre de noctambules du début de soirée jusqu'au moment où l'action des correspondants de nuit n'est plus vraiment efficace. Parce qu'il faut le dire, à certaines heures, l'action des correspondants de nuit



cesse, non pas faute de combattants, mais plutôt parce que l'action qu'ils peuvent mener n'a plus la même véritable efficacité.

Je crois aussi que la commission, à juste titre, a amendé la conclusion pour mettre sur un pied d'égalité les missions de prévention, de sécurité et de réduction des risques. Peut-être que la précédente rédaction, ou peut-être que l'influence du premier préavis, rendait nécessaire ce rééquilibrage. J'aimerais aussi dire qu'un des points d'amélioration auquel nous sommes sensibles et auquel la commission a à juste titre rappelé l'importance de ce débat, c'est la coordination avec les autres acteurs engagés sur le terrain, aux mêmes moments ou à d'autres endroits, ou dans la poursuite de l'activité. M. Payot répondra brièvement s'agissant – enfin il répondra comme il le voudra sur les travailleurs sociaux hors les murs – de l'action des correspondants de nuit se consacre aux comportements. L'action sur les personnes, la prise en charge potentielle de leurs problèmes, relève d'une activité sociale qui n'est pas leur apanage et qui n'est pas non plus leur caractéristique, et pour laquelle les correspondants de nuit, malgré tous les talents qu'on leur prête, ne sont pas les personnes formées dans ce but et pour agir dans ce sens.

S'agissant du budget qui est alloué. Je prends note des remarques, qui avaient d'ailleurs été évoquées en commission. Evidemment que la Municipalité obéit à des objectifs multiples qu'il s'agit de concilier entre les marges de manœuvre budgétaires que vous connaissez, que l'on peut déplorer dans un sens ou dans l'autre, mais qui rendent aujourd'hui un objectif relativement stable par rapport aux montants qui sont pérennisés et puis le complément pour atteindre les quatorze correspondants de nuit que nous souhaitons pouvoir déployer sur le terrain. Ça a évidemment des conséquences sur le temps de travail parce que nous sommes aussi sensibles à la question du travail de nuit qui a des conséquences que nous souhaitons évidemment minimiser, en tout cas sur la durée, pour les personnes qui travaillent en ville de Lausanne. Et puis ça a été dit, il y a une approche pragmatique, je me réjouis de l'utilisation de ce vocabulaire qui m'est cher, par rapport au déploiement, aux coordinations et aux missions qui pourraient être attribuées.

Pour venir sur les différents bémols, je ne peux pas suivre le conseiller communal Stauber. Nous sommes placés devant des choix où nous n'avons tout simplement pas la possibilité, autrement que théorique, d'isoler certains éléments et de mettre en place un élément, retirer cet élément, faire une analyse avant, après, pendant et puis ensuite prendre un autre élément de politique publique et de regarder les conséquences. Nous travaillons sur la base de renseignements partiels et puis nous ne sommes pas toujours certains des conséquences directes de ce que nous choisissons, mais cet éventail de politiques publiques, qui parfois sont même contradictoires, je suis le premier à le relever, s'enchevêtrer avec des compétences fédérales, cantonales, communales, intercommunales où il est difficile d'isoler un élément et puis de prétendre ensuite que cet élément-là a été déterminant. On travaille donc de façon très pragmatique et puis parfois on fait des erreurs et puis on essaye que les choses s'améliorent.

La volonté de la Municipalité de pérenniser et d'élargir le dispositif ne peut pas être complètement isolée et puis on ne peut pas en tirer des conclusions définitives sur l'action de tel ou tel élément. Par contre, et cela a été dit par un autre conseiller communal, il ne faut pas faire dire aux rapports d'évaluation ce qu'ils ne disent pas, où ils ne permettent pas de déclencher certains éléments. Ils sont évidemment plus larges que la partie que vous avez citée, encore une fois avec les réserves qui ont été exprimées par M. le conseiller communal Dupuis.

Par rapport aux questions de M<sup>me</sup> Lapique. Il y avait les questions en lien avec les contacts avec MOBIMO, propriétaire immobilier d'une plateforme du Flon, avec toute l'activité qui s'y déploie. Nous constatons qu'il y a un grand nombre d'établissements, qui de par la loi, sont obligés de fournir un certain nombre de commodités – comme on le disait à l'époque – et évidemment que ces règles-là sont strictement vérifiées. Pour ce qui est de la disponibilité de WC publics, il y aura encore des discussions puisqu'il y a encore des

travaux qui sont prévus. Ces discussions nous les maîtrisons partiellement. Des contacts sont très régulièrement organisés entre les différents acteurs sécuritaires au sens large. Nous l'aborderons, mais nous ne pouvons pas prendre d'engagements à la place de tiers. C'est également le cas des contacts par rapport aux éléments financiers. Nous avons des responsabilités publiques, nous entendons les assumer. Je dois aussi dire que MOBIMO fait une partie du travail car elle finance, elle-même, un certain nombre d'acteurs sécuritaires sur l'ensemble de cet espace très important pour la vie nocturne.

Encore une fois, nous avons des contacts et nous avons des contacts à de multiples niveaux ce qui fait qu'il est parfois sain de ne pas tout mélanger et parfois il est aussi utile de joindre certaines choses, mais je ne peux pas vous en dire plus par rapport à un financement direct, ça n'est pas prévu, ça n'est pas correct par rapport à une tâche prioritairement publique.

Pour les questions liées aux rapports avec l'Etat. Evidemment que nous avons différents contacts avec l'Etat, au niveau à la fois de la sécurité mais aussi de la santé. Là aussi c'est plus simple de discuter, de négocier, si on est un peu habile et c'est pour ça que je n'en dirai pas trop à ce stade. Par contre nous allons évidemment prendre contact, si vous acceptez de pérenniser ce dispositif, pour voir dans quelle mesure ces éléments peuvent être valorisés, tant à l'égard de nos différents partenaires que potentiellement d'autres communes, à l'exemple de ce qui est fait à Zurich dans le domaine.

Enfin pour la coordination, elle est renforcée par rapport au début du dispositif. Et puis nous allons également alimenter l'application Edilis qui permet de répertorier un certain nombre de phénomènes de façon à s'assurer que les différents services peuvent obtenir les informations qui sont répertoriées par un certain nombre de senseurs sur le terrain. Voilà, je m'arrêterai là.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Pour un bref complément aux propos de mon collègue Hildbrand. M<sup>me</sup> Lapique a donc posé la question de la collaboration des correspondants de nuit avec les travailleurs sociaux hors murs et les employés de l'animation socioculturelle lausannoise et de savoir si une hausse des emplois des travailleurs sociaux hors murs était prévue.

Alors sur la question de la collaboration, souligner qu'elle est marquée d'une part par une complémentarité qui paraît assez claire dans les tâches entre celles des correspondants de nuit et celles des autres acteurs de la politique de la jeunesse et de l'animation socioculturelle puisque, d'une part, les correspondants de nuit sont appelés à intervenir de manière plutôt ponctuelle et les autres plutôt dans la durée. Et que d'autre part, les correspondants de nuit abordent des comportements problématiques alors qu'autant les travailleurs sociaux hors murs que les animateurs socioculturels visent plutôt à s'adresser à des personnes dans l'optique d'aborder les difficultés qu'elles peuvent rencontrer et de renforcer leurs ressources individuelles ou collectives.

Naturellement qu'une concertation est aussi nécessaire, et il est peut-être utile de rappeler ici qu'il existe justement une plateforme interservices qui se réunit régulièrement sous l'égide de l'Observatoire de la sécurité. Parallèlement il y a aussi une commission qui elle aborde plutôt le plan positif, des projets qui peuvent concerner la jeunesse sous l'égide de la commission interservices Adolescence. Il y a donc, à mon avis, une réelle complémentarité et un réel travail de concertation qui peuvent expliquer que le travail puisse ensuite avoir été salué, aussi bien par Ensemble à Gauche que par l'UDC, avec visiblement une perception très claire de la complémentarité entre une politique préventive d'une part, répressive d'autre part.

En ce qui concerne la hausse du nombre des travailleurs sociaux hors murs, elle n'est pas prévue actuellement. Néanmoins, naturellement que le développement de la politique des quartiers sera l'occasion de développer un certain nombre de ressources justement pour avoir des offres, dans les quartiers, de proximité qui peuvent s'adresser notamment au public concerné également par les correspondants de nuit.



**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Puisque j’ai été interpellé par rapport à la citation que j’ai faite, pour m’expliquer qu’en fait ce n’est pas ce qui est écrit dans le rapport, je reviens quand même sur ce rapport du Centre romand de recherches en criminologie qui s’appelle « Résultat de l’évaluation de l’impact des correspondants de nuit ». Ce rapport consiste dans un résumé, table des matières et 7 chapitres. Je vous ai lu une partie principale du chapitre 6 qui s’appelle « Avant-après » et qui, dans tout le chapitre, transmet le même message qui est également écrit dans le résumé et que je vous relis : « *Finally, mentionnons encore que, autant en 2015 qu’en 2016, la quantité de déchets, les nuisances sonores et l’état de propreté d’un parc dépendent largement de son degré de fréquentation. C’est ainsi que s’il a pu être observé une légère amélioration de la situation des deux parcs étudiés entre 2015 et 2016, celle-ci doit – en partie du moins et sans remettre en question l’utilité des correspondants de nuit – être attribuée à un mois de juin 2016 beaucoup plus pluvieux que celui de 2015, engendrant tout naturellement une fréquentation moindre.* » Ça, c’est à peu près le truc le plus positif qu’on trouve dans tout le rapport.

Il est d’ailleurs dit clairement quelle est la qualité de la nature de ce rapport : « *Les résultats montrent en premier lieu que les perceptions subjectives des parcs étudiés ne convergent pas avec les évaluations plus objectives effectuées sur les critères choisis dans notre étude...* ». Donc cette distinction lors de ma première intervention, entre la perception des personnes et les constats, je dirais, matériels faits sur les lieux, ça, c’est certainement un signal clair, mais ça n’empêche pas, on ne constate pas de différences significatives en faisant des observations sur la réalité des situations dans ces deux parcs. Donc vous pouvez continuer à dire : ce n’est pas écrit dans ce rapport. Je continue à citer, on peut faire ça toute la soirée si vous voulez. Donc j’insiste sur cette partie qu’aujourd’hui c’est trop tôt pour faire une évaluation objective de ce qui a été accompli jusqu’à présent.

Fin de la discussion

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur** : – La commission a voté la conclusion 1 à l’unanimité.

Vote – Conclusion n° 1

**La présidente** : – Nous allons effectivement les voter séparément. Nous allons voter à main levée. Donc celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 de la commission votent oui. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec 1 abstention, vous avez accepté la conclusion 1 de ce rapport.

**La présidente** : – Conclusion n° 2, amendée. Je vais peut-être vous la lire comme ça le rapporteur pourra nous dire les déterminations : « *... d’approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des objectifs préventifs, sécuritaires et de réduction des risques réaffirmés, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3.* »

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur** : – La conclusion 2 amendée est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Vote - Conclusion n° 2

**La présidente** : – Là aussi nous allons voter à main levée. Donc celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstention ? Avec quelques refus et 0 abstention, vous avez accepté la conclusion 2 de ce rapport-préavis. Il est ainsi donc terminé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/23 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des rapports d'évaluation (rapport de TC Consult S.A., rapport du Centre romand de recherche en criminologie) et du bilan interne du projet pilote de Correspondants de nuit entre 2015 et 2017 ;
2. d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des objectifs préventifs, sécuritaires et de réduction des risques réaffirmés, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3.

---

**Postulat de M. Bertrand Picard et consorts « P+R+S : Park'n'ride'n'shop »**

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Christophe Birchler (CPV), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Denis Corboz (Soc.), Daniel Dubas (Les Verts), Sarah Neumann (Soc.), Pedro Martin (Soc.), Anita Messere (UDC), Bertrand Picard (PLR), Henri Ricart (PLC)

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie

**Rapport polycopié de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), rapporteur : -**

Présidence :	M. Jean-Christophe BIRCHLER.
Membres présents :	Mme Sarah NEUMANN M. Denis CORBOZ M. Pedro MARTIN Mme Florence BETTSCHART-NARBEL M. Bertrand PICARD Mme Véronique BEETSCHEN (rempl. Karine ROCH) M. Daniel DUBAS M. Henri RICART (rempl. Nicolas DI GUILIO) Mme Anita MESSERE.
Membres absents :	Mme Esperanza PASCUAS Mme Alix AUBERT.
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Conseiller Municipal « Sécurité et Économie » Mme Florence NICOLIER, cheffe du Service de l'économie M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité.
Notes de séances	Mme Géraldine GIMMI, assistante au Service de l'économie.
Lieu :	salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Mardi 6 juin 2017

Début et fin de la séance : 16h00 – 16h30

Les deux postulats soumis à l'examen de la commission tournent autour du sujet des P+R, mais présentent deux objectifs centraux différents. Ils sont donc traités séparément par la commission.

## **1. POSTULAT « Nos P+R sont-ils adaptés ? »**

### **Explication du postulat**

Le postulat a été déposé suite à la lecture d'un courrier, durant la précédente législature, laissant présumer que le P+R de Vennes était sous-dimensionné, à l'instar d'autres parkings relais communaux. Face à l'absence d'informations disponible, le postulat demande que la Municipalité réalise une étude sur l'ensemble des parkings relais lausannois afin d'en connaître la fréquentation, ainsi que l'origine des usagers. L'étude évaluerait ainsi la pertinence des P+R actuels et les possibilités de les redimensionner et/ou d'en développer de nouveaux.

### **Discussion du postulat**

Les interrogations et discussions des commissaires ont porté principalement sur les sujets suivants :

- **La pertinence des tarifs des P+R** : concurrentielle, ou non, vis-à-vis de l'offre de stationnement en centre-ville, en particulier pour les visiteurs ponctuels / clients des commerces ?
- **La localisation des P+R** : est-ce à Lausanne de supporter les coûts de construction et d'exploitation de ces parkings ? Est-ce que la porte de la ville est vraiment la localisation la plus efficace pour diminuer le trafic en centre-ville ?
- **Le dimensionnement des P+R** : certains commissaires ont plutôt le souvenir d'une sous-utilisation des installations existantes plutôt que d'une suroccupation de ces dernières.
- **Les marges de manœuvre pour redéfinir la stratégie P+R** : de compétence communale ou plus intercommunale / cantonale ?

Certaines précisions sont apportées par le Service des routes et de la mobilité :

- L'occupation des P+R est connue et ils ne sont pas saturés, à part Valmont.
- La politique lausannoise doit s'inscrire dans le Plan directeur cantonal, ainsi que dans le Plan directeur communal.
- De nouvelles demandes P+R sur le territoire lausannois risquent d'être techniquement et politiquement difficiles.

**Compte tenu des interrogations et des réponses apportées, les commissaires concluent à l'unanimité sur la pertinence de produire un rapport sur la thématique des P+R lausannois.**

## **2. POSTULAT « P+R+S Parc'n'ride'n'shop »**

### **Explication du postulat**

Le postulat part du constat que seul le parking de la Riponne propose aujourd'hui, un lien entre certains commerces et les voitures de leurs clients par l'intermédiaire du « Riponnexpress ». Il est ainsi demandé d'évaluer l'opportunité d'étendre ce type de service au profit des P+R de l'immédiate périphérie de la ville, probablement en concertation avec le City Management. Le postulat vise à une réflexion globale, sans a priori.

## Discussion du postulat

Les interrogations et discussions des commissaires ont porté principalement sur les sujets suivants :

- **Le coût du système « Riponnexpress »** : a priori de CHF 360'000.- par an, cofinancé par les partenaires commerciaux et le parking.
- **L'impact de ce service sur la clientèle** : probablement incitée à rester plus longtemps en ville.
- **La possibilité d'utiliser les transports collectifs** pour acheminer les marchandises (métro et bus)
- **Les effets plausibles d'une telle mesure** : réellement incitatif ?

**Compte tenu de l'intérêt des commissaires pour la thématique soulevée par le postulat, ils votent à l'unanimité sa prise en considération.**

**Conclusion de la commission :**

**La commission n°58 chargée de l'examen des deux postulats :**

1. Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « **Nos P+R sont-ils adaptés ?** »
2. M. Bertrand Picard et consorts : « **P+R+S Parc'n'ride'n'shop** »

**a voté à l'unanimité leur prise en considération et propose au Conseil communal de les renvoyer tous deux à la Municipalité.**

Discussion

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV), rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Le RiponnExpress est un service offert par Manor, Coop, Globus et le Parking de la Riponne. Il connaît un succès qui est incontestable. Ça coûte 360 000 francs par année, à diviser donc par quatre. Il n'y a pas un kopek de la part du City Management dans l'affaire, il faut le souligner, et l'idée fonctionne. Les enseignes franchisées qui sont dans les centres commerciaux, à l'extérieur, fonctionnent mieux que celles du centre-ville. C'est un fait.

La Municipalité de Lausanne se donne de la peine pour saccager les accès et parkings, coller des prunes et serrer les boulons aux commerces comme Chaplin dans Les Temps Modernes. Une systématique égoïste et inconséquente qui consterne la droite. Alors proposer d'apporter des achats du centre vers les parkings, à 5-6 kilomètres, c'est rien qu'une idée de la droite et, la réaliser avec les sceaux du City Management ce serait, pour une fois, un investissement qui ferait sens de la part de cette organisation. Il faut que la gauche se responsabilise face à ces décisions qui rendent le commerce en ville, et notamment les petits de plus en plus, difficile. Le groupe UDC vous demande de soutenir le postulat.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – J'aurais tendance, une fois n'est pas coutume, à soutenir ce que ma préopinante vient de dire en ce qui concerne les Park'n'ride'n'shop. En effet, nous sommes là face à un cercle vicieux qui veut que l'idéal serait de ne pas descendre en voiture pour faire ses achats, mais qu'on ne peut pas les faire si on n'a pas une voiture à portée de mains vu le poids, l'encombrement potentiel, la présence d'enfants, etc.

Il me paraît donc et il paraît donc nécessaire au groupe PLR, d'étendre cette prestation, qui a donné toute satisfaction et qui donne toujours toute satisfaction à la population, que l'on retrouve avec le système Riponnexpress. En effet, si l'on veut éviter que les voitures viennent au centre-ville, il faut aller vers ces voitures au moment des achats. Il nous paraît donc nécessaire d'amplifier cette prestation. Néanmoins, il est important de bien définir quelle sera la localisation de ces futurs Park'n'ride'n'shop et voir si le coût le permet de

manière raisonnable. Je vous encourage vivement à soutenir cette proposition pour permettre d'y réfléchir.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Sur mon postulat qui visait en fait à avoir une étude sur les park and ride de la région lausannoise, nous avons été avertis par une lettre, il y a quelque temps, que le park and ride de Vennes était déjà surchargé. Par contre on sait que d'autres ne le sont pas. Donc l'idée était d'avoir un peu un état des lieux de la situation puis de voir si elle pouvait être optimisée pour permettre ainsi aux gens de se parquer le plus proche possible de la ville et qu'ils puissent venir ensuite en transports publics au centre-ville de manière simple et efficace. Et je demande juste une étude sur les capacités d'utilisation de ces park and ride. Je pense que ça pourrait permettre d'optimiser la situation. Je vous remercie de votre soutien et le groupe PLR soutiendra également ce postulat.

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – Le premier postulat « Nos P+R sont-ils adaptés ? » pose des questions pertinentes en termes de dimensionnement, de tarifs ou sur les compétences communales, pour définir les stratégies. Un rapport-préavis sur ces questions nous paraît donc tout à fait approprié. Le second postulat questionne la possibilité d'étendre l'offre du type RiponnExpress en ces temps difficiles pour le commerce (internet et sa pression sur les prix, par exemple), mener une réflexion plus globale pour faciliter les achats en ville nous paraît approprié. Le PS soutient donc le renvoi de ces deux postulats à la Municipalité.

**M. Georges-André Clerc (PLC)** : – Le PLC estime que la Municipalité doit favoriser les commerces lausannois afin d'éviter que la population, de notre cité et celle de la périphérie, délaisse le centre-ville en se rendant dans les grands centres commerciaux de l'extérieur, ceci afin de maintenir l'activité, la vie et la diversité d'une grande ville comme Lausanne. Dans cet objectif, le PLC suit les commissaires qui concluent, à l'unanimité, sur la pertinence de produire un rapport sur la thématique P+R lausannoise et les « shops dépôts » pour les divers achats.

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – Effectivement il y a ici deux postulats qui sont relativement différents, donc je vais tout d'abord m'exprimer sur celui de M. Picard pour les P+R+S qui a plutôt un lien en fait avec le postulat de M. Corboz, qui va être traité dans la commission 86, ou qui l'a déjà été. Le groupe des Verts peut soutenir ce postulat, mais néanmoins avec un certain nombre de réserves.

D'un côté nous avons de forts doutes sur l'effet d'incitation pour les consommateurs de véritablement se parquer aux P+R. Il se pose aussi la question à quel moment ça sera, notamment le samedi je suppose, puisque ce service ne pourrait de toute façon probablement pas fonctionner de façon plus ou moins rentable toute la semaine. Donc d'un côté un doute sur l'effet d'incitation pour les consommateurs de se parquer à l'extérieur de la ville, mais aussi des doutes sur la volonté réelle des commerçants, des acteurs économiques, de véritablement mettre en place ça et notamment aussi financer ce système.

De notre côté, on est effectivement tout à fait d'accord que l'on fasse une étude, qu'on analyse la pertinence d'une telle mesure mais ce n'est pas aux collectivités publiques d'assumer un éventuel coût qui serait lié à une telle mesure. Ça c'est pour le premier postulat de M. Picard.

Pour celui de M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel qui concerne quelque part plus globalement la politique des P+R à Lausanne. Nous avons un positionnement de fond qui est quand même clair et c'est la politique qui semble aujourd'hui être mise en place, aussi au niveau du Canton, c'est-à-dire où les parkings relais sont placés le plus proche possible des habitants. Pas forcément uniquement aux portes de la ville, mais le plus proche possible des gens, notamment là où il y a des interfaces avec le RER et il me semble que c'est aujourd'hui la politique qui est développée dans ce canton et nous nous en réjouissons. Il faut dire aussi que les abonnements, pour les P+R, sont à donner en priorité aux personnes qui en ont véritablement besoin, soit par rapport à l'endroit où elles habitent, soit par rapport à des

horaires particuliers, ou encore parce que pour de bonnes raisons elles ne sont pas capables de venir en transports publics en Ville.

Ce qu'il faut vraiment relever, et c'est extrêmement important pour nous, c'est que ces Park and ride ont des coûts pharaoniques pour les collectivités publiques. Lausanne assume beaucoup de ces coûts, a fait une politique où effectivement toute une série de P+R ont été construits aux portes de la ville, mais nous sommes de l'avis qu'aujourd'hui ce développement de l'offre devrait plutôt se faire ailleurs, que quelque part Lausanne a déjà contribué d'une façon équitable et maintenant c'est plutôt aux autres régions du canton à assumer leurs responsabilités par rapport à ça.

Donc oui, nous sommes, en tout cas majoritairement au groupe des Verts, d'accord de soutenir ce postulat qui demande finalement une étude sur le taux d'utilisation des P+R mais avec un certain nombre de réserves et même un doute si on aura véritablement des résultats spécialement intéressants puisque le chef des Routes et de la Mobilité, dans le cadre de la commission, nous a dit que la Ville dispose déjà des chiffres d'occupation pour à peu près tous les P+R lausannois.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Concernant l'étude sur les P+R de manière générale, le groupe Ensemble à Gauche ne voit pas de raison de refuser ce postulat. Concernant maintenant l'extension des Park'n'ride'n'shop, au-delà du RiponnExpress qui est financé, d'après ce que je sais et ce qu'on voit dans le rapport, non pas par les pouvoirs publics, mais par les commerçants et par le Parking de la Riponne lui-même, je me demande comment la Municipalité pourrait mettre sur pied à part en finançant elle-même cette mesure pour tous les commerçants. Pour une droite qui lutte contre les distorsions de la concurrence, c'est étonnant qu'elle propose ce genre de chose.

Maintenant ça ne lèse pas le rôle du City Management de justement mouiller sa chemise pour étendre cet aspect des choses à tous les commerçants. Ce n'est pas tant le rôle des pouvoirs publics, notamment dans une société libérale que nous connaissons, je suis très surpris que la droite soit intéressée à vouloir ainsi favoriser certains commerçants au détriment d'autres. Il n'empêche que comme il s'agit d'un postulat et que nous aimerions bien avoir des réponses à ces questions que nous posons, nous accepterons mollement ce postulat.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Juste encore peut-être un regret à exprimer, sinon je me rallie évidemment à l'avis que vient de prononcer Alain Hubler. Le premier préavis prend l'exemple du service de RiponnExpress pour essayer de desservir les voitures qui sont parkées en Park'n'ride, je trouve qu'il devrait également mentionner le service à domicile par vélo, tel Vélocité, qui pourrait très bien également livrer les marchandises nécessaires aux véhicules parkés en P+R+S.

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – J'ai redemandé la parole simplement pour répondre en partie à M. Hubler, pour lui dire qu'il n'y a pas d'exclusive dans la proposition, c'est une proposition d'étude de faisabilité. Le City Management, qui est d'ailleurs en partie en tout cas une émanation de la Ville, doit évidemment être partie prenante de cette étude, incontestablement. Par ailleurs je répliquerai également qu'il ne s'agit pas seulement des grandes surfaces, mais dans la mesure où ils le désireraient également de l'ensemble des commerçants qui le souhaitent. Donc c'est une étude tout à fait ouverte, qui ne se limite pas simplement aux seuls pouvoirs publics, mais qui n'exclut en rien la place des privés.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je pense que cette mesure est effectivement propre à inciter, quand on entend les gens qui viennent en voiture au centre de Lausanne, ils disent tous : on vient faire des courses avec des enfants et puis avec des cabas tu n'arrives pas à prendre le métro pour remonter. Donc s'ils n'ont plus leurs cabas, je pense que oui certains sont contents de ne pas avoir besoin de venir dans les embouteillages de la ville pour faire leurs courses.



Ensuite, je pense que les commerçants pourraient être intéressés par ce service, vu qu'ils ont développé ou sont intéressés par les services comme Dring Dring, Vélocité. On aurait pu en citer beaucoup dans le postulat. Et puis on ne veut pas faire une distorsion de la concurrence, mais effectivement tous les commerçants pourraient participer à cela. Et on propose juste que la Municipalité donne un coup de main pour ces tractations et fasse éventuellement des incitations. Il n'est pas obligatoire que la ville finance ce service et que le City Management doive être partie prenante, mais je suis heureux de voir un consensus du Conseil pour ces deux postulats.

**M. Filippo Rivola (Soc.)** : – Je rebondis sur les propos de mon préopinant qui se préoccupe de personnes qui sont en voiture avec des enfants, qui ont de la peine à ramener leurs courses. Je pose la question par rapport aux personnes à mobilité réduite, notamment les personnes âgées ou les familles qui habitent en Ville, qui n'ont pas de voiture et qui elles aussi doivent ramener leurs courses avec leurs enfants à la maison. Donc est-ce que cette étude ne serait pas l'opportunité pour la Municipalité de présenter quels services pourraient être offerts aussi à la population lausannoise qui habite en centre-ville et qui n'a pas de voiture et qui a aussi de la peine à ramener ses courses ?

La discussion est close

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV), rapporteur** : – La commission a accepté, à l'unanimité, les deux postulats, même si on les a votés effectivement séparément.

Vote – Postulat de M<sup>me</sup> Bettschart-Narbel et consorts

**La présidente** : – Nous allons donc voter à main levée. Le premier rapport, celui de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission et le renvoi de ce postulat à la Municipalité, lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec 1 abstention, vous avez accepté les conclusions de renvoyer ce rapport à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Vote – Postulat de M. Picard et consorts

**La présidente** : – Le rapport de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop ». Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission, le renvoi de ce postulat à la Municipalité, lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec 1 abstention également, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Las séance est levée à 20 h 05

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Aude Billard, Jean-François Cachin, Manuel Donzé, Françoise Longchamp, Fabrice Moscheni, Laurence Munding-Jaccard, Sandra Pernet, Janine Resplendino, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : MM. Jean-Pascal Gendre, Mathieu Maillard

Membres présents 87

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

### Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne »

La ville de Zoug va introduire en septembre un nouveau service d'identité numérique, fondé sur le protocole blockchain. La procédure est basée sur une application mobile. L'application permet aux résidents qui le souhaitent d'y enregistrer leurs informations personnelles, lesquelles seront sécurisées sur la blockchain et reliées à la personne par une adresse cryptographique.

Les informations saisies par les citoyens sont automatiquement transmises à l'office de la population de la ville. Une fois la validation effectuée, l'utilisateur peut alors interagir de manière transparente avec les différents services numériques de la ville. Le but de l'administration n'est pas de stocker des informations personnelles, mais uniquement examiner l'identité d'une personne.

Le domaine de l'identité électronique est d'actualité en Suisse: le canton de Schaffhouse est entrain de développer une solution similaire pour son administration et la Confédération élabore actuellement une loi en vue du lancement d'ici environ deux ans d'un passeport électronique.

Il s'agit maintenant pour la Ville de Lausanne de suivre le mouvement en marche et ne pas être à la traîne face à ces nouveaux enjeux numériques. Il est important d'apporter des services aux citoyens les plus modernes et efficaces possible. Il en va aussi de l'image de la Ville, de son réseau d'entreprises technologiques et de ses universités.

Ce postulat demande que la Municipalité étudie la faisabilité de mettre en place un concept d'identité numérique et de services administratifs en ligne.

#### Discussion préalable

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Comme vous avez pu le lire dans mon postulat, il s'agit donc, comme l'a fait la Ville de Zoug et est en train de le faire le Canton de Genève, de développer ce qu'on appelle une identité numérique, soit basée sur la technologie blockchain. L'idée est d'étudier cette opportunité, sachant que c'est évidemment des technologies d'avenir et que je pense et vous en conviendrez, j'imagine, que la Ville de Lausanne doit être à la pointe de ces technologies. Voilà, donc je vous invite donc à renvoyer ce postulat directement en Municipalité.

**La présidente** : – Ça sera fait selon votre demande et il sera renvoyé directement à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne 'Zone hors TISA' : que ça se voie ! »**

En 2015, sous l'impulsion de divers milieux associatifs, la Commune de Lausanne s'est déclarée « Zone hors TiSA », (pour *Trade in Services Agreement* : Accords sur le commerce des services). Par cet acte, la ville rejoignait un réseau de nombreuses villes et régions qui refusent la privatisation des services publics et à la suppression de multiples normes et réglementations du travail voulus par les défenseurs de ses accords entre les Etats-Unis, les pays membres de l'Union européenne, la Suisse et d'autres Etats, tous membres de l'OMC. Elle marquait ainsi son opposition aux politiques néolibérales de démantèlement des services publics au profit d'acteurs privés échappant à tout contrôle politique, avec des conséquences catastrophiques sur le plan écologique comme sur le plan social.

Rappelons que ce traité est actuellement discuté dans la plus grande opacité, sans que les populations concernées ne puissent s'informer, puisque TiSA est invisibilisé par un brevet résultant d'un dépôt de droit américain interdisant toute diffusion ou publication de totalité ou partie du document. C'est grâce au travail exemplaire des lanceurs et lanceuses d'alerte de l'ONG WikiLeaks que les populations des Etats concernés ont pu obtenir quelques bribes des désastres prévus par les accords TiSA.

Malgré le refus récent des autorités nord-américaines de ratifier le traité TiSA, il reste d'actualité. Les discussions continuent d'avoir lieu, qui pourraient déboucher sur un retour de l'administration Trump à la table des négociations. De plus, la ratification en 2017 du CHA (équivalent à TiSA mais uniquement entre l'Union européenne et le Canada) constitue une sorte de cheval de Traie pour TiSA : instaurer une politique de libre-échange avec le Canada, qui pratique lui-même un commerce ouvert avec les USA, revient de facto à ouvrir notre espace économique à celui des Etats-Unis.

Dès lors, conscient.e.s des risques persistants que font planer ces accords sur les sociétés humaines et l'écosystème planétaire, les soussigné.e.s pensent qu'il est important de rendre plus visible la position des collectivités publiques de la ville de Lausanne auprès de sa population.

Ces dernières années, Genève a mis sur le pont du Mont-Blanc une série de drapeaux rappelant la participation de la Ville au mouvement des " Villes Zone Hors TISA ». De son côté, la ville de Carouge a installé à son entrée des panneaux pour rappeler ce même engagement. La ville de Lausanne pourrait en faire de même, aux entrées fréquentées de son territoire communal, sur ses ponts ou dans des espaces publics. Elle pourrait également envisager l'organisation de conférences publiques, la publication de brochures y relatives adressées à ses citoyen.ne.s, la production et la diffusion de vidéos explicatives, etc...

Car, comme nous l'évoquons ci-dessus, l'un des principaux problèmes de TiSA, c'est qu'il reste encore aujourd'hui très méconnu des populations concernées.

Ainsi, les soussigné.e.s souhaitent que la Municipalité étudie l'opportunité de faire mieux connaître l'opposition de la Ville aux accords TiSA, que ce soit par des symboles visibles installés en des emplacement visibles de l'espace public communal (comme des drapeaux ou des panneaux) et par toute autre initiative allant dans le sens d'une mise en lumière des méfaits potentiels de ces accords.

Discussion préalable

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ce postulat vise, comme son nom l'indique, à visibiliser l'engagement de la Ville de Lausanne contre les accords de TiSA, que je ne vais pas redévelopper ici. Comme vous le savez peut-être, à Genève qui s'est également déclarée « zone hors TiSA », plusieurs campagnes d'affichage ou de déploiements de drapeaux ont été déployés, ou également à l'entrée de la ville de Carouge où un panneau a été installé pour rendre visible son engagement. Ce postulat demande que la Ville de Lausanne en fasse de même et envisage peut-être d'autres pistes pour rendre visible cet engagement de la Ville contre les accords de TiSA. Je ne demande pas de commission pour ce postulat qui peut directement être envoyé à la Municipalité.

**La présidente :** – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Ce postulat sera donc renvoyé directement à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne 'Zone hors TiSA' : que ça se voie ! »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne »**

Elles vivent ici depuis parfois 10 ou 15 ans. Elles travaillent, au gris ou au noir, souvent en cotisant aux assurances sociales ou en payant des impôts à la source. Leurs enfants, pour la plupart, vont à l'école ici. Par centaines, probablement par milliers sur le territoire de la Ville de Lausanne, ces personnes travaillent pour nous et avec nous, partagent notre vie sociale, mais sans bénéficier d'un statut légal de séjour leur permettant de vivre dignement. Elles seraient ainsi 12'000 dans le canton de Vaud et entre 100'000 et 250'000 dans toute la Suisse. La situation de ces personnes relève d'une hypocrisie incompatible avec un projet de société solidaire et démocratique. Elles contribuent au bien-être de la collectivité sans bénéficier pour autant des prestations sociales les plus élémentaires. Sur les chantiers, dans les emplois domestiques, dans les soins à la personne, dans les services sanitaires, dans la restauration et l'hôtellerie, leur contribution est indispensable, mais elles sont exclues du corps social.

Les « sans-papiers », de fait les personnes sans permis de séjour, vivent dans l'angoisse permanente d'être arrêtées, puis expulsées. Ce sentiment les retient de faire valoir leurs droits les plus élémentaires. Pour palier en partie à cette situation de discrimination inadmissible, plusieurs autorités communales ont mis sur pied ou s'appêtent à mettre sur pied un système de pièce d'identité municipale. Les Villes de Bienne et de Berne en discutent actuellement. À Zurich, l'association « Zuri City Card » défend un projet de ce type. Aux Etats-Unis, les villes de Los Angeles, de San Fransisco et de New York ont

d'ores et déjà mis sur pied un tel système. Par exemple l'IDNYC donne accès à tous les services et programmes offerts par la ville ; tout résident à New York y a droit, en particulier les SDF, les personnes âgées et les immigrants sans statut. Cela signifie que les personnes sans statut légal peuvent s'identifier pour ouvrir un compte en banque, signer un contrat de bail à loyer, emprunter un livre à la bibliothèque, bénéficier des soins à l'hôpital, déclarer un vol ou encore s'adresser à la police municipale sans s'exposer à un risque de renvoi.

Lorsqu'il est introduit, un tel document doit être à la disposition de tou.te.s les citoyen.ne.s de la ville concernée. Non seulement par solidarité, mais aussi et surtout pour éviter qu'une telle mesure ne se retourne contre ses bénéficiaires, dans la mesure où elle trahirait leur statut et ne ferait ainsi que renforcer les discriminations dont elles sont déjà les victimes.

Face aux situations particulièrement précaires auxquelles sont confrontées les personnes vivant à Lausanne sans statut légal et à l'exemple des expériences favorables faites dans d'autres villes, le groupe Ensemble à Gauche propose que la Municipalité étudie l'opportunité de l'introduction d'une pièce d'identité municipale accessible à tou.te.s les personnes vivant en Ville de Lausanne pour permettre à ses détenteurs de bénéficier d'un certain nombre de droits et de prestations.

#### Discussion préalable

**M. Claude Calame (EàG) :** – Cette initiative « Pour une pièce » et ce postulat « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne » part du constat que dans le canton de Vaud, selon les estimations, ceux qu'on appelle les sans-papiers sont environ 12 000 – 13 000 à peu près. Et comme vous le savez, toutes et tous travaillent sans être déclarés – tout en payant des impôts par ailleurs – mais sans bénéficier des qualités et des prestations des services sociaux.

Pour la plupart d'entre eux ils accomplissent des travaux que *nous* ne sommes plus disposés à accomplir, notamment dans la restauration ou dans l'hôtellerie, mais également dans les EMS et très largement aussi dans les hôpitaux. On les appelle les sans-papiers. Cette dénomination est d'ailleurs erronée. Il s'agit de personnes qui n'ont pas de permis de séjour et ils vivent dans l'angoisse permanente d'être dénoncées et le cas échéant expulsées. Et c'est la raison pour laquelle, à l'exemple de villes telles que New-York aux Etats-Unis, ce postulat propose une pièce d'identité municipale qui garantirait les droits de base des personnes dites sans-papiers qui travaillent ici. Je propose donc que ce postulat soit renvoyé naturellement en commission et puis ensuite à la Municipalité.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Eh bien ma demande va dans le même sens que celle du postulant, au risque de générer un peu de papier supplémentaire je souhaite que ce postulat soit d'abord soumis à l'examen préalable d'une commission.

**La présidente :** – Est-ce que cinq personnes accèdent à cette demande ? C'est le cas. Donc elle sera renvoyée en commission.

---

#### **Postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts : « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement »**

##### **Développement :**

La mobilité électrique est en plein essor et la ville de Lausanne participe à sa promotion. Toutefois, il s'agit de ne pas se tromper de cheval de bataille, car les voitures électriques actuelles présentent des bilans environnementaux plutôt discutables et discutés, vis-à-vis de leurs ancêtres thermiques de moins en moins gourmands.

Lausanne est une ville centre, dense et doit adapter l'orientation de sa politique en conséquence. Ainsi, plutôt que de favoriser l'achat de véhicules électriques «à tout va», il



s'agit de cibler en priorité ceux qui ne peuvent s'en passer, les réels captifs de la mobilité individuelle. Parmi eux, les artisans sont des cibles de choix !

D'un autre côté, nous entendons que les artisans se plaignent du manque d'accessibilité routière de la ville de Lausanne, compliquant leur travail, en particulier en ce qui concerne le stationnement de leurs véhicules lors d'interventions, dont la durée est plus que variable.

En complément des « cartes à gratter », pouvant atteindre CHF 24.-10 journée, la mise en place d'un macaron de stationnement « multizone », offert gratuitement aux artisans faisant l'effort de s'équiper en véhicules utilitaires « zéro émission », permettrait de simplifier leur travail tout en privilégiant la carte de la durabilité pour des activités qui ne peuvent et ne pourront pas se passer d'un véhicule.

Pour atteindre leur cible, ces macarons « multizones » gratuits devraient toutefois être attribués selon des règles strictes et suite à un contrôle approprié du bienfondé de la demande. Par exemple, leur attribution pourrait être réservée :

- Aux entreprises et indépendants domiciliés à Lausanne ou dans une commune de l'agglomération lausannoise
- Justifiant d'interventions régulières sur le territoire communal lausannois
- Pour le stationnement d'un véhicule atelier ou utilitaire « zéro émission » (copie de la carte grise obligatoire, plaques interchangeable exclues)
- Pour une durée d'un an, reconductible sur demande.

Discussion préalable

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Ce postulat, qui était une motion mais qui a été transformé, vise en fait deux choses. La première, c'est d'inciter à l'acquisition de véhicules à très faible niveau d'émissions, le terme zéro émission qui est employé dans ce postulat est certes usurpé, mais en tout cas usuellement utilisé. Le deuxième objectif, c'est aussi de faciliter la vie de nos artisans en leur offrant certains privilèges s'ils acceptent de jouer le jeu. Evidemment, le tout sans coûter grand-chose à notre ville. Et cette formule, qui n'est pas forcément magique, mais en tout cas qui, pour moi, devrait être étudiée par la Municipalité, c'est la possibilité d'offrir des facilités de stationnement, donc des macarons multizones pour exclusivement les véhicules-ateliers, les véhicules utilitaires, qui sont nécessaires aux artisans, que ce soit les plombiers, les électriciens ou même des vendeurs de plumes... que sais-je.

L'important n'est pas le poids qu'on transporte, c'est le volume et pour lequel on est obligé d'avoir un véhicule individuel. Donc autant qu'ils soient à zéro émission, que ce soit de l'électricité ou autre chose, le débat n'est pas là. Et pour les inciter justement à acquérir ce type de véhicules, ce postulat propose que la Municipalité leur donne l'opportunité de se garer, pas n'importe où, mais là où des zones macarons existent déjà. Avec le même macaron ils pourraient accéder à n'importe quel quartier de la ville, peu importe s'ils y sont domiciliés ou pas, l'important est d'avoir quelques règles pour qu'ils justifient la nécessité d'intervenir régulièrement sur cette Ville.

Et tout ça permettrait en tout cas de cibler les personnes qui devraient acquérir des véhicules électriques et non pas se passer de véhicules électriques, donc essentiellement nos artisans et les indépendants qui interviennent sur Lausanne. Je pense que c'est suffisamment consensuel pour ne pas nécessiter un renvoi en commission et je demande que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

**La présidente :** – Il n'y a pas de demande de parole de la part du plénum. Donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts : « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l’environnement »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une Outilthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »**

Une outilthèque est un service de prêt d’outils de bricolage ou de jardinage destiné aux personnes souhaitant confectionner ou réparer des objets ou des installations, rénover ou embellir leur intérieur, aménager ou entretenir leurs terrasse ou balcon, jardiner, etc., sans devoir acquérir par elles-mêmes tous les outils nécessaires.

Aujourd’hui, de nombreuses personnes achètent, puis conservent dans leurs armoires, quantité d’outils qui ne leur serviront que rarement, voire une seule fois. Ce gaspillage est coûteux, aussi bien sur le plan écologique (matières premières nécessaires à la fabrication, transport, pollution, etc.) qu’économique pour le particulier, qui achète un outillage souvent onéreux dont il ne se servira pour ainsi dire jamais.

Les outilthèques prêtent tant du petit outillage (par exemple, tournevis, marteau, escabeau, pioche, cisaille, etc.) que des appareils plus sophistiqués (par exemple, scie sauteuse, ponceuse, shampooineuse à moquette, broyeur à végétaux, etc.). Elles fonctionnent sur le modèle des bibliothèques. Les personnes munies d’une carte d’adhérent peuvent emprunter pour quelques jours les outils dont elles ont besoin, en versant le plus souvent une caution proportionnelle à la valeur de l’outil emprunté. Les outils et appareils sont vérifiés avant et après l’emprunt. Une attestation d’assurance RC est généralement demandée.

La création d’une outilthèque à Lausanne donnerait aux Lausannoises et Lausannois la possibilité d’emprunter une gamme étendue d’outils parfois très spécialisés, leur permettant ainsi d’entreprendre à moindres frais des travaux dans leur maison, leur appartement ou leur jardin. Ce serait une alternative pratique, économique et écologique à l’achat d’outils et permettrait d’éviter un gaspillage de ressources naturelles.

L’outilthèque pourrait soit être localisée en un lieu unique, soit être décentralisée en plusieurs lieux, formant ainsi un réseau de proximité. Un appel aux dons d’outillage inutilisé pourrait peut-être être lancé auprès des particuliers pour aider à constituer le fonds des outils constituant l’outilthèque. Des collaborations avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartiers pourraient éventuellement être envisagées.

L’objet de ce postulat est donc de demander à la Municipalité d’étudier la possibilité de créer, éventuellement en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier, une outilthèque ou un réseau d’outilthèques à Lausanne, à l’usage des personnes domiciliées sur le territoire de la commune.

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts) :** – Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais il m’est arrivé d’acheter des appareils, des outils ou des objets dont je ne me suis servie qu’une seule fois et qui ensuite ont pris la poussière dans mes armoires et que j’ai dû ensuite jeter. Dans certains cas, j’avais cherché autour de moi si je pouvais emprunter ces objets, dans mon entourage, sans le trouver et à ce moment-là j’aurais été bien heureuse de pouvoir faire appel à une outilthèque, c’est-à-dire une structure ou un service qui m’aurait prêté les objets ou les appareils dont j’avais besoin.

C'est donc l'objet de ce postulat qui propose de demander à la Municipalité d'étudier la création d'une outilhèque, qui pourrait être une structure unique ou qui pourrait être un réseau de lieux au travers de la ville, qui prêterait aux Lausannoises et Lausannois des appareils ou outils dont ils ont besoin et leur permettrait ainsi d'éviter d'en faire la dépense et de gaspiller notamment des ressources précieuses pour des objets qu'on utilise rarement, voire une seule fois. Et alors je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**La présidente :** – Il n'y a pas non plus là de demande de parole du plénum, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne »**

L'été 2017 a connu plusieurs épisodes de canicule, comme l'année 2015 et d'autres étés précédemment. Les scientifiques s'accordent à dire que les phénomènes extrêmes, dont les canicules, vont se multiplier dans les années à venir. Selon une étude publiée dans « *Lancet Planetary Health* »<sup>1</sup>, les vagues de chaleur seront le phénomène extrême qui occasionnera le plus grand nombre de décès, soit 99% des décès liés aux changements climatiques. A cet égard, la canicule de 2003, première grande vague de chaleur récente, a fait plus de 70'000 morts en Europe et environ 1000 en Suisse. Il faut également mentionner les hospitalisations et épisodes de maladie liés à des températures excessives, telles que les déshydratations, les malaises cardio-vasculaires et autres symptômes aggravés par la chaleur chez les personnes atteintes de maladies chroniques.

Et qui dit chaleur excessive dit également smog estival, causé par de longues périodes de soleil sans vent. « *Comme les années précédentes, au nord des Alpes, les moyennes horaires de l'ozone dépassent les valeurs limites d'immission* », indique l'OFEV<sup>2</sup>. La pollution à l'ozone peut provoquer une hyper-réactivité bronchique, qui va entraîner des crises d'asthme et des bronchites. Elle peut être, également, à l'origine d'irritations oculaires, du nez et de la gorge.

Le Plan Canicule de l'Etat de Vaud, largement diffusé, cible les personnes âgées d'une part, les enfants d'autre part. Dans les deux cas, le plan préconise des mesures et précautions s'adressant aux personnes particulièrement vulnérables et aux institutions qui les accueillent (EMS, écoles, crèches-garderies, notamment). Réduire son activité, aérer la nuit, boire régulièrement, sont quelques exemples de recommandations qui se déclinent tant pour les enfants que pour les personnes âgées. Ce plan renvoie donc à une responsabilité individuelle ou institutionnelle et s'arrête là.

La répétition des phénomènes extrêmes, dont la canicule est l'une des expressions, amènent les villes à prendre également des mesures, puisque la température est généralement plus élevée en milieu urbain. La prééminence du bitume, les façades, les toits de cuivre (qui peuvent atteindre 70 à 80°), les voitures parkées ou circulantes, entraînent

---

<sup>1</sup> *The Lancet Planetary Health*, août 2017. Cité dans *Le Temps*, 10 août 2017.

<sup>2</sup> Cité dans *Le Temps*, 10 août 2017 « L'Europe en proie au climat extrême ».

une élévation de la température. Le bitume, par exemple, emmagasine 80 à 95% de la lumière solaire alors que les revêtements de couleur claire la réfléchissent et font baisser la température au sol de manière importante.

Face aux épisodes de canicule qui se sont produits cette année dans une bonne partie de l'Europe, des Etats-Unis et de l'Asie, les villes ont leur rôle à jouer<sup>3</sup>. Plusieurs d'entre elles ont pris des mesures, dont les médias se sont fait l'écho. Elles ont expérimenté des mesures telles que l'arrosage des rues. A Paris, les arroseuses municipales ont permis une baisse allant jusqu'à 15° (on peine à le croire). Los Angeles a peint en blanc des rues dont on nous dit que la baisse de température a atteint 10°. Ainsi que des toits peints de couleur claire à New York. Séoul a remis à l'air libre une rivière couverte. Tokyo stocke l'eau de pluie pour arroser les trottoirs. Tout près de chez nous, la Ville de Sion a mis au point un plan « AcclimataSion » avec des mesures telles que l'obligation de teintes claires dans les zones à bâtir (on relèvera que plusieurs bâtiments récemment construits à Lausanne sont de couleur anthracite, brun foncé voire noire...), notamment.

La Ville de Lausanne, quant à elle, a mis en oeuvre une politique active en matière de développement durable se déclinant par des développements importants des transports publics, des mesures visant le report modal (subsidés à l'achat de vélos électriques, pistes cyclables, etc.), la production d'énergie renouvelable, la construction de bâtiments répondant à des normes énergétiques, la mise en place de la politique « nature en ville », la promotion de la biodiversité, le développement de l'arborisation des rues, la création de bandes herbeuses, les subsidés pour la végétalisation des toitures, notamment, toutes mesures qui ont un impact positif sur la température. Cette politique vise globalement une meilleure qualité de vie et le respect des ressources naturelles mises à notre disposition et participe à la lutte contre les changements climatiques.

Il nous paraît toutefois que la Ville pourrait prendre un certain nombre de mesures complémentaires à celles déjà en vigueur dans le cadre de la politique de développement durable, qui viseraient plus spécifiquement une baisse de la température dans l'espace public et a fortiori dans les appartements et sur les lieux de travail, de manière à faire face spécifiquement aux fortes chaleurs prévisibles.

Deux types de mesures peuvent être envisagés, soit des mesures préventives ou structurelles d'une part et des mesures ponctuelles lors de la survenue d'épisodes de canicule d'autre part.

**Parmi les mesures structurelles et préventives**, plusieurs sont mentionnées ci-dessus, voire déjà pratiquées à Lausanne. La Confédération a élaboré des recommandations, qui sont évoquées dans le dernier numéro du magazine Environnement « *S'adapter aux changements climatiques* » (OFEV, 3/2017).

Ainsi les fontaines, jets d'eau, bassins, que les pays du sud connaissent de longue date, sont des mesures favorisant la baisse de la température lorsque survient un épisode de canicule ; elles pourraient être plus systématiquement prévues lors d'aménagements de places ou de rues. Des exigences touchant aux nouveaux plans de quartier, aux constructions ou aux rénovations de bâtiments devraient également être prises en compte dès la planification, telles la couleur, l'isolation et la longueur des façades, l'orientation des bâtiments et la structure des toitures. La désimperméabilisation de certains sols, remplacée par du gravier clair ou de l'herbe, la mise en place de petits îlots de verdure sont autant de mesures qui contribuent à baisser la température. La mise en place de couverts ou de toiles de tente sur les places, à l'exemple de la grande toile tendue au-dessus de la Place de la Palud lors du Festival de la Cité (lorsque l'arborisation n'est pas de mise) pourrait s'étendre sur les mois d'été et être installés sur d'autres places. Les arcades, les portiques, toutes structures qui réservent des îlots de fraîcheur en ville, pourraient être encouragés.

---

<sup>3</sup> Ces mesures sont décrites dans *24 Heures*, 23 juin 2017 « Comment atténuer la fournaise des villes ».

On pourrait penser que des mesures structurelles, telles qu'évoquées ci-dessus, sont en contradiction avec la politique de densification. Il nous paraît toutefois qu'une densification bien conçue se doit de tenir compte des différentes évolutions climatiques, qu'il s'agisse de canicules, de fortes pluies ou de périodes prolongées de sécheresse.

**Des mesures ponctuelles**, tel l'arrosage des rues pratiqué en soirée, pourraient être prises lors de la survenue d'une vague de chaleur. Plutôt qu'en matinée comme on a pu le constater de temps en temps cet été.

**Ce postulat a donc pour but de demander à la Municipalité d'étudier la création d'un Plan Canicule, soit un programme de mesures visant la diminution de la température lors d'épisodes de forte chaleur, des mesures tant structurelles, durables et préventives que des mesures ponctuelles lors de la survenue desdits épisodes.**

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – D'ores et déjà l'année 2017 s'annonce comme l'année la plus chaude depuis que les températures sont enregistrées. Beaucoup de pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique, ont connu des épisodes de canicule durant cet été. Et les scientifiques nous annoncent que les canicules seront le phénomène climatique qui entraînera le plus grand nombre de décès. Soit, nous disent-ils, 99 % des décès dus au dérèglement climatique qu'il s'agisse de sécheresse, de tempêtes, d'inondations ou autres phénomènes extrêmes.

Les chaleurs excessives n'entraînent pas que des décès, mais aussi des épisodes de maladies chez les personnes vulnérables, chez les malades chroniques, chez les personnes âgées et les enfants en particulier. Les canicules s'accompagnent également d'une pollution dépassant les normes d'ozone par manque de vent. Les villes sont particulièrement touchées par les canicules de par l'omniprésence de la minéralité, c'est-à-dire le bitume des chaussées, les toitures en métal, les façades, les voitures, toutes surfaces qui réverbèrent toute la chaleur. Beaucoup de villes ont pris, dans tous les pays concernés, des mesures en urgence pour tenter de faire face au phénomène et pour faire baisser les températures : peinture blanche sur les toits ou sur des chaussées, arrosage des rues, arrosage qui a également l'avantage de rabattre la pollution sur le sol et donc permet de l'éliminer en grande partie.

Ainsi les citadins, les ouvriers sur les chantiers, les personnes qui vivent dans des appartements mal isolés – je pense à des personnes âgées qui parfois vivent dans des appartements où il fait aussi chaud dedans que dehors – sont particulièrement exposés aux températures élevées dont les scientifiques nous disent qu'elles vont devenir de plus en plus fréquentes au cours de ces prochaines années. On peut déjà voir ce qui s'est passé ces dernières années. La Ville de Lausanne fait beaucoup en matière de développement durable et de végétalisation – évidemment la végétalisation joue un rôle important –, mais il nous paraît que des mesures complémentaires ciblées sur le problème des canicules pourraient être réellement efficaces. C'est la raison pour laquelle nous proposons un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la création d'un plan canicule, c'est-à-dire un programme de mesures qui visent la diminution des températures lors de fortes chaleurs, mesures qui peuvent se décliner selon deux modalités : des mesures structurelles, des mesures préventives et puis deuxièmement également des mesures ponctuelles lors de la survenue d'une canicule.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je propose qu'on aille se chauffer les méninges en commission.

**La présidente** : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc cette interpellation sera renvoyée en commission.

## **Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? »**

Développement polycopié

Mise en service en 2006, l'usine d'incinération des déchets TRIDEL appartient à la société anonyme reconnue d'utilité publique du même nom, qui en assure l'exploitation. Elle traite les déchets issus de quatre périmètres de gestion, parmi lesquels le périmètre de la société publique GEDREL, couvrant le territoire lausannois. Cette dernière détient 36.5% du capital de TRIDEL. La Ville de Lausanne détient, quant à elle, deux tiers du capital de GEDREL, est donc indirectement une actionnaire importante de TRIDEL.

Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Ville de Lausanne, comme la majorité des communes suisses, a introduit la taxe au sac, afin d'appliquer de manière pragmatique le principe du « pollueur-payeur ». Cette taxe, qui se veut incitative pour amener à plus de recyclage et de valorisation des déchets, a fait ses preuves et permis à la Ville d'augmenter de manière importante la part des déchets recyclés ou revalorisés. D'un point de vue écologique, il s'agit donc d'un franc succès.

Afin de répondre à divers corollaires plus négatifs et ainsi les éviter au maximum, la Ville de Lausanne a non seulement introduit des mesures d'accompagnement (soit par exemple une quantité de sac offerte à la naissance d'un enfant), mais également octroyé une subvention annuelle fixe de CHF 80.- à tous les Lausannois, afin de réduire l'impact financier de cette nouvelle taxe et d'en préserver uniquement l'aspect incitatif. Ainsi, l'objectif n'a jamais été de remplir les caisses de l'Etat grâce à cette nouvelle taxe, mais uniquement d'inciter les citoyens à davantage valoriser leurs déchets.

On peut cependant lire dans la presse du jour que les comptes 2016 de l'usine Tridel, responsable de l'incinération des déchets, sont relativement surprenants. Selon le rapport de gestion 2016, les honoraires du Conseil d'administration ont augmenté de plus de CHF 100'000.-, passant de CHF 143'557.- à CHF 251'570.- en une année !

Il ressort de ce même article que la Municipalité de Lausanne, pourtant présente au sein du Conseil d'administration, est également surprise de cette différence et qu'elle a demandé qu'un audit de la société soit réalisé. La réponse apportée à la presse par le président du Conseil d'administration est en effet très floue, puisqu'il indique que cette rémunération serait due au départ de certains membres en 2016 suite aux élections communales, mais que d'autres membres toujours présents auraient également reçu une rémunération. Finalement, le président du Conseil d'administration indique que c'est le Conseil d'administration lui-même qui a accordé cette rémunération.

S'agissant d'une entreprise en mains publiques, dont les membres sont quasiment exclusivement des municipaux de communes propriétaires, une telle rémunération ponctuelle semble difficile à expliquer.

Dès lors, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les différentes rentrées financières de Tridel ?
2. A quel moment le Conseil d'administration de Tridel a-t-il pris la décision de ces rémunérations extraordinaires et quelle(s) raison(s) ont-elles été évoquées ? Le cas échéant, quel a été le vote du représentant de la Municipalité de Lausanne sur cette question ?
3. Quels membres du Conseil d'administration ont touché un montant et pour quelle raison ?
4. Les municipaux membres du Conseil d'administration d'une entité externe ont-ils l'obligation réglementaire de reverser leurs honoraires à la commune dont ils sont élus ?



5. Le versement d'une indemnité aux membres du Conseil d'administration au moment de leur départ est-il une pratique courante dans les sociétés en mains publiques auxquelles la Ville participe ?
6. De telles pratiques sont-elles, de l'avis de la Municipalité, dans l'intérêt des actionnaires de TRIDEL ?
7. Quel est le mandat précis que souhaite confier la Municipalité de Lausanne par le biais de l'audit requis ?
8. Comment éviter de tels versements à l'avenir ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Mise en service en 2006, l'usine d'incinération des déchets TRIDEL appartient à la société anonyme reconnue d'utilité publique du même nom, qui en assure l'exploitation. Elle traite les déchets issus de quatre périmètres de gestion, parmi lesquels le périmètre de la société publique GEDREL, couvrant le territoire lausannois. Cette dernière détient 36.5% du capital de TRIDEL. La Ville de Lausanne détient, quant à elle, deux tiers du capital de GEDREL, est donc indirectement une actionnaire importante de TRIDEL.*

*Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Ville de Lausanne, comme la majorité des communes suisses, a introduit la taxe au sac, afin d'appliquer de manière pragmatique le principe du « pollueur-payeur ». Cette taxe, qui se veut incitative pour amener à plus de recyclage et de valorisation des déchets, a fait ses preuves et permis à la Ville d'augmenter de manière importante la part des déchets recyclés ou revalorisés. D'un point de vue écologique, il s'agit donc d'un franc succès.*

*Afin de répondre à divers corollaires plus négatifs et ainsi les éviter au maximum, la Ville de Lausanne a non seulement introduit des mesures d'accompagnement (soit par exemple une quantité de sac offerte à la naissance d'un enfant), mais également octroyé une subvention annuelle fixe de CHF 80.- à tous les Lausannois, afin de réduire l'impact financier de cette nouvelle taxe et d'en préserver uniquement l'aspect incitatif. Ainsi, l'objectif n'a jamais été de remplir les caisses de l'Etat grâce à cette nouvelle taxe, mais uniquement d'inciter les citoyens à davantage valoriser leurs déchets.*

*On peut cependant lire dans la presse du jour<sup>4</sup> que les comptes 2016 de l'usine Tridel, responsable de l'incinération des déchets, sont relativement surprenants. Selon le rapport de gestion 2016, les honoraires du Conseil d'administration ont augmenté de plus de CHF 100'000.-, passant de CHF 143'557.- à CHF 251'570.- en une année !*

*Il ressort de ce même article que la Municipalité de Lausanne, pourtant présente au sein du Conseil d'administration, est également surprise de cette différence et qu'elle a demandé qu'un audit de la société soit réalisé. La réponse apportée à la presse par le président du Conseil d'administration est en effet très floue, puisqu'il indique que cette rémunération serait due au départ de certains membres en 2016 suite aux élections communales, mais que d'autres membres toujours présents auraient également reçu une rémunération. Finalement, le président du Conseil d'administration indique que c'est le Conseil d'administration lui-même qui a accordé cette rémunération.*

*S'agissant d'une entreprise en mains publiques, dont les membres sont quasiment exclusivement des municipaux de communes propriétaires, une telle rémunération ponctuelle semble difficile à expliquer ».*

### **Introduction**

Dans le système vaudois de répartition des compétences entre l'Etat et les communes, la gestion opérationnelle des déchets représente l'une des tâches importantes qui a totalement

<sup>4</sup> 24 heures du 31 octobre 2017 :

<https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/subite-generosite-tridel-intrigue/story/29607321>.

été confiée aux communes. Ces dernières s'organisent pour récolter les déchets, soit dans des sacs taxés, soit au travers de filières de recyclage. Elles s'organisent ensuite pour acheminer les déchets vers les différents lieux de traitement. Dans le cas qui nous occupe, les communes s'organisent enfin pour incinérer les déchets, en l'occurrence ménagers.

Pour atteindre la taille critique qui permet d'optimiser le traitement, à la fois écologiquement et économiquement, les communes ont mis sur pied des filières de traitement mutualisées.

Ainsi en est-il de Tridel S.A., qui incinère, à Lausanne, les déchets ménagers de la majorité des ménages vaudois, tout en produisant de la chaleur utile au réseau de chauffage à distance et de l'électricité.

Cette intelligente mutualisation des ressources fonctionne bien. Elle repose cependant sur une indispensable relation de confiance entre le Conseil d'administration de Tridel S.A. et les communes, actionnaires indirectes et plus largement les citoyennes et citoyens vaudois.

La Municipalité estime que cette confiance est aujourd'hui sérieusement ébranlée par les faits dont la presse s'est fait l'écho et qui font l'objet de la présente interpellation. La Municipalité de Lausanne considère qu'il est de son devoir de rétablir cette confiance par un exercice de transparence sur les mécanismes qui ont amené le Conseil d'administration de Tridel S.A., au printemps 2016, au soir de la précédente législature, à octroyer des indemnités extraordinaires à deux de ses administrateurs (M. Olivier Français et M. Stefan Nellen), sans en informer les actionnaires de la société, pas plus que la Ville de Lausanne. En effet, ni M. Olivier Français, alors directeur des Travaux et représentant de la Ville de Lausanne au sein du Conseil d'administration du Tridel S.A., ni M. Stefan Nellen, président et administrateur délégué de la société et représentant de Gedrel S.A., n'ont jugé bon d'avertir la Municipalité de Lausanne.

## **1. De la participation à des sociétés anonymes par la Commune de Lausanne**

De manière générale, les collectivités publiques et en particulier les communes, peuvent déléguer des tâches d'intérêt public à des personnes morales ou des entités extérieures à l'administration. C'est le cas, par exemple, lorsque l'autonomie d'une société extérieure apparaît nécessaire pour faciliter les processus décisionnels, mutualiser les compétences et les ressources entre différentes collectivités publiques, favoriser l'indépendance politique ou financière ou encore faciliter la naissance de partenariats avec des acteurs du même secteur.

Dès lors que la tâche poursuivie par l'entité extérieure revête un intérêt public, la commune doit pouvoir exercer un certain contrôle et garder une capacité de pilotage par rapport à l'activité de la société tierce.

L'un des moyens d'assurer ce contrôle consiste en la participation de la collectivité publique au capital de la société, ainsi qu'en la désignation d'un représentant direct dans l'organe de direction de la société, soit typiquement le Conseil d'administration (CA) pour les entités organisées sous la forme d'une société anonyme de droit privé (S.A.).

## **2. Des activités accessoires des membres de la Municipalité**

Aux termes de l'article 4 alinéa 1 du règlement pour la Municipalité de Lausanne du 14 décembre 1965 (ci-après : Règlement), les membres de la Municipalité ne peuvent exercer aucune profession ni aucune activité lucrative régulière. En outre, ils ne peuvent appartenir à l'administration d'aucune entreprise ou société poursuivant un but lucratif, sauf si la Commune y a un intérêt manifeste (alinéa 2), la Municipalité accordant dans chaque cas l'autorisation nécessaire (alinéa 3) et en informant le Conseil communal par le biais du rapport de gestion.

Selon l'article 32 alinéa 3 du règlement, les indemnités perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de l'activité prévue à l'article 4 sont versées à la caisse communale. Enfin, les montants des rétrocessions sont vérifiées par le Service de la

révision de la Ville (aujourd'hui : Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) ; article 32 alinéa 6 du Règlement).

### 3. De Tridel S.A.

Tridel S.A. est une société anonyme créée le 3 juin 1997 dont le but statutaire est « le traitement des déchets urbains, légalement admissibles dans une installation d'incinération au sens de la législation fédérale, provenant des zones d'apport qui lui sont assignées par la législation vaudoise et par le plan cantonal vaudois sur la gestion des déchets ». Pour atteindre ce but, elle exploite en particulier une usine d'incinération des déchets urbains sise à Lausanne, dont l'inauguration officielle a pris place le 28 septembre 2006.

L'actionnariat de Tridel S.A. est composé de la manière suivante : Gedrel S.A. (représentant Lausanne, l'Est et le Nord de la région lausannoise) pour 36.51%, Valorsa S.A. (Ouest lausannois, Gros-de-Vaud et Ouest vaudois) pour 36.03%, Strid S.A. (Nord vaudois) pour 14% et Sadec S.A. (La Côte) par 13.46%.

Aux termes de l'article 17 des statuts de Tridel S.A., son CA est composé de 7 membres au moins, nommés pour une durée correspondant à celle d'une législature communale vaudoise (alinéa 1). Un membre du CA est désigné par la Commune de Lausanne, celui-ci ne pouvant exercer la charge de président du CA (alinéa 2). Les autres administrateurs sont nommés par l'assemblée générale (alinéa 3).

M. Olivier Français a représenté la Municipalité de Lausanne au sein du CA de Tridel depuis l'année 2000 jusqu'au 30 juin 2016. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, cette représentation est exercée par Mme Florence Germond, désignée par la Municipalité. Mme Florence Germond a siégé pour la première fois lors de la séance du CA du 31 août 2016.

### 4. De la chronologie des décisions

Dans le courant du mois de juillet 2017, la Municipalité a relevé dans les comptes annuels 2016 de Tridel S.A. une augmentation litigieuse. Interpellé sur cette question, le président du CA a transmis à la Municipalité différents extraits de compte en date 8 août 2017. Invité à préciser sur quelles bases les indemnités supplémentaires avaient été octroyées, le président du CA a notamment transmis le 15 août 2017 les documents suivants, qui étaient jusque là inconnus de la Ville :

- a) le procès-verbal de la séance du CA du 25 mai 2016, séance au cours de laquelle le CA a décidé d'octroyer une rémunération « équitable et exceptionnelle » de CHF 80'000.- à M. Olivier Français et de CHF 50'000.- à M. Stefan Nellen pour leur contribution exceptionnelle et hors cahier des charges au processus de construction de l'usine ;
- b) les extraits des comptes de Tridel qui font état des versements suivants :
  - Festival du film alpin : CHF 30'000.- ;
  - Fondation de défense des intérêts d'Isenau : CHF 20'000.- ;
  - Fondation VD 3209 : CHF 30'000.-.

### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### *Question 1 : Quelles sont les différentes rentrées financières de Tridel ?*

Les rentrées financières pour l'année 2016 de Tridel SA s'élèvent à CHF 40'060'954.-. Elles se répartissent comme suit :

▪ taxes de traitement :	CHF	24'354'901.-
▪ vente de matériaux :	CHF	26'826.-
▪ vente d'énergie :	CHF	12'751'319.-

▪ participation frais de transport ferroviaire :	CHF	2'755'987.-
▪ vente de matériel :	CHF	140'712.-
▪ autres produits :	CHF	31'209.-

**Question 2 :** *A quel moment le Conseil d'administration de Tridel a-t-il pris la décision de ces rémunérations extraordinaires et quelle(s) raison(s) ont-elles été évoquées ? Le cas échéant, quel a été le vote du représentant de la Municipalité de Lausanne sur cette question ?*

La décision a été prise par le CA de Tridel en date du 25 mai 2016. Le procès-verbal précise que le représentant de la Ville de Lausanne, M. Olivier Français, s'est retiré au moment du traitement de ce point de l'ordre du jour.

**Question 3 :** *Quels membres du Conseil d'administration ont touché un montant, et pour quelle raison ?*

M. Français s'est vu octroyer une « rémunération équitable et exceptionnelle » de CHF 80'000.-. Cette somme, sur demande de l'intéressé, a été répartie comme suit :

- Festival du film alpin : CHF 30'000.- ;
- Fondation de défense des intérêts d'Isenau : CHF 20'000.- ;
- Fondation VD 3209 : CHF 30'000.-.

M. Nellen s'est vu octroyer une « rémunération équitable et exceptionnelle » de CHF 50'000.-. Sur cette somme, CHF 20'000.- ont été versés, à sa demande, à une fondation culturelle lausannoise.

**Question 4 :** *Les municipaux membres du Conseil d'administration d'une entité externe ont-ils l'obligation réglementaire de reverser leurs honoraires à la commune dont ils sont élus ?*

Oui. Cela ressort de l'article 32 alinéa 3 du règlement pour la Municipalité de Lausanne, comme évoqué en préambule.

**Question 5 :** *Le versement d'une indemnité aux membres du Conseil d'administration au moment de leur départ est-il une pratique courante dans les sociétés en mains publiques auxquelles la Ville participe ?*

Non. Au demeurant, la Ville considère qu'il n'est pas adéquat de procéder au versement d'une indemnité de départ en faveur d'un administrateur qui quitte un conseil d'administration. Elle n'a pas connaissance d'autres pratiques de ce genre au sein de sociétés dans lesquelles elle est représentée.

**Question 6 :** *De telles pratiques sont-elles, de l'avis de la Municipalité, dans l'intérêt des actionnaires de TRIDEL ?*

La Ville n'entend pas s'exprimer au nom de l'ensemble de l'actionnariat de Tridel SA, mais relève que ces versements ne semblent pas en lien direct avec l'activité de Tridel SA ou la poursuite d'un but d'intérêt public. La question de la pertinence de ces paiements eu égard aux intérêts de la société et de ses actionnaire est donc parfaitement légitime. L'audit demandé par la Ville de Lausanne pourrait apporter des éléments de réponses à cette question.

**Question 7 :** *Quel est le mandat précis que souhaite confier la Municipalité de Lausanne par le biais de l'audit requis ?*

Il s'agit d'un audit financier et des processus de gestion, qui doit s'assurer du respect des principes de conformité et de performance de l'usage de l'argent public (principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités).

**Question 8 :** *Comment éviter de tels versements à l'avenir ?*

La Municipalité rappelle qu'elle n'a jamais eu connaissance d'autres pratiques de ce genre. Elle rappelle le sens du règlement pour la Municipalité et, en particulier de son article 32 alinéa 3, qui prévoit que tout revenu accompli dans le cadre de ses fonctions revient à la collectivité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

**Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 novembre 2017.**

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Je souhaite, en premier lieu, remercier la Municipalité pour ses réponses. Elles sont claires, elles sont directes, elles sont un aveu d'une certaine méconnaissance de sa part aussi et elles peuvent surprendre. En les lisant, on a clairement l'impression que la Municipalité n'était pas au courant de ce qui se passait à Tridel et qu'elle l'a appris, certes un petit peu avant notre Conseil et la presse, mais pas beaucoup.

On note, en effet, que les premières questions que se pose la Municipalité sont en août 2017 lors desquelles elle commence à questionner le Conseil d'administration. Au moment du dépôt de mon interpellation, certains membres de votre Conseil m'ont questionné sur l'urgence de celle-ci, estimant qu'il n'y avait pas d'urgence à traiter ces questions. On peut le considérer, au vu du nombre d'articles qui ont paru dans la presse et des versions qui changent ...

En effet, on parlait dans un premier article, vu que c'est les seules informations que nous avons à notre disposition, que certains administrateurs avaient reçu des rémunérations exceptionnelles. Dans un deuxième article on apprend qu'en fait ce n'est que M. Nellen et M. Français qui ont refusé ces rémunérations. Dans un troisième, on apprend que ces rémunérations ont été remises à des associations. On ne sait pas à quelles associations, on ne sait pas à quelle hauteur. On note ensuite, dans la réponse de la Municipalité, le nombre de questions posées par la Municipalité elle-même, depuis août.

L'urgence est donc concrète, non seulement parce qu'il y a urgence de savoir où est passé cet argent, il y a urgence de savoir quelles décisions ont été prises par Tridel S.A. et il y a urgence de pouvoir rectifier, ou cas échéant, éviter de tels versements à l'avenir.

Pour les aspects non urgents du rapport de gestion de Tridel S.A., nous avons déposé une autre interpellation ce soir. Il était donc essentiel de séparer les questions financières qui ont fait l'objet de nombre d'articles de la presse romande et suisse-allemande, des questions de gestion globale de Tridel qui sont posées dans une interpellation ordinaire et auxquelles je me réjouis de lire également les réponses de la Municipalité.

Les questions qui se posent nécessitent d'en savoir plus. En effet, la Municipalité l'admet, elle-même, comme je l'ai dit, elle n'a pas toutes les réponses et elle se pose un certain nombre de questions de grande importance. Elle répond déjà à certains points et nous rappelle que c'est M. Français qui a représenté la Municipalité jusqu'au 30 juin, puis M<sup>me</sup> Germond, que la décision a été prise en date du 25 mai 2016 et qu'elle ne l'a pas été en l'absence de M. Français comme le disaient les médias, mais que ce dernier s'est retiré au moment de prendre la décision de l'allocation de cette rémunération qu'il a refusée.

On apprend ensuite que c'est 80 000 francs qui ont été proposés à M. Français, qui les a refusés, mais qu'il les a reversés au Festival du film alpin, à la Fondation de défense des intérêts d'Isenau et à une autre fondation vaudoise. Et M. Nellen s'est vu octroyer un versement de 50 000 francs, qu'il a reversé pour 20 000 francs à une association d'utilité publique lausannoise.



L'audit, qui j'espère sera mis en œuvre, nous apportera en principe d'autres réponses beaucoup plus importantes. En effet il s'agit, non pas d'une simple société anonyme mais d'une société anonyme en mains entièrement publiques, qui est rémunérée de deniers entièrement publics et qui donc doit profiter aux citoyens. Elle ne doit pas profiter à des actionnaires privés, elle ne doit pas profiter à ses administrateurs à titre personnel, mais aux citoyens qui financent les entités publiques qui sont derrière cette société anonyme.

Pourquoi est-ce que cette rémunération profiterait à des associations, certes à but d'intérêt public, mais qui n'ont aucun lien avec les villes, les communes, qui financent chaque jour Tridel ? Pourquoi devrions-nous reverser de l'argent, de l'argent qui reviendrait dans les caisses lausannoises, à ces associations ? Je me pose la question, visiblement la Municipalité se la pose également et j'espère que l'audit nous y répondra.

Ensuite, il y a la question plus globale des sociétés anonymes en mains de la Ville de Lausanne. Les Verts s'y étaient déjà intéressés en 2015 avec le postulat de M. Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». En effet, on ne doit pas traiter ces sociétés anonymes comme on traite n'importe quelle société anonyme. Il convient d'avoir toujours à l'esprit le réel intérêt des citoyens qui sont derrière et qui contribuent financièrement à ces sociétés. L'article 32 du Règlement de la Municipalité le rappelle d'ailleurs – la Municipalité le remet dans sa réponse –, chaque centime que touche un municipal dans un conseil d'administration doit revenir aux caisses de la Ville.

On ne peut donc pas accepter que, par exemple, M. Pidoux qui siège dans certains conseils d'administration de l'énergie garde pour lui ou reverse à des œuvres d'utilité publique – le WWF, Pro Natura, je ne sais – des jetons de présence qu'il percevrait ou qu'il propose de le faire au conseil d'administration. Les corporations publiques doivent surveiller ces sociétés anonymes en mains publiques. Je me réjouis donc et j'espère qu'un audit sera mené et nous apportera les réponses que nous attendons.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Sans revenir en détail sur l'entier du dossier, je souhaiterais pourtant relever certains éléments qui ont suscité mon étonnement et dont je dois l'avouer, certains aspects logiques constituant les processus des décisions dans cette affaire m'échappent.

Je souhaiterais tout d'abord revenir sur ce principe de rémunération exceptionnelle. Pour cela revenons aux prémices de l'affaire. En mai 2016, le Conseil d'administration de Tridel S.A. vote des rémunérations extraordinaires pour deux de ses membres, à savoir le président du conseil d'administration M. Nellen et le municipal en fonction alors et actuel conseiller aux Etats M. Français, dont les montants étaient de 50 000 francs et 80 000 francs respectivement. Selon M. Nellen, dans une interview accordée au journal *Le Temps*, le Conseil d'administration a décidé d'accorder une rémunération particulière aux administrateurs sortants ayant œuvré de manière importante à la construction et à la mise en œuvre de l'usine. Sur quoi, le journaliste signalant que M. Nellen n'est pas sur le départ, ce dernier ajoute que : « Le Conseil d'administration a voulu solder le passé, une fois pour toute, donc de manière anticipée dans mon cas. »

Arrêtons-nous quelques instants sur ces déclarations et mettons-les en parallèle avec la réponse 5 de la Municipalité à notre interpellation urgente. La Municipalité y précise, je cite : « ...la Ville considère qu'il n'est pas adéquat de procéder au versement d'une indemnité de départ en faveur d'un administrateur qui quitte un conseil d'administration. Elle n'a pas connaissance d'autres pratiques de ce genre au sein de sociétés dans lesquelles elle est représentée. » Il ne s'agit donc ici pas d'une pratique courante, selon la Municipalité, dans le cas des départs de conseils d'administration, de S.A. reconnues d'utilité publique auxquelles Lausanne participe. En outre, sans tenir compte de l'usage en la matière, une question subsiste : en quoi ces versements extraordinaires pourraient-ils avoir du sens pour une S.A. reconnue d'utilité publique ? En quoi verser des honoraires supplémentaires à des membres d'un conseil d'administration peut-il bien servir les collectivités publiques qui sont les actionnaires de Tridel, rappelons-le ?



Nous pouvons aussi nous interroger sur le timing de ces paiements puisque, toujours selon M. Nellen, ces derniers soldent le passé. Pourquoi donc avoir attendu si longtemps pour procéder à ces paiements ? Plus de dix ans tout de même. Pourquoi tant de latence ? Enfin, dernier argument avancé dans la même interview par le président du Conseil d'administration de Tridel S.A. : « *L'apport d'Olivier Français à cette réalisation a été énorme. Je peux même dire qu'il nous a permis, grâce à ses compétences, d'économiser plusieurs millions de francs sur le coût du projet et les honoraires externes.* » Et là je dois vous avouer que je ne comprends pas la logique intrinsèque de ces propos. Est-ce à dire que lorsque l'un des municipaux lausannois officie dans l'un de ses titres obtenus de par sa fonction exécutive, prend à bras le corps un projet capital pour le bien de sa commune, sans compter ses heures, ni ses efforts, est-ce à dire qu'il devrait recevoir un salaire supplémentaire quand il décide d'utiliser ses compétences propres !? Mais n'a-t-il pas été élu pour user de toutes ses compétences en tout temps, en toute occasion, au mieux de ses possibilités et ce lors de la gestion de tous ses dossiers ?

Je trouve que l'existence même de ces rémunérations n'est pas sans poser des problèmes... mais bon. Supposons toutes mes questions élucidées et mes doutes levés sur ces versements extraordinaires et penchons-nous sur leur usage ou leur destination. M. le municipal n'a rien touché de ces 80 000 francs qui seraient revenus de plein droit à la Commune, comme le précisent bien les articles du Règlement cités par la Municipalité dans sa réponse. Pourtant ce montant, qui aurait pu être tout simplement non attribué puisque refusé en tant qu'honoraires, a tout de même été versé à trois associations choisies par le municipal. Et là, une question me taraude et je ne suis sûrement pas le seul, puisque M. Nellen, dans son interview relève que le même principe avait été adopté et admis par la Municipalité de Lausanne pour une rémunération d'Olivier Français perçue à Genève pour sa participation au projet du CEVA.

Et c'est bien là que réside l'un des plus gros problèmes de ce dossier. Justement, dans le cas du CEVA, le montant avait été transmis à la Commune qui avait statué au sein du collège municipal de l'attribution de ce montant à une association. L'ensemble de la chaîne démocratique avait donc été bien respecté puisque l'Exécutif élu avait voté de l'attribution de ce montant. Or, dans le cas qui nous occupe, la Commune de Lausanne n'a été consultée en rien et la Commune s'est vue ôter sa faculté de décision quant à l'attribution de ce montant ! On pourrait même aller plus loin en disant que, bien que le salaire n'ait pas été perçu, le pouvoir de décision de l'octroyer à des associations de son choix et ce sans consulter la Municipalité, lui, a bien été utilisé et constitue de fait une forme de jouissance du montant.

Mais ici encore, laissons en suspens ces questions et penchons-nous sur le choix des associations retenues pour ces versements. Déjà chose étonnante pour moi, aucune association n'est lausannoise. N'est-il pas intrigant de la part d'un conseiller municipal dans une ville telle que Lausanne de ne choisir aucune association de sa ville !? Autre chose intrigante, les bénéficiaires de ces dons sont toutes trois basées aux Diablerets. De la première, l'ancien municipal est l'un des membres fondateurs. De la seconde, l'ancien municipal est l'un des ambassadeurs. Et de la troisième, l'ancien municipal est président ! Alors dans toute cette histoire, nous sommes en droit, en tant que Lausannois, de savoir ce qui s'est réellement déroulé dans cette affaire et c'est pourquoi le groupe socialiste soutient la Municipalité dans ses démarches pour obtenir un audit auprès de Tridel S.A.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – En complément aux questions qui ont déjà été posées dans cette interpellation, que le groupe PLC avait cosignée et puis qui ont reçu une réponse de la Municipalité, je souhaiterais obtenir quelques renseignements complémentaires et j'ai d'abord deux questions d'ordre plutôt formel.

A la lecture de la réponse qui a été donnée par la Municipalité à la question 4 et puis au vu de ce qu'on vient d'entendre longuement, on comprend que la caisse communale a été frustrée du montant des indemnités qui auraient dû être versées à M. Français et qui ont été

reversées plus loin, soit 80 000 francs. Alors afin d'éviter tout problème lié à la protection de la sphère privée, je souhaiterais prendre l'hypothèse générale et abstraite d'un membre de la Municipalité qui omettrait ou négligerait de reverser à la caisse communale certains revenus alors qu'il y est tenu. Quelles seraient, dans un pareil cas, les démarches que la Municipalité entreprendrait dans un cas présent, notamment pour récupérer les montants en question ? Et puis deuxième question d'ordre formel, est-ce qu'il y a une forme de sanction qui est prévue en cas de non-respect du Règlement de la Municipalité ? Si oui, laquelle ? Et qu'en est-il en particulier à l'égard des anciens membres de la Municipalité, puisqu'on a longuement cité l'article 32 qui prévoit de reverser les montants perçus au titre de rémunération par les municipaux dans le cadre de leurs fonctions annexes à la Municipalité, je serais intéressé de connaître quelle est la sanction qui est prévue en cas de non-respect de ces articles ?

Pour en revenir tout d'abord à la question de la rémunération qui a été perçue par M. Français dans le cadre du CEVA à Genève, que M. Brayer a indiqué vouloir laisser de côté, pour ce qui me concerne, je n'ai pas l'intention de le laisser de côté. J'aimerais que la Municipalité tout d'abord rappelle au Conseil les circonstances qui ont entouré cette décision et puis pour que tout soit absolument clair, pour le souligner clairement, est-ce que la Municipalité peut nous dire si une décision similaire est intervenue dans le cadre du montant de 80 000 francs qui nous occupe ce soir ?

Ensuite dans la réponse à la question 6, la Municipalité considère, s'agissant de ces indemnités de départ, je cite : « ... ces versements ne semblent pas en lien direct avec l'activité de Tridel S.A. ou la poursuite d'un but d'intérêt public. La question de la pertinence de ces paiements, eu égard aux intérêts de la société et de ses actionnaires, est donc parfaitement légitime. » Alors le groupe PLC abonde bien entendu dans ce sens, mais souhaite aller un peu plus loin dans la réflexion. Le traitement des déchets, notamment via la taxe au sac et la taxe de base, est une activité qui coûte aux citoyens, qui n'est pas bon marché et on peut commencer par se poser la question de savoir si le but de l'élimination des déchets est de faire du bénéfice.

En se référant toujours à l'article du *Temps* du 31 octobre, M. Nellen évoque les résultats financiers de Tridel en relevant que la marge opérationnelle de la société s'élève à environ 12 millions de francs par an depuis dix ans. Alors si les résultats financiers de Tridel sont à ce point mirifiques, qu'ils justifient le versement de primes pour le moins généreuses, est-ce qu'il ne serait pas temps de faire profiter aussi les Lausannoises et les Lausannois de manière plus directe, comme le suggérait d'ailleurs M. Company dans son introduction, par exemple en réduisant le montant de la taxe de base ? Est-ce que la Municipalité peut nous dire ce soir si elle entend explorer cette piste ?

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je tiens à remercier les interventions de mes collègues socialistes et verts, auxquels le groupe Ensemble à Gauche s'associe pleinement, que ce soit quant aux questionnements ou aux indignations de nos collègues qui ont merveilleusement relevé les plus que soupçons, selon moi, de démarches incorrectes de la part d'Olivier Français et contraires au Règlement tel qu'il a été rappelé à l'instant.

Cette affaire, si je puis la nommer comme ça, ne sort pas de nulle part, des soupçons de conflit d'intérêt ou de pratiques illégales à l'encontre d'Olivier Français ont été à plusieurs reprises relevés par la presse ces derniers mois, que ce soit dans le cadre du TransRun ou de mandats de consultation qui lui ont été délivrés dans le cadre de politique du transport alors même que M. Olivier Français est président de la Commission des transports au Conseil des Etats. Toute une série de questionnements qui devrait même décider la Municipalité à aller plus loin dans ses prospections sur les pratiques d'Olivier Français lorsqu'il était à la Municipalité et pour laquelle je vous préviens que nous allons prochainement déposer une autre interpellation pour que des enquêtes soient menées à son sujet.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – J’ai envie de dire un peu « Parole à la défense » dans le sens où il y a quand même beaucoup d’allégations, beaucoup de non-dit et j’ai envie de dire aussi d’approximations autour de ce dossier. On a beaucoup de personnes qui se sont exprimées dans les médias de manière unilatérale, on a un peu de la peine à trier le vrai du faux et certainement que cet audit permettra de clarifier la situation. Ce qui me dérange un peu, c’est que les articles parus ces jours et les propos tenus ce soir, ne me semblent pas complètement refléter la réalité, ou du moins plus ou moins la travestir. J’ai l’impression qu’on la déforme au gré de quelques éléments pour en faire une affaire politique. Soit. Et le plus dérangeant, c’est qu’on cherche aussi à décrédibiliser une personnalité politique et je pense que personne ne me contredira ici, qui a quand même beaucoup apporté à la Ville, qui a toujours travaillé dans le sens de la Ville, qui fait partie – alors certes de la minorité politique de cette Ville – mais qui a en plus ravi un siège de sénateur ce qui en fait une cible particulièrement rêvée ; je dirais presque une aubaine pour faire de la politique politicienne.

Au lieu de se pencher dans le fond sur les faits, les processus des décisions, M. Company en a parlé et les responsabilités des administrateurs, c’est ce que cet audit doit révéler. Si je défends aujourd’hui Olivier Français, c’est parce que je lui fais confiance, ce n’est pas parce que je suis du même parti sinon je ne partirais pas au front si je n’avais pas cette confiance.

On a tenté de dire que dans le fond il a essayé de substituer de l’argent à la Ville. J’ai vraiment l’impression qu’Olivier Français est tout sauf vénal. Il l’a dit, il n’a jamais gagné un centime sur le dos de la Commune dans ses multiples mandats. Ces mandats qui étaient liés, certes parce qu’il était municipal, mais aussi de nombreuses fois en sa qualité d’ingénieur reconnu dans des dossiers de transport. Et puis M. Conscience signalait que comme conseiller aux Etats il participait à certains projets, en Suisse on reste dans un système de milice, il le fait et nombre de personnes ont des mandats différents pour défendre certaines causes et il ne le fait en tout cas pas pour des questions d’argent.

Alors si on peut lui reprocher évidemment son fort caractère, qui n’est plus à démontrer, j’ai envie de dire que c’est avant tout dans des projets d’envergure pour le bien de la collectivité qu’il s’est fait remarquer, qu’il a apporté son expérience et cherché à économiser où il le pouvait, à respecter les délais et les budgets. Et aujourd’hui j’ai un peu de peine à voir dans le fond tous ces projecteurs qui sont tournés soit sur M. Olivier Français, soit sur M. Nellen, par ailleurs nommé par la Ville de Lausanne et qui est l’ami d’Olivier Français.

Je fais aussi confiance à Tridel parce qu’on en parle peut-être un peu moins, dont la structure montre la pleine mesure de ses capacités lorsqu’elle est bien gérée. En lieu et place de 140 000 tonnes ce sont 170 000 qui sont traitées aujourd’hui. Le remboursement de la dette de 150 millions en dix ans a permis justement de reporter la baisse des coûts de la tonne pour la collectivité à 166 francs au lieu des 240 prévus. Cela permet aussi de rappeler le bienfait d’une baisse de la dette à quelques semaines du traitement du budget.

Et j’aimerais revenir également sur les éléments qu’on a pu lire. Tout d’abord que M. Français aurait reçu cette somme et l’aurait versée aux trois associations. Ce n’est pas le cas, ça a été répété par M. Company et je le remercie parce que dans d’autres documents on ne peut pas vraiment dire qu’on l’a lu sous cette forme. Donc il a refusé cette somme, ne pouvant pas toucher cette rémunération. Ensuite qu’il aurait voulu les substituer à la Ville : dans ce cas on peut parler, je le dis, de maladresse puisqu’il n’en a pas informé la Municipalité. C’est un fait. M. Nellen, en l’occurrence, n’avait pour sa part pas à le faire auprès de la Municipalité, c’était à M. Français de le faire. Alors il y a certes une part de naïveté, mais aucunement envie de gruger la caisse communale.

On a parlé de ce cas CEVA, alors on peut se poser des questions dans quelles circonstances cette rémunération liée aux apports de M. Français pour CEVA, alors certes ont été versés à la Ville et ensuite, suite à la décision de la Municipalité, à cette même association des

Diablerets, donc il n'y a pas non plus nouveauté dans l'association. Maintenant, M. Français avec un peu de naïveté s'est dit que dans le fond au lieu de le recevoir il proposait à Tridel de le verser à ces mêmes associations. Maintenant, excusez-moi, on parle d'année en année, d'associations qui travaillent pour des causes qui sont louables et en l'occurrence les trois associations sans but lucratif qui se trouvent au Diablerets, pour des causes pour lesquelles M. Français se bat dans une autre région, ne me paraissent pas forcément attaquables en le cas.

Et puis, aujourd'hui, je n'arrive pas encore vraiment à savoir de quoi on se plaint. Alors peut-être que Tridel ait pu dans les faits verser ces rémunérations, c'est un fait, l'audit nous dira ce qu'il en est. Est-ce que c'est parce que la Ville n'a pas reçu cette rémunération qui aurait pu mettre un peu de baume au cœur de nos finances instables ? Ou qu'enfin ces associations, je le disais avant, qui en ont bénéficié n'étaient pas lausannoises, est-ce que cela aurait été différent si ces associations l'avaient été ? Je trouve qu'on mélange un tout petit peu tous ces événements.

Et enfin sur les faits en tant que tels. Que s'est-il véritablement passé ? Alors on sait, ce conseil d'administration qui regroupe – et je pense que ça mérite d'être souligné – des municipaux et syndic assermentés, donc des personnes qui ne sont tout de même pas forcément susceptibles d'essayer de contourner la loi ou de se mettre de l'argent dans les poches, en tout cas pas vraiment en Suisse, a appliqué une décision actée par le Conseil d'administration avant 2016. C'était une décision qui avait été prise par ce Conseil d'administration et d'autres personnes ont vraisemblablement touché ces rémunérations avant M. Français ou M. Nellen. Rappelons que M. Olivier Français était depuis l'an 2000 dans le conseil d'administration, avec les résultats que j'ai décrits avant. Alors ce sont des rémunérations pour services rendus, qui ne couvrent en tout cas pas les économies réalisées grâce à l'expertise des personnes qui étaient dans ce conseil et encore moins les honoraires qu'aurait pu coûter un appel à des spécialistes.

Alors on peut ergoter des heures pour savoir si c'est bien ou pas, mais une nouvelle fois l'audit nous le dira certainement. Aujourd'hui, on sent dans la réponse de la Municipalité qu'on parle d'opacité, de confiance ébranlée puisqu'elle n'aurait jamais été informée de ces versements et c'est là où je me pose également quelques questions même s'il est difficile de se faire une idée devant le flot d'informations unilatérales actuelles. La décision concernant cette rémunération date d'une séance qui a eu lieu en mai 2016, il y a dû avoir un PV, à laquelle ça a été précisé que M. Nellen et M. Français étaient absents au moment de la décision du montant de ces rémunérations. Et dans le fond, aujourd'hui, s'il y a un reproche à faire ce n'est pas à M. Français ou à M. Nellen, mais c'est aux sept administrateurs présents, lors de la prise de cette décision, si véritablement il y a quelque chose à reprocher ou une pratique qu'on trouve inadmissible.

Alors cette décision a été actée et c'était le premier PV que M<sup>me</sup> Germond, comme nouvelle représentante de la Ville au conseil d'administration, a dû accepter. Est-ce qu'elle l'a lu, est-ce qu'elle l'a eu avant ? Ça je ne peux pas vous le dire mais il n'y a pas eu de questions posées visiblement. Ensuite ces versements, qui ont été tout d'abord placés sous une ligne comptable « Dons et communications » ont été validés par le Conseil d'administration. Il y a eu un audit de PWC sur la base de ces comptes. La Société PWC a formulé la demande que cette somme soit imputée dans une autre ligne qui soit « Honoraires administrateurs », où elle est dès lors apparue rendant la chose encore plus transparente et visible. Et dans le rapport de gestion 2016 de Tridel, cette somme apparaît, ça a été disponible sur internet et lors de l'assemblée générale et puis cette différence de 100 000 francs apparaît bien évidemment également dans les comptes qui ont été adoptés par l'assemblée générale.

Il y a donc eu plusieurs occasions de le voir, de le noter, que ça soit dans le PV, que ça soit au moment de la validation de ce PV, que ça soit au moment du fait que PWC avait fait ce changement et puis au moment de l'acceptation des comptes par l'assemblée générale.

Donc moi je suis un tout petit peu étonné que ça arrive comme ça tout d'un coup au milieu de l'été 2017. Je n'ai pas de reproches à formuler, mais de nouvelles questions à poser dans ce domaine qui feraient peut-être un tout petit peu tourner les caméras sur d'autres personnes. Maintenant il y a deux audits qui sont vraisemblablement en cours : un de la Ville et un probablement, j'imagine, à l'intérieur de Tridel par un auditeur externe, qui nous diront si tout cela est juste du point de vue de la gouvernance. Parce que dans le fond ce n'est qu'une question de gouvernance et c'est là-dessus que j'insiste. Et je le répète, à mon avis il n'y a aucune réelle volonté de cacher quoi que ce soit ou de s'enrichir personnellement de la part de ces personnes. Les responsabilités me semblent reportées sur des cibles plutôt politiques pour un tout petit peu gonfler l'affaire, même s'il y a peut-être discussion à avoir sur l'administration de Tridel. Et mis à part cette maladresse de communication non faite par M. Français et s'appuyant sur un précédent CEVA, l'ampleur prise par cette histoire me paraît tout simplement disproportionnée ou le fruit d'une récupération politique.

J'ajouterai que la réponse de la Municipalité adopte un ton pour le moins accusateur et qui ressemble fort à un procès à charge sur M. Français et que je dois avouer que ça traduit certainement la mauvaise ambiance qui devait régner il y a encore quelques années et je trouve que c'est un tout petit peu dommageable par rapport au travail qui a été effectué en commun entre la majorité et M. Français.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'aimerais poser une question de détail dans la ligne de l'exposé de mon préopinant. Il est mentionné, au chapitre 4 de la chronologie des décisions, que le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 mai donc a pris note ou a enregistré cette décision du Conseil d'administration. J'aimerais connaître la date du prochain conseil d'administration, celui qui a adopté ce PV. Je le fais dans une intention très claire, je veux être transparent sur la question.

Dans l'introduction à l'interpellation que la Municipalité nous a donnée, on lit dans le dernier paragraphe la chose suivante : « *En effet, ni M. Olivier Français, alors directeur des Travaux et représentant de la Ville de Lausanne au sein du Conseil d'administration du Tridel S.A., ni M. Stefan Nellen, président et administrateur délégué de la société et représentant de Gedrel S.A. (nommé dans cette société par la Ville), n'ont jugé bon d'avertir la Municipalité de Lausanne.* ». Il me semble qu'il manque, ici, le nom de M<sup>me</sup> Germond. Elle devait être au courant également de cela. Et si je lis la chronologie jusqu'à la Municipalité a pris connaissance de ces faits en juillet 2017, il en va donc de même de M. Français, M. Nellen et de M<sup>me</sup> Germond, ou alors les faits se sont un peu embrouillés et la chronologie n'est pas juste. Donc j'aimerais avoir de la clarté sur cette question.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – J'ai juste une question à M. Miauton qui a fait un long développement pour expliquer qu'il fallait se fonder principalement sur les informations qu'on avait et pas sur le fluide d'informations unilatérales, comme il l'a dit. J'aimerais simplement lui poser une question. Il a exprimé, à la fin de son intervention, un certain nombre de choses sur des histoires d'imputations de comptes, je ne suis même pas exactement capable de vous le répéter. Simplement ayant, par intérêt politique, suivi évidemment cette affaire d'assez près, je n'ai jamais entendu parler de ça.

J'aimerais savoir d'où il tire ses informations et surtout, dans son approche du dossier, s'il estime qu'introduire ce type de nouvelles informations, sans nous donner la source et sans nous les décrire précisément, est vraiment de nature à éclairer le débat comme il a prétendu vouloir le faire.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Evidemment que j'ai eu des contacts avec M. Français, comme j'en ai eu avec M. Nellen, pour démêler toute cette histoire. Je ne serais pas venu au front si je n'avais pas eu des contacts avec ces personnes pour être certain que je n'étais pas convaincu du bien-fondé de toute cette histoire. Et une nouvelle fois, je ne viens pas



uniquement pour les défendre, mais pour souligner qu'on se focalise sur ces deux personnes alors qu'une nouvelle fois, les décisions n'ont pas été prises par ces personnes.

Et concernant ces informations, vous pouvez tout à fait les trouver. Il y a les rapports de PWC, il y a les informations que M. Nellen a données dans les médias et cette information n'a pas l'heur de brouiller les pistes si ce n'est que d'indiquer que c'était imputé dans une certaine ligne et que pour plus de clarté PWC a demandé que cela soit mis sous les honoraires. Sinon, ce serait alors encore plus grave à vos yeux, certainement, mais ça serait certainement passé inaperçu, ce qui serait encore plus grave. Donc PWC a fait son travail d'audit, la chose a été clarifiée et c'est apparu sous « Honoraires des administrateurs » avec un + 100 000. Voilà.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'indique à M. Miauton, pour sa gouverne, que ça ne figure pas dans le rapport d'activité 2016 de Tridel qui comprend l'avis de PVC sur les comptes tels que présentés dans le rapport. Donc, encore une fois, monsieur Miauton, si vous jugez utile de fonder les débats du Conseil communal sur des informations que vous êtes le seul à avoir, je crois que ce sera compliqué de nous faire des procès en informations unilatérales.

Et j'aimerais que vous nous disiez, monsieur Miauton, de quoi exactement vous nous parlez ? Quel a été ce changement, parce que personnellement je ne le sais pas. Aucun document public ne l'explique. Vous avez utilisé les mots « changement » et « imputation », j'aimerais comprendre ce qui s'est passé parce que les documents publics ne me permettent pas de le savoir.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Navré de ce ping-pong. Cette somme est indiquée dans le rapport, c'est l'apparition sous « Honoraires des administrateurs » et qui en plus a attiré, vraisemblablement, l'attention de la Municipalité. C'est simplement ça que je dis. C'est que dans le rapport cette somme apparaissait clairement et que ce n'est pas plus tard que la chose a été découverte. Donc ils ont été transparents. Maintenant, PWC, dans son rapport, je ne l'ai pas lu, je ne l'ai pas vu, mais c'est clairement PWC qui a demandé ce changement pour plus de transparence et de clarté au moment de l'audit. Il y a donc eu d'ores et déjà un audit interne pour clarifier les choses.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je réponds à la première intervention de M. Miauton qui nous dit qu'on a en fait une affaire politique, ben oui, je m'excuse, mais c'est une affaire politique. Ce que vous appelez une maladresse, refuser cet argent et demander son octroi à des associations dont il a bien été identifié qui en sont soit les initiateurs, soit le président, soit une personne éminente des fondations, pour moi ce n'est pas simplement une maladresse, c'est une faute professionnelle. Et dans le cadre d'un mandat politique, une faute professionnelle devient une faute politique et donc oui, c'est un sujet politique.

Quant à l'argument d'élus de milice qui du fait de devoir subvenir à ses besoins par d'autres fonctions devrait accepter d'autres mandats, faites-moi rire. La presse alémanique, pour revenir sur des faits précis, a montré que l'Office fédéral des transports a retiré à Olivier Français sa casquette d'expert dans une étude alternative pour le TransRun à Neuchâtel, étude qui avait été confiée à la société lausannoise Promodal et qui s'était adjointe, pour cette étude, deux bureaux d'ingénieurs, dont Karakas & Français, ancienne société de M. Français qui, à ma connaissance, est resté en main familiale. La presse alémanique fait également état de contacts privilégiés entre Olivier Français et l'Office fédéral des transports, notamment dans le cadre de ce dossier. On a évoqué le cas genevois, il y a un autre cas dans ce canton par rapport à la rénovation d'un dépôt de bus TPG à Vernier où le syndicat principal des Transports publics genevois avait dénoncé une ingérence du magistrat Barthassat pour le choix d'Olivier Français comme expert. Ces exemples de conflits d'intérêts méritent plus qu'une suspicion, mais en effet l'audit qui va, je l'espère, être ouvert pour faire toute la lumière sur ce cas et je l'espère dans un proche avenir sur bien d'autres cas à mon avis.



**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées et de retracer, aussi, un peu le cours de cette histoire et les enjeux qui sont posés dans cette affaire. Peut-être que le plus simple est de repartir de l'affaire du CEVA, qui a été évoqué et qui a fait l'objet d'une question de M. Christe, qui je crois pose bien les enjeux.

Dans le cadre du CEVA, M. Français a effectivement effectué un mandat alors qu'il était conseiller municipal, un mandat pour lequel il a touché une rémunération de 37 ou 38 000 francs environ, qui a effectivement été versée sur le compte de la Ville de Lausanne. Et c'est ensuite la Municipalité qui a pris la décision de reverser cette somme au FIF (au Festival du film alpin). C'est donc le Règlement municipal qui prévoit que les rémunérations touchées dans le cadre de mandats extérieurs ou de fondations, etc., sont reversées à la caisse communale, qui a été en l'occurrence parfaitement respecté dans la mesure où cette somme est revenue à la Municipalité qui a ensuite décidé de l'attribuer au Festival du film alpin.

Est-ce que la Municipalité a bien fait ou pas ? Vous pouvez en juger, néanmoins c'est une décision de compétence municipale, qui a été prise conformément aux règles démocratiques, aux règles de fonctionnement du collège municipal, sur la base d'une décision de la Municipalité. Pour quelle raison avons-nous à l'époque pris cette décision ? Parce qu'en réalité M. Français avait bien été mandaté pour le CEVA, mais il n'avait pas été mandaté en qualité de municipal lausannois, ce n'est pas l'expertise lausannoise de M. Français qui était demandée au CEVA, c'est bien son expertise en qualité d'ingénieur. La Municipalité a donc considéré qu'on était dans un cas où finalement ce mandat exercé pour le compte du CEVA ne relevait pas directement d'une activité municipale et, qu'à cet égard-là, on pouvait admettre que la somme soit reversée à un organisme d'utilité publique plutôt que simplement laissée dans la caisse municipale.

On ne se situe pas très exactement dans le cadre d'une activité régulière évoquée par l'article 4 du Règlement pour la Municipalité, on est dans un cas qui est un petit peu en dehors de ce cas de figure là. Ça c'est pour l'affaire du CEVA qui effectivement a fait l'objet, à l'époque, d'une décision de la Municipalité de Lausanne.

Ça me permet de répondre à la deuxième question de M. Christe qui dit : qu'est-ce qu'il se passe si un municipal n'avait pas reversé ou ne reversait pas, par hypothèse, les montants qui sont dus à la caisse municipale ? Alors il faut savoir que dans la pratique c'est le compte de la Commune qu'on indique aux différents organes dans lesquels on siège, donc les versements y sont faits directement. Si par hypothèse ce cas de figure se présente, évidemment on réclamerait les montants. Qu'est-ce qui se passerait si ces montants ne sont pas rendus par le conseiller municipal en question ? On ne serait pas dans un cas pénal à priori, on serait dans un cas de justice civile, j'imagine, et que c'est par la voie civile que la Municipalité pourrait ensuite tenter de recouvrer les montants en question.

Dans l'affaire qui nous occupe, la question est beaucoup plus complexe. Pourquoi ? Parce qu'effectivement le Conseil d'administration de Tridel a décidé des rémunérations spéciales. Des rémunérations qui dans le cas de M. Français ont été versées au moment où il a quitté le conseil d'administration et, dans le cas de M. Nellen, ont été versées alors qu'il continuait à exercer en sa qualité de président administrateur délégué du conseil d'administration. Il faut savoir que M. Français siège au sein du Conseil d'administration de Tridel en sa qualité de municipal lausannois des Travaux, comme M<sup>me</sup> Germond y siège maintenant en sa qualité de conseillère municipale, et que M. Nellen y siège en sa qualité d'administrateur, non pas de la Ville de Lausanne comme ça a été dit par quelqu'un tout à l'heure dans le débat, mais en sa qualité d'administrateur de la société Gedrel dont la Ville de Lausanne est principale actionnaire avec un peu plus de 60 % des actions ; 49 % des droits de vote, mais 65-67 % des actions environ. Mais néanmoins M. Nellen a été proposé à Gedrel par la Ville de Lausanne, le lien avec la Ville est donc extrêmement fort, intrinsèque pour M. Français, très fort aussi dans le cas de M. Nellen. Ces rémunérations

ont effectivement été proposées au Conseil d'administration, semble-t-il, selon une décision qui aurait été prise il y a longtemps, c'est en tout cas ce qu'on nous a indiqué, ce qui a été relaté dans la presse, ce qui a aussi été indiqué aussi bien par M. Français que par M. Nellen à la Municipalité.

C'est une des choses que l'audit permettra précisément d'éclaircir : est-ce que ces rémunérations ont effectivement été décidées il y a longtemps et est-ce que d'autres administrateurs en ont profité, à quel titre, pour quels montants, à quels moments ? C'est des choses que nous pourrions effectivement éclaircir, ça a été relevé aussi par certains d'entre vous, dans le cadre de l'audit qui est souhaité par la Municipalité de Lausanne, et dont je dirai quelques mots tout à l'heure.

Dans l'affaire qui nous concerne, on a donc une indemnité de 80 000 francs pour M. Français qui est décidée par le Conseil d'administration de Tridel, le procès-verbal de ce point de vue là est extrêmement clair, mais qui n'est pas versée à M. Français. On est donc dans une zone grise s'agissant de l'application de nos dispositions réglementaires, et là je m'adresse à M. Christe en particulier, il n'y a pas d'action en restitution possible dans la mesure où on ne peut pas demander à ce que nous soit restitué un montant qui n'a pas été touché. C'est bien la société Tridel qui a, selon les informations qu'on a pour l'heure en tout cas, décidé d'octroyer ces montants à trois institutions qui avaient été proposées par M. Français, mais ces versements ont été faits directement par Tridel.

La Municipalité n'est donc pas directement lésée par le fait que ce montant ne lui ait pas été reversé, ce qui aurait été le cas s'il avait été versé à M. Français. Néanmoins, et c'est là tout le problème, M. Français ou M. Nellen auraient dû prendre la peine d'informer la Municipalité de cette affaire avant que cette décision ne soit prise, comme l'aurait quand même voulu l'usage, nous sommes un collège municipal. Et là je ne parle pas de question des qualités intrinsèques des uns et des autres, de l'apport de M. Français en sa qualité de directeur des Travaux à la Ville de Lausanne, que je ne conteste absolument pas, ce n'est pas du tout ça l'enjeu, ça n'a rien à voir avec un débat politique ou un débat partisan, mais au sein d'un collège municipal, s'il y a des rémunérations spéciales qui sont proposées au sein d'un conseil d'administration public, c'est des choses qui devraient, a minima, faire l'objet d'une information au sein du collège municipal.

Et évidemment vous voyez bien ce qui se serait passé si cette question avait fait l'objet d'une information, il est assez vraisemblable que la Municipalité ait exigé que les versements soient reversés à la Ville. On aurait peut-être, comme dans le cas du CEVA, discuté ensuite de les reverser à des tiers, à des institutions d'utilité publique, peut-être, peut-être pas, mais nous aurions sans doute exigé que le Règlement soit appliqué. Et c'est bien là qu'il y a un petit peu plus qu'une maladresse, ou en tout cas que cette maladresse conduit quand même à un certain flou sur l'application de nos dispositions réglementaires. Parce que si nous avions été informés correctement de cette affaire, elle ne se serait pas déroulée telle quelle.

Et c'est bien à ce titre-là que l'affaire pose un certain nombre de problèmes à la Municipalité, et pose un problème de rapport de confiance de la Ville, non pas avec M. Français et le PLR, mais de la Municipalité avec son administrateur au sein du Conseil d'administration de Tridel et le président du conseil d'administration, administrateur délégué, proposé par la Ville et nommé par Gedrel. Cela pose un problème de confiance relativement important. Il y a des règles de rémunération qui sont fixées dans les conseils, nous n'avons pas connaissance d'autres conseils qui aient fixé des indemnités de départ, qui aient prévu des indemnités spéciales. Ce n'est pas arrivé, et si ça avait dû arriver la Municipalité aurait effectivement dû en être informée. Et c'est à ce titre-là qu'il y a un problème.

C'est ça l'enjeu de l'affaire. Sur la base des éléments qu'on connaît aujourd'hui, ce n'est pas plus que ça. Et monsieur Miauton, vous parlez d'une attaque politique, moi je ne sais pas où vous la voyez. Il y a eu des articles de presse, la Municipalité s'est exprimée en sa

qualité d'institution, nous avons veillé à préserver les droits de l'institution Ville de Lausanne, je crois que c'est normal, c'est dans ce rôle-là qu'on s'est cantonné de rester, ni plus ni moins.

Cette affaire fait maintenant l'objet d'une interpellation. Je dirais, c'est presque le cours des choses s'agissant d'une affaire de cette nature qu'il y ait une interpellation, il y en a d'autres sur d'autres sujets dans ce plénum. C'est dans l'ordre des choses du débat démocratique que les partis s'expriment sur cette question, mais jusqu'à ce jour, le moins que l'on puisse dire est que cette affaire n'a pas été une affaire de partis politiques, a été une affaire où la Ville de Lausanne a fait valoir son point de vue et où un administrateur, en l'occurrence M. Nellen, parce que c'est surtout lui qui s'est exprimé dans les médias, a exprimé un point de vue qui n'est pas exactement le point de vue d'un administrateur nommé par Gedrel dont la Ville de Lausanne est le principal actionnaire. On aurait pu attendre un rapport de loyauté vis-à-vis de l'actionnaire majoritaire indirect de nature un petit peu différente de celui qu'on a pu lire dans les médias.

Voilà pour les aspects de rapport de confiance qui sont posés par cette affaire qui effectivement, encore une fois sur la base des éléments connus, n'a pas de caractère pénal, mais pose un certain nombre de problèmes sur certaines pratiques qui sont à la limite du respect de nos dispositions réglementaires.

Un dernier mot maintenant sur la question de l'information. M<sup>me</sup> Germond s'exprimera tout à l'heure, mais je crois, et je le dis ici dans ce Conseil, qu'il faut que vous sachiez que les procès-verbaux jusqu'au mois de juin 2016, c'est-à-dire jusqu'au changement de la Municipalité, n'ont jamais été remis à M<sup>me</sup> Germond. Elle vous le dira tout à l'heure, il y a même eu un refus du Conseil d'administration de Tridel de lui transmettre le dernier procès-verbal du conseil d'administration. Elle n'a donc pas participé au vote qui a porté sur son adoption, ce qui est logique puisqu'elle n'était pas partie prenante aux séances antérieures. Elle aurait eu la possibilité d'en faire la demande spécifique, effectivement ça n'a pas été fait, mais disons qu'elle n'en a pas eu connaissance.

Et effectivement c'est la stricte vérité qu'on vous raconte ici, si cette affaire avait été connue plus tôt, on aurait interpellé M. Français plus tôt sur la manière dont les choses se sont déroulées. Nous avons appris cette affaire à la lecture des comptes 2016. Comptes qui ont effectivement été adoptés par l'Assemblée générale de Tridel, il n'y avait pas de raison qu'ils ne le soient pas. On ne met pas d'ailleurs en cause le fait que les comptes soient inexacts ou que les comptes aient été trafiqués, ce n'est pas ça dont il est question. Les comptes font apparaître, dans leur version définitive, un montant en augmentation sensible de jetons d'administrateurs. Et c'est suite à l'adoption de ces comptes qu'on a mené un certain nombre d'investigations pour comprendre ce qui s'était passé : questionner la Société Tridel, questionner M. Français, pour avoir un certain nombre d'informations sur la manière dont les faits s'étaient déroulés.

Voilà, on a fait, je crois, notre travail correctement, mais je redis ici et honnêtement c'est aussi assez particulier que l'ensemble du dossier Tridel, des procès-verbaux de la société n'ont pas été remis à M<sup>me</sup> Germond dans le cas qui nous occupe, ce qui fait que nous avons effectivement pris connaissance de ces faits tardivement. Il n'y a là-dedans aucun manquement de la part de la Municipalité de Lausanne, dès que nous avons pris connaissance de ces faits nous avons mené les investigations nécessaires pour savoir précisément ce qui s'était passé. Voilà ce que j'aimerais vous dire.

Maintenant sur l'audit. M. Miauton nous a informés que le Conseil d'administration de Tridel allait sans doute lancer un deuxième audit. Alors M. Miauton est visiblement bien informé. Je vois que le secret des délibérations du conseil d'administration n'est pas totalement respecté. Le Conseil d'administration de Tridel s'est réuni vendredi, je me permets de vous le dire puisque d'autres ont déjà révélé le contenu de ces discussions. Il a effectivement accepté l'audit souhaité par la Municipalité, qui sera conduit par le CFL, audit dont les résultats seront remis au Conseil d'administration de Tridel et à la

Municipalité de Lausanne. Et il mènera en parallèle un deuxième audit qui sera conduit par un autre institut d'audit. Evidemment les deux auditeurs se parleront, ce qui permettra d'avoir une vision claire et complète sur cette affaire. Et on verra à la lecture de ces faits s'il y a des éléments nouveaux ou pas, si cette affaire prend une autre ampleur que celle que nous avons évoquée ou pas.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état ce soir, sur ce dossier, en réponse aux questions que vous avez posées et à l'interpellation qui a été développée. Et je vais passer la parole ensuite à M<sup>me</sup> Germond qui va vous apporter quelques compléments sur les questions de transmission d'informations et puis répondre aussi à la question de M. Christe sur la question des bénéficiaires de Tridel et de leur impact sur le montant des taxes que paient les Lausannoises et les Lausannois sur les déchets.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je crois que le syndic a longuement évoqué les différents éléments qui devaient être portés à votre connaissance ce soir. Vous avez aussi reçu un certain nombre d'informations qui vous ont été transmises par écrit.

Je constate ce soir des éléments relativement étonnants, en particulier le fait que des informations confidentielles sont transmises vraisemblablement par des administrateurs à des membres de ce Conseil. Mais ceci est une autre question que nous n'examinerons pas ce soir. Je répondrai donc aux deux questions déjà évoquées par le syndic.

Cette décision a été prise le 25 mai 2016 alors que nous étions encore sous le régime de l'ancienne législature et que M. Français représentait la Ville au sein du Conseil d'administration de Tridel. Ensuite il n'y a eu que l'assemblée générale, en juin 2016, qui n'a pas été suivie ou précédée d'une séance du conseil d'administration, contrairement à d'autres années. En août 2016, nous avons eu la première séance du Conseil d'administration de Tridel dans sa nouvelle composition, première séance à laquelle j'ai participé. En préparant consciencieusement ma séance, j'ai demandé que l'on me remette le procès-verbal de la séance du 25 mai. Il se trouve que j'ai pu retrouver les pièces et les échanges écrits que ma secrétaire a eus avec le président du Conseil d'administration de Tridel qui a refusé l'envoi de ce procès-verbal à ma secrétaire, chose qui m'a paru étonnante, en précisant bien que je n'avais pas à me prononcer sur ces différents éléments, qui faisaient l'objet de décisions auxquelles je n'avais pas participé, et que je pouvais, si je le souhaitais, venir consulter ce procès-verbal dans son bureau.

Il est vrai que je suis partie sur le principe d'une relation de confiance au sein de ce conseil d'administration. Je vous avoue qu'à aucun moment je n'ai imaginé que des administrateurs s'étaient octroyé des indemnités de départ.

Ce principe de relation de confiance s'est vérifié car durant la période entre 2016 et 2017, la Municipalité de Lausanne a réitéré sa confiance à M. Nellen pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de Gedrel. Si la Municipalité avait eu connaissance de ces éléments, elle aurait vraisemblablement questionné cette représentation, ce qui n'a pas été le cas. Vous disposez ainsi d'une information complète sur le déroulement des différents événements qui se sont passés entre l'été 2016 et l'été 2017. Je n'évoque pas certains éléments qui je pense font partie du secret professionnel du CA et que M. Miauton a exprimés ici, mais qui vont précisément dans le sens de ce que je peux évoquer ici : il y avait vraisemblablement une stratégie volontaire de ne pas communiquer certaines informations. Je respecterai le secret des délibérations du Conseil d'administration de Tridel et je ne les évoquerai donc pas ici en détail, mais cela va dans le même sens que le refus de transmettre le PV, c'est-à-dire de mettre en place une procédure permettant de cacher un certain nombre d'informations aux nouveaux administrateurs.

Le seul but de l'intervention de M. Miauton est donc de faire diversion et de ne pas évoquer les vraies responsabilités et décisions qui ont été prises par certains administrateurs, qui sont les bénéficiaires de ces décisions et qui portent surtout les vraies responsabilités. S'il y avait une personne qui avait la responsabilité d'informer la

Municipalité, c'était bien la personne qui bénéficiait de cet avantage et qui était alors représentante de la Municipalité au sein de Tridel. Voilà ce que je peux vous donner comme réponse en ce qui concerne les éléments de procédures et d'information transmises.

Ensuite par rapport à la question, plus légère, de M. Christe, je suis en mesure en effet de vous dire qu'il semble que la situation est plutôt positive, grâce notamment aux contrats passés avec les Services industriels, la vente et le rachat de l'énergie constituant une bonne affaire pour les deux partenaires. Donc les affaires se portent bien. Et j'espère bien que les personnes qui tous les jours paient avec respect et attention les taxes poubelles de base ou proportionnelles, pourront bénéficier des réductions et des économies liées à la bonne marche des affaires du système global d'incinération des déchets dans le canton et à Lausanne.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Merci de me passer la parole vu que j'ai les oreilles qui ont passablement sifflé cette dernière demi-heure. J'ai été très attentif aux propos de M. le syndic, que j'ai trouvé très respectueux par rapport à la situation. Je dois avouer que M<sup>me</sup> Germond a quand même évoqué quelques sous-entendus que je ne trouve pas forcément bien placés dans cet hémicycle compte tenu de cette situation qui doit être réglée.

Oui j'ai un téléphone, donc j'ai appelé les personnes concernées pour tenter de démêler ce qui pouvait l'être. Ce dont vous ne vous rendez pas compte, c'est que ces sous-entendus, cette récupération politique qui n'est pas le fait de la Municipalité qui est dans son bon droit au moment de clarifier cette situation, ces personnes sont quand même blessées. Elles sont atteintes dans leur honneur comme toutes personnes qui un jour se retrouvent pointées du doigt avec des allégations telles que : elles ont voulu s'octroyer des sommes alors que, une nouvelle fois, ces deux personnes n'étaient pas là au moment de la décision ; ce sont sept autres administrés qui l'ont décidée. Je trouve que c'est des propos qui poussent justement ces personnes à tenter de se défendre.

Alors maintenant est-ce que ce qu'ils m'ont dit, je ne devais pas le rapporter ce soir, je vous en laisse juge. Néanmoins j'ai l'honnêteté de vous les transmettre parce que je suis persuadé que ça fait partie d'éléments importants à verser à ce dossier qui, pour l'heure, n'a plutôt été alimenté que par courrier, papiers, papiers-médias interposés. Donc voilà, je m'excuse alors si j'ai divulgué des secrets de conseil d'administration. Néanmoins j'attire quand même votre attention sur la nécessité de rester prudent dans tous ces propos. Il me semble que dans de nombreux débats ici on parle de présomption d'innocence, on parle d'énormément d'éléments pour protéger les personnes, et ça a été le cas d'ailleurs sur une question qui a été posée tout au début de cette séance. Je trouverai plutôt bien que l'ensemble des personnes qui s'expriment sur ce sujet tâchent de garder un tout petit peu de respect et attendent le résultat de cet audit tant voulu qui calmera certainement l'appétit de toutes les questions qui ont été posées.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'aimerais tout d'abord remercier M. le syndic et M<sup>me</sup> Germond pour les éclaircissements qu'ils ont apportés. J'aimerais aussi exprimer un désir personnel – je le dis exprès comme ça pour ne pas confondre avec un vœu ou autre chose qui serait formel, c'est juste un désir personnel –, de connaître sur quoi serait basé un tel refus d'un PV. Je ne trouve ça pas seulement étrange, mais un peu plus, mais j'aimerais attendre les éclaircissements qu'un audit pourrait apporter sur ces questions du refus d'un PV.

Deuxièmement également, et puis je n'ai pas besoin de le savoir aujourd'hui, j'aimerais connaître à travers l'audit au moins, la date à laquelle ces versements ont eu finalement lieu à ces trois institutions dont il est question ce soir.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Il y a quand même un point assez important, c'est une rupture de confiance par rapport à la direction du Conseil d'administration de Tridel et la Ville de Lausanne, donc les Lausannois, les contribuables. Et quand je vois ce type de refus de donner des PV, ces comportements, je dis que c'est inadmissible. Que peuvent penser le nombre d'employés dans les entreprises qui sont licenciés ou menacés de licenciement,



pour des motifs de rupture de confiance avec l'employeur, et l'employeur, indirectement, c'est la Ville de Lausanne. Je pense qu'il y a deux poids – mesures, dès qu'on arrive au sommet des dirigeants, ils sont intouchables même avec des ruptures de confiance et comportements inamissibles vis-à-vis de la population.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Je crois effectivement qu'on est dans un cas politique, mais pas dans un cas personnel, monsieur Miauton. On est dans un cas politique et c'est démontré non seulement parce qu'il y a des représentants de chaque groupe politique, soit au nom de leur groupe, soit en leur nom personnel, qui ont signé cette interpellation, à part un seul dans cet hémicycle. On parle d'argent public, d'argent que les citoyens de ce pays reversent, donc oui on est dans la politique et on est dans les choses qui doivent nous intéresser.

Les gens ont le droit de savoir, comme le disait M. Christe, où va l'argent qu'ils paient pour les taxes aux sacs. En fait c'est la même question qui se pose dans toutes les S.A. de la Ville de Lausanne et je me réjouis, et je le répète, de lire la réponse de la Municipalité au postulat de M. Trezzini et consorts de 2015 à ce sujet. C'est aussi pour cela qu'on a donné ce titre à cette interpellation et c'est pour cela qu'on a posé la question n° 1, qui paraît un petit peu annexe, mais qui démontre simplement d'où vient l'argent dont on parle. Il vient des citoyens, directement. Donc oui on est dans le politique.

Ensuite il ne faut pas nous dire que tout a été clair et limpide et que les informations ont coulé de source. On a vu, non seulement avec la réponse écrite, mais aussi avec la réponse du syndic et de M<sup>me</sup> Germond ce soir, qu'il y a un manque d'information, qu'il y a un flou extrêmement grand, non seulement de M. Nellen, mais aussi de M. Français. Ce dernier était représentant direct de la Municipalité dans le conseil d'administration, M. Nellen était le représentant de Gedrel dans le conseil d'administration dont la Ville de Lausanne est actionnaire majoritaire. Ces deux personnes avaient une responsabilité d'informer la Municipalité, d'informer la Ville de Lausanne, leur actionnaire. Et on se rend compte, non seulement ils ne l'ont pas fait spontanément, mais ils ont également – et on l'apprend ce soir et j'en suis relativement scandalisé – ils ont refusé de transmettre un procès-verbal de conseil d'administration à une personne qui y rentrait ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que ça veut dire. Vous rentrez dans une fonction, on vous refuse tout l'historique ! Où va-t-on si les municipaux qui rentrent dans les conseils d'administration ne peuvent plus être informés ? Et la réaction de la Ville, elle s'est faite au moment où ils ont pu.

Ils auraient demandé, comme l'a dit M. le syndic, de reverser cet argent à la Ville de Lausanne s'ils l'avaient su avant, ils n'ont pas pu le faire. La Municipalité, dès qu'elle a eu l'occasion de le demander, l'a fait. Elle a posé des questions à partir d'août. Elle a eu quelques réponses. Elle a reçu enfin ces procès-verbaux en copie pour pouvoir les examiner, mais je pense que tout le monde doit avoir le droit d'accéder aux réponses que M. Miauton a eues personnellement en contactant ses relations personnelles et on doit tous pouvoir y accéder. Et je crois que ça c'est le point sur lequel on est tous d'accord, c'est qu'un audit est nécessaire, visiblement il sera réalisé.

Mais nous souhaitons déposer une résolution, ce soir, pour appuyer cette demande d'audit et surtout pour demander qu'il soit rendu public, qu'il soit porté à la connaissance de tout le monde, de toutes les personnes qui participent au financement de Tridel S.A. et des personnes dans ce Conseil. J'espère que le PLR soutiendra également cette résolution, car comme il l'a exprimé, il souhaite un audit, il souhaite que toutes les questions soient levées. Et je suis aussi très respectueux de la présomption d'innocence et j'espère que cet audit permettra de lever cette présomption et d'éclairer toutes les questions qui nous restent.

#### Résolution

*Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses démarches auprès de Tridel S.A. pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant*



*conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics les résultats de cet audit.*

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Il y a juste un élément qui est revenu plusieurs fois dans ce débat et qui, malheureusement, n'est pas clair et avant qu'on fasse un procès ou qu'on commence à avancer de fausses allégations, j'aimerais bien qu'on revienne sur cette question de procès-verbaux qui n'ont été pas transmis ou dont on a refusé l'accès. Parce que si j'ai bien compris M<sup>me</sup> la municipale Germond, elle a interpellé le président du conseil d'administration en lui disant : je souhaiterais avoir accès et que vous m'envoyez les procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration. Ce à quoi il lui a été répondu : non, vous pouvez venir les consulter.

Si j'ai bien compris, en réalité ce qu'a dit finalement le président du conseil d'administration est : je ne vous les envoie pas, en revanche ils sont à votre disposition si vous venez au siège de la société pour les consulter. Alors j'aimerais savoir si ma perception de ces explications est correcte ou s'il y a autre chose ? Je vous remercie d'éclairer ma lanterne à ce sujet.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Monsieur de Haller, je crois que dans l'ensemble vous avez bien compris, en tout cas dans les grandes lignes. Moi je ne suis pas sûr que ce soit le rôle de ce Conseil maintenant de discuter de pièces dont il n'a pas connaissance. Il y a un double audit qui a été accepté par le Conseil d'administration de Tridel, qui va être conduit. On devrait donc être nanti d'un certain nombre d'éléments bientôt. Pour le reste, on a simplement souhaité répondre sur un élément, qui je crois est très clair, à savoir que la Municipalité a investigué cette affaire à partir du moment où elle en a eu connaissance.

Comme cela a visiblement été contesté par M. Nellen et par M. Miauton, on s'est permis d'apporter un certain nombre d'éléments qui attestent effectivement le fait que, on vous le redit, on est intervenu sur cette affaire à partir du moment où nous en avons eu connaissance. Pour le reste, je crois que maintenant il n'y a plus tellement lieu de discuter de pièces dont vous n'avez pas connaissance, qui sont effectivement des échanges de mails, des rapports de procès-verbaux, qui d'ailleurs ne sont pas toutes de nature publique et que, à mon avis, on commence à avoir fait le tour du débat.

**La présidente :** – Effectivement j'aimerais passer à la résolution qui s'est affichée sur l'écran, donc j'ouvre la discussion sur cette résolution avec M. Vincent Brayer.

La discussion sur la résolution est ouverte

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – J'interviens donc à propos de la résolution déposée par M. Xavier Company. Le groupe Socialiste le soutiendra. En effet, nous pensons que c'est important que cet audit puisse clarifier la situation mais aussi que les résultats soient rendus publics. A minima, au travers de la COGES et de la COFIN si d'aventure il se révélait que ce ne soit pas possible de rendre public complètement toutes les pièces, mais a minima que ce soit au travers des commissions permanentes de ce Conseil.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – C'était pour dire la même chose que mon préopinant, donc j'abonde dans son sens et je le remercie pour avoir dit ce que je voulais dire.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Dans l'état actuel de sa rédaction, je ne peux pas soutenir cette résolution pour la raison suivante. C'est que je ne suis pas sûr qu'elle passerait le cap de la Loi sur les communes dans la mesure où, par analogie, quand le Contrôle cantonal des finances publie des résultats d'audits de certaines entreprises liées à l'Etat, respectivement aux communes, eh bien c'est distribué sous Embargo, ça n'est jamais rendu public. Même pas dans le cadre du Grand Conseil. C'est simplement prêté sous quittance aux membres de la COGES et de la COFIN. Donc je ne voudrais que nous nous attirions le camouflet d'avoir outrepassé nos droits, c'est pour ça qu'en attente de droit connu, personnellement je ne soutiendrai pas cette résolution.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Le groupe PLR va dans le même sens que nos préopinants. Il nous semble important que si il y a des résultats qui sont liés au secret d'affaires, à la marche des affaires, cela ne soit pas rendu directement public, mais que cela passe évidemment par la Commission des finances et la Commission de gestion. Cela nous semble vraiment important dans le sens où le secret doit être respecté par rapport à la concurrence et la marche des affaires.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Pour aller dans le sens de ce qui a été dit par notre collègue Brayer, le groupe PLC va également soutenir cette résolution, avec peut-être une petite réserve quant à sa formulation, puisque d'ordinaire les résolutions démarrent par la formule « Le Conseil communal souhaite que... ». Et puis pour lever l'écueil, disons, du risque quant à la possibilité de rendre publics les résultats de cet audit, on pourrait peut-être ajouter la formule « qu'elle rende publics, dans la mesure du possible, les résultats de cet audit » afin de ne pas s'attirer les foudres de certains organes cantonaux. Encore qu'on peut se poser la question de l'analogie entre la publication de contrôles financiers sur les communes et puis la publication d'audit sur des sociétés anonymes. Mais enfin je laisse ça aux spécialistes et je vous remercie.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Je suis en train de modifier ma résolution pour qu'elle passe la Loi sur les communes, même si j'estime qu'en tant qu'actionnaire, même indirect, de la Société Tridel S.A., qu'il n'y a pas de secret de fonction ou de secret d'affaires. L'actionnaire, donc pas l'administrateur, soit la Ville de Lausanne aurait le droit de transmettre les informations. Mais la formulation de M. Christe me convient et je pense que ça laisse la marge d'appréciation nécessaire à la Ville.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Alors je ne pensais pas devoir jouer le rôle de bouche-trou dans le déroulement des interventions. C'était simplement pour demander un vote nominal sur cette résolution.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Honnêtement, j'ai de la peine à me déterminer. Si j'ai bien compris, il y a actuellement deux audits qui sont en cours et non pas un seul. Première chose. Deuxième chose, il y a une rémunération exceptionnelle d'un membre du conseil d'administration, en l'occurrence le président. Mais l'autre rémunération exceptionnelle n'a pas été adressée ou payée à un autre membre du conseil d'administration seulement mais à trois entités d'intérêt public.

En résumé : pour moi, cette résolution correspond à ce qui a été discuté ; il n'y a donc pas de raison de la refuser. Mais, à mon sens, elle ne correspond pas à la réalité des choses. Je ne sais pas si vous voulez prendre le temps de la rerédiger parce qu'il y a quand même un membre du conseil d'administration qui a reçu une indemnité exceptionnelle alors que l'autre membre, *de facto*, ne l'a pas reçue.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Le groupe le Centre, PDC-Vert'libéraux a suivi avec intérêt les différents débats, un peu accablé, parce que tant il vrai qu'il faut définir les responsabilités. Je pense que ce match de ping-pong est important, du point de vue démocratique, mais quant à nous nous souhaitons avoir effectivement toute la lumière d'un audit et non pas d'articles de presse pour pouvoir nous faire une opinion définitive. Même si on a évidemment pris note des éléments apportés d'une part par la Municipalité, d'autre part par le porte-parole – si j'ose dire – des incriminés.

Quant à nous nous avons déposé un texte aujourd'hui qui permet aussi d'aller sur d'autres dossiers liés à Tridel, et je crois que ça va aussi dans le sens d'une autre interpellation déposée par le Groupe des Verts et soutenue par le Parti socialiste. Tout ceci pour vous dire que nous soutenons l'affaire dans le long terme et nous allons soutenir cette résolution car nous pensons, d'une part, qu'elle va dans le sens de ce qui a été dit, mais qu'il est important, face aux différentes questions, que nous ayons des réponses argumentées, fondées, et non pas des échanges d'invectives.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)** : – Ma lecture de la résolution me montre qu'elle convient tout à fait, selon moi, aux canons des résolutions que le Conseil peut voter, il n'est même pas nécessaire de transformer en mettant : « Le Conseil communal souhaite soutenir la Municipalité dans ses démarches... » ce qui ne changerait finalement absolument rien.

Mais je m'interroge par rapport au secret des affaires qui était évoqué. L'audit va servir à mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles des membres du conseil d'administration, et c'est tout. C'est cet audit que l'on demande de rendre public dans ses résultats. Il me semble que sur ces questions il doit évidemment y avoir possibilité de rendre publiques les réponses que l'audit permettra de mettre en lumière. Je ne comprendrais pas que ce ne soit pas le cas. Mais, voilà, on m'expliquera peut-être qu'il en est autrement.

Je vois la nouvelle formulation de la résolution qui s'affiche, alors elle fera plaisir à ceux qui souhaitent absolument que cela commence par « souhaite », donc très bien. Et puis « dans la mesure du possible », à mon avis ne réduit pas grand-chose à ce qui a été dit avant, mais peut-être la formulation permettra à quelques personnes de plus de soutenir la résolution, même si j'ai quelques doutes pour certaines personnes qui se sont exprimées.

**M. Xavier Company (Les Verts)** : – Alors pour cette nouvelle formulation que vous avez à l'écran, je me suis fié aveuglément aux connaissances de notre ancien président du Conseil, donc vous le reprendrez s'il ne faut pas commencer toutes les résolutions par « souhaite que ».

Pour la question des rémunérations exceptionnelles et sur le fait qu'il n'y en aurait eu qu'une, mais que d'autres auraient été versées à des institutions. L'une, selon les informations qu'on a à ce jour, a été acceptée et reversée en partie à une association. L'autre a été refusée et reversée directement à une association. Donc je pense que l'objectif de l'audit qu'on demande est clair et que les points que souhaitait éclaircir la Municipalité le sont aussi. C'est qu'on a envie de savoir ce qui s'est réellement passé dans le cadre de ces rémunérations, acceptées ou non.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – A la lecture de la résolution, je me pose une question. Est-ce qu'à la lecture du PV du mois de mai 2016, M<sup>me</sup> Germond est en mesure de nous dire si d'autres personnes ont reçu des rétributions extraordinaires ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je me dois quand même de vous dire : s'agissant d'une société anonyme dont nous ne sommes pas actionnaire direct, il sera de la responsabilité du Conseil d'administration, selon toute vraisemblance, de décider s'il entend ou pas rendre l'audit public. Le principe d'un double audit a été décidé par le conseil. Le premier, conduit par le CFL, sera effectivement remis à la Municipalité également. Il sera bien sûr remis au conseil d'administration qui décidera ou non de le rendre public.

Il ne faut pas trop vous attarder sur la conformité à la Loi sur les communes de votre résolution, dont je rappelle qu'elle n'a pas de pouvoir contraignant pour l'Exécutif. Si elle est acceptée par ce Conseil, on en prendra bonne note et on transmettra évidemment au conseil d'administration le souhait du corps délibérant, mais c'est bien au Conseil d'administration de Tridel que l'audit appartiendra.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Vous l'avez bien compris, la Municipalité n'a pas la compétence d'aller examiner des pièces, de vérifier leur complète légalité, le respect des règlements, etc. C'est bien pour cela qu'elle n'a pu faire que de rapides et sommaires analyses de la situation dès l'été 2017, dès qu'elle a eu connaissance de ces éléments, et qu'elle est arrivée à la conclusion qu'il était absolument nécessaire de faire réaliser un audit pour analyser, dans le détail et par le menu, toutes les questions que vous avez soulevées ce soir, comme celle que vient de poser M. Gaudard.

Nous avons été informés à ce jour que d'autres personnes, mais il ne s'agit apparemment pas des membres du Conseil d'administration de Tridel, plutôt de personnes de type expert,

ont obtenu des bonus. Voilà les informations qui nous ont été transmises à ce soir, mais c'est précisément sur ces différents éléments que toute la lumière doit être faite et c'est pour cela qu'une séance extraordinaire du Conseil d'administration de Tridel a été convoquée, à ma demande, la semaine passée, qu'elle a siégé, et qu'il a été répondu positivement à la demande de la Municipalité de Lausanne de mener un premier audit, qui sera conduit par le Contrôle des finances de la Ville, ainsi qu'un second, par une fiduciaire.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – La réponse de M<sup>me</sup> Germond me pose un grand problème parce qu'apparemment elle sait qu'il y a plus que deux personnes qui ont encaissé des indemnités ou des rémunérations extraordinaires et on est en train de tirer à boulets rouges depuis une heure sur deux cibles bien précises alors qu'il pourrait y en avoir d'autres.

Je me réjouis de voir les conclusions de l'audit et j'espère qu'on pourra en reparler dans ce Conseil. Je vous invite aussi à peut-être revoir les règles et les statuts de Tridel. C'est vrai que M. Français, par ses compétences professionnelles, a amené certainement beaucoup d'éléments qui ont permis d'économiser passablement d'argent dans le fonctionnement et l'exploitation de Tridel. Je vous invite à introduire un salaire au mérite par rapport aux administrateurs qui sont délégués par la Ville de Lausanne, parce qu'il est vrai qu'en la personne de M. Français on avait là le haut du panier et je tiens à le souligner et le remercier pour le travail qu'il a exécuté lors des travaux dans cette usine.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je me sens de moins en moins à l'aise dans cette affaire quand j'entends qu'il y a aussi d'autres rémunérations exceptionnelles qui ont eu lieu. Et j'aimerais proposer à l'interpellateur de modifier sa résolution dans le sens suivant : de biffer la partie qui dit « de membres du conseil d'administration ». C'est-à-dire de lire : « ... afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles ... » et de continuer comme ça. Parce que, manifestement là, on aurait probablement intérêt à en savoir un peu plus que ce qu'on a ici aujourd'hui sur le papier.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finance et mobilité :** – J'aimerais apporter une précision : en mai 2016, d'après nos informations encore une fois, et d'après le PV du 25 mai que nous avons reçu a posteriori, il y a seulement deux administrateurs qui ont reçu une indemnité extraordinaire, de 80 000 et 50 000 francs, M. Français et M. Nellen. Aucun autre administrateur n'a reçu, en mai 2016, d'indemnité quand bien même la plupart allaient également quitter dans les mois qui suivaient le Conseil d'administration de Tridel. L'ensemble du Conseil d'administration de Tridel, à l'exception de trois administrateurs, a été renouvelé entre l'été 2016 et l'été 2017, et ce sont les deux seuls, à notre connaissance à ce jour, qui ont bénéficié de ces indemnités. Les indemnités dont je parle seraient en lien avec la construction de l'usine lorsque des experts ont été mandatés.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – J'ai quand même un problème avec cet audit. Parce que s'il débouche sur le fait que la procédure s'arrête là, les explications données plaisent ou ne plaisent pas, mais sont relativement satisfaisantes et débouchent sur un blâme ou quelque chose comme ça, ça s'arrête, c'est bon, on peut le rendre public. Mais si les conclusions de cet audit débouchent sur l'ouverture d'une procédure civile, on est dans le secret de l'instruction. Et là d'aller rendre, à mi-parcours, des conclusions publiques, je crois que ça me poserait tout de même problème. Une fois qu'on arrive à la fin d'une instruction, qu'il y a eu jugement, qu'il y a eu un verdict qui a été rendu, alors là ça tombe dans le domaine public. Mais j'ai peur qu'ici, on soit à mi-parcours et qu'on ait un vice de procédure. Je le dis sans état d'esprit particulier, pour ou contre, mais il me semble que jusqu'à une condamnation formelle chacun jouit tout de même de la présomption d'innocence. Ce sera valable également pour un autre cas dont nous discuterons ce soir ou dans quinze jours.

La discussion sur la résolution est close

**La présidente :** – La résolution modifiée est affichée à l'écran, je ne vais pas la lire parce que je pense que vous l'avez depuis un petit moment sous les yeux.

Résolution définitive

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses démarches auprès de Tridel S.A. pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics, dans la mesure du possible, les résultats de cet audit.*

Vote – Résolution définitive

**La présidente :** – Il y a une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc nous allons voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent cette résolution votent oui. Celles et ceux qui la refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

*Ont voté oui :* M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Alix, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Brayer Vincent, Briod Alix Olivier, Calame Claude, Carrel Matthieu, Chenux Mesnier Muriel, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Droël Line, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude-Nicole, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Mach André, Manzoni Laura, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Oberson Pierre, Pagés Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Jacques, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Prion Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni-John, Soto Sara, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Tripet Nicolas, Vonlanthen Antonela, Wild Diane, Wyssa Stéphane

*A voté non :* M. Calame Maurice

*S'est abstenu :* M. Chollet Jean-Luc

Par 80 oui, 1 abstention et 1 non, vous avez accepté cette résolution. Cette interpellation urgente est ainsi liquidée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses démarches auprès de Tridel SA pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics dans la mesure du possible les résultats de cet audit. »*

## Communication

Report des interpellations urgentes à la séance du 21 novembre 2017

**La présidente** : – Concernant les deux interpellations urgentes « Départ du chef du SEP+S : quelles conséquences pour la Ville ? » et « La réputation de M. Philippe Martinet et celle de la Ville de Lausanne a été gravement atteinte par la RTS, la Ville compte-t-elle laisser le service public salir les institutions lausannoises et son ancien collaborateur sans réaction ? », je passe la parole à M. David Payot.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – En espérant que ça permettra aussi d'abrégé quelque peu la soirée, je demande le report à la séance suivante.

**La présidente** : – Ces deux interpellations seront donc traitées mardi prochain. Et je vais donc ainsi clore cette soirée sur ce grand sujet.

---

La séance est levée à 22 h 20

---

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16





**conseil communal**

Secrétariat  
Hôtel de Ville  
Pl. de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 21 01/03  
[conseil@lausanne.ch](mailto:conseil@lausanne.ch)

**L a u s a n n e**

# **LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**

## **LÉGISLATURE 2016 – 2021**

**(mise à jour : 15 novembre 2017)**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Alix	Médecin	Ch. du Devin 79 1012 Lausanne		076 602 05 60		aubert.alix@hotmail.fr	EàG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapplies 48 1006 Lausanne	021 321 44 22	078 661 30 62	021 323 46 52	q.beausire@avocats-stpierre.ch quentinbeausire@yahoo.fr	SOC
BEETSCHEN Véronique	Conseillère en communication	Av. Henri-Druoy 1 1018 Lausanne		021 648 09 72			V
BERGUERAND Anne	Technicienne en radiologie médicale	Av. d'Ouchy 18 1006 Lausanne	021 323 00 48	076 370 49 84 021 616 57 50		anneberguerand@sunrise.ch	V
BETTSCHART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Ch. de Champ-Rond 16 1010 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL	Av. de Jurigoz 10 1006 Lausanne	021 693 54 64	021 646 15 53	021 693 78 50	aude.billard@epfl.ch	SOC
BIRCHLER Jean-Christophe	Ingénieur EPFL	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne		079 378 93 28		birchler@b-plan.ch	CPV
BOUCHEZ Géraldine	Juriste Doctorante	Parc-de-la-Rouvraie 23 1018 Lausanne	027 606 33 76	076 384 32 65		geraldine.bouchez@verts-vd.ch geraldine.bouchez@gmail.com	V
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Alix Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		claudc.calame@unil.ch	EàG
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHENAU MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchrste@bluewin.ch	PLC
CLERC Georges-André	Informaticien avec brevet fédéral	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne		079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	PLC
COMPANY Xavier	Avocat	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Étudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EaG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicrausaz@gmail.com	EaG
DANA Louis	Étudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Rue du Grand-Chêne 5 1003 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digiulio@lausanne.ch	PLC
DONZÉ Manuel	Enseignant	Ch. de Rovéréaz 28 1012 Lausanne		078 694 28 78		manuel.donze@gmail.com	CPV
DROËL Line	Conseillère en matière d'asile	Av. du Temple 17 1012 Lausanne		078 696 70 84 021 652 67 73		golestaniin@gmail.com linalhammadi@gmail.com	SOC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EaG
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien	Rue Voltaire 6 1006 Lausanne	021 693 30 51	079 538 87 21		jean.furbringer@gmail.com	CPV
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	021 341 41 10	078 801 24 57 021 311 03 34		alicegenoud@hotmail.com	V
GIGON Dominique	Secrétaire politique	Rue Pierre-Viret 3 1003 Lausanne		078 734 21 84		gigon.dominique@gmail.com	SOC
GNONI Sara	Experte-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@hotmail.com	V
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claudie.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EaG
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAPIQUE Gaëlle	Secrétaire politique	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne		078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grézy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluewin.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@plr.ch mathieu@maillard-imm.ch	PLR
MANZONI Laura	Neuropsychologue	Rue du Valentin 20 1004 Lausanne	076 541 10 74	079 794 47 62 021 647 05 56		laura.manzoni@lausanne-cc.org	EàG
MARION Axel	Politologue Historien	Rte du Pavement 16 1018 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Wamery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	phm@cvci.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Alé 5 1005 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EàG
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MUNDINGER-JACCARD Laurence	Psychiatre			079 251 98 97		laurence.mundinger-jaccard@lausanne-cc.org	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÈS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PAIN Johan	Retraité tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatusch@sunrise.ch	EàG
PANCHARD Ilias	Chargé de communication	Av. de Tivoli 60 1007 Lausanne		079 922 63 31		ilias.panchard@gmail.com	V
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		chapaza@hotmail.com	SOC
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PIRON Françoise	Ingénieure EPFL Directrice de Pacte	Av. des Acacias 4 1006 Lausanne	021 601 82 40	079 409 21 53 021 617 54 81		fpiron@ere3.ch	PLR
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	l.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne		076 524 90 29 021 652 96 04		jresplen@citycable.ch	EàG
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraitée	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
RIVOLA Filippo	Géographe Secr. politique ATE Suisse	Av. de la Gare 38 1003 Lausanne		076 339 96 40		filippo.rivola@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	% ADER – CP 10 1000 Lausanne 20	021 624 26 51	079 283 32 50			V
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V
RUDAZ Benjamin	Adjoint direction Unil	Av. de Béthusy 23 1005 Lausanne		078 906 80 63		benjamin.rudaz@verts-vd.ch benjamin.rudaz@unil.ch	V



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de l'Industrie 13 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne	021 619 45 44	079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
SOTO Sara	Étudiante en urbanisme	Av. de Rosemont 3 1006 Lausanne		079 307 85 16		sarasotochung@gmail.com	V
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
VOIBLET Claude-Alain	Ingénieur exe MBA	Vallombreuse 52 1004 Lausanne		079 422 77 31		ca.voiblet@gmail.com	PLC
VONLANTHEN Antonela	Chargée de projet	Rue Orient-ville 12 1005 Lausanne		079 383 47 16		antoneia.vonlanthen@gmail.com	SOC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		marlene.voutat@gmail.com	EàG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Av. Louis-Ruchonnet 19 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@plr.ch	PLR

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Président : M. Vincent **Brayer**

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Caroline <b>Alvarez Henry</b>    | 18. André <b>Mach</b>                 |
| 2. Quentin <b>Beausire</b>          | 19. Gianna <b>Marly</b>               |
| 3. Aude <b>Billard</b>              | 20. Pedro <b>Martin</b>               |
| 4. Vincent <b>Brayer</b>            | 21. Philippe <b>Mivelaz</b>           |
| 5. Muriel <b>Chenaux Mesnier</b>    | 22. Laurence <b>Mundinger-Jaccard</b> |
| 6. Denis <b>Corboz</b>              | 23. Barbara <b>Pagés</b>              |
| 7. Louis <b>Dana</b>                | 24. Esperanza <b>Pascuas Zabala</b>   |
| 8. Anne-Françoise <b>Decollogny</b> | 25. Roland <b>Philippoz</b>           |
| 9. Line <b>Droël</b>                | 26. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b>  |
| 10. Romain <b>Felli</b>             | 27. Paola <b>Richard-de Paolis</b>    |
| 11. Benoît <b>Gaillard</b>          | 28. Filippo <b>Rivola</b>             |
| 12. Gianfranco <b>Gazzola</b>       | 29. Yvan <b>Salzmann</b>              |
| 13. Dominique <b>Gigon</b>          | 30. Gianni-John <b>Schneider</b>      |
| 14. Latha <b>Heiniger</b>           | 31. Namasivayam <b>Thambipillai</b>   |
| 15. Robert <b>Joosten</b>           | 32. Thanh-My <b>Tran-Nhu</b>          |
| 16. Musa <b>Kamenica</b>            | 33. Antonela <b>Vonlanthen</b>        |
| 17. Sébastien <b>Kessler</b>        |                                       |

### 2. GROUPE PLR

**PLR.Les Libéraux-Radicaux**

(21 membres)

Président : Matthieu **Carrel**

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Eliane <b>Aubert</b>              | 12. Henri <b>Klunge</b>        |
| 2. Florence <b>Bettschart-Narbel</b> | 13. Françoise <b>Longchamp</b> |
| 3. Alix Olivier <b>Briod</b>         | 14. Mathieu <b>Maillard</b>    |
| 4. Jean-François <b>Cachin</b>       | 15. Philippe <b>Miauton</b>    |
| 5. Maurice <b>Calame</b>             | 16. Jacques <b>Pernet</b>      |
| 6. Matthieu <b>Carrel</b>            | 17. Bertrand <b>Picard</b>     |
| 7. Xavier <b>de Haller</b>           | 18. Françoise <b>Piron</b>     |
| 8. Thérèse <b>de Meuron</b>          | 19. Nicolas <b>Tripet</b>      |
| 9. Guy <b>Gaudard</b>                | 20. Diane <b>Wild</b>          |
| 10. Jean-Pascal <b>Gendre</b>        | 21. Stéphane <b>Wyssa</b>      |
| 11. Jean-Daniel <b>Henchoz</b>       |                                |

### **3. GROUPE LES VERTS**

(17 membres)

Présidence : M<sup>me</sup> Alice **Genoud** et M. Daniel **Dubas**

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry <b>Beaud</b>        | 10. Gaëlle <b>Lapique</b>       |
| 2. Véronique <b>Beetschen</b> | 11. Sophie <b>Michaud Gigon</b> |
| 3. Anne <b>Berguerand</b>     | 12. Ilias <b>Panchard</b>       |
| 4. Géraldine <b>Bouchez</b>   | 13. Karine <b>Roch</b>          |
| 5. Xavier <b>Company</b>      | 14. Vincent <b>Rossi</b>        |
| 6. Daniel <b>Dubas</b>        | 15. Benjamin <b>Rudaz</b>       |
| 7. Alice <b>Genoud</b>        | 16. Marie-Thérèse <b>Sangra</b> |
| 8. Sara <b>Gnoni</b>          | 17. Sara <b>Soto</b>            |
| 9. Claude Nicole <b>Grin</b>  |                                 |

### **4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)**

**Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s**

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Alix <b>Aubert</b>            | 7. Laura <b>Manzoni</b>       |
| 2. Claude <b>Calame</b>          | 8. Céline <b>Misiego</b>      |
| 3. Pierre <b>Conscience</b>      | 9. Johan <b>Pain</b>          |
| 4. Magali <b>Crausaz Mottier</b> | 10. Janine <b>Resplendino</b> |
| 5. Johann <b>Dupuis</b>          | 11. Marlène <b>Voutat</b>     |
| 6. Alain <b>Hubler</b>           |                               |

### **5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)**

(7 membres)

Président : M. Valentin **Christe**

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Valentin <b>Christe</b>    | 5. Pierre <b>Oberson</b>       |
| 2. Georges-André <b>Clerc</b> | 6. Philipp <b>Stauber</b>      |
| 3. Nicola <b>di Giulio</b>    | 7. Claude-Alain <b>Voiblet</b> |
| 4. Cédric <b>Fracheboud</b>   |                                |

### **6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)**

(6 membres)

Président : M. Axel **Marion**

- |                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Christophe <b>Birchler</b> | 4. Axel <b>Marion</b>        |
| 2. Manuel <b>Donzé</b>             | 5. Sandra <b>Pernet</b>      |
| 3. Jean-Marie <b>Fürbringer</b>    | 6. Graziella <b>Schaller</b> |

**7. GROUPE UDC**  
**Union Démocratique du Centre**  
(5 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger**

1. Jean-Luc **Chollet**
2. Philippe **Ducommun**
3. Anita **Messere**

4. Fabrice **Moscheni**
5. Sandrine **Schlienger**

## BUREAU DU CONSEIL

### 2017-2018

**Présidente :** M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche)  
1<sup>er</sup> vice-président : M. Valéry **Beaud** (Les Verts)  
2<sup>e</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger** (UDC)  
Scrutateur : M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste)  
Scrutatrice : M<sup>me</sup> Graziella **Schaller** (Le Centre)  
Scrutatrices suppléantes : M<sup>me</sup> Thanh-My **Tran-Nhu** (Socialiste)  
M<sup>me</sup> Eliane **Aubert** (Libéral-radical)

---

#### Secrétariat du Conseil :

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

Secrétaire du Conseil :

M. Frédéric **Tétaz**  
Tél. : 021 315 21 01  
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

Assistante administrative :

M<sup>me</sup> Dominique **Monbaron**  
Tél. : 021 315 21 03  
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Secrétaires (gestion électronique de documents) :

M<sup>me</sup> Brigitte **Paillard**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M<sup>me</sup> Corinne **Zoss**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil,  
secrétaire du Conseil suppléante :

M<sup>me</sup> Patricia **Pacheco Delacoste**  
Tél. : 021 315 28 27  
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

---

#### Bureau électoral général :

Présidente :

M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche),  
présidente du Conseil

Membres :

M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste), scrutateur  
M<sup>me</sup> Graziella **Schaller** (Le Centre), scrutatrice

Secrétaire:

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

Vice-président :

M. Valéry **Beaud** (Les Verts),  
1<sup>er</sup> vice-président du Conseil

## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

### GESTION

- Membres :
1. Maurice **Calame**, libéral-radical
  2. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  3. Georges-André **Clerc**, libéral-conservateur
  4. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
  5. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
  6. Dominique **Gigon**, socialiste
  7. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *vice-présidente*
  8. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
  9. Henri **Klunge**, libéral-radical
  10. Gianna **Marly**, socialiste
  11. Johan **Pain**, Ensemble à Gauche
  12. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
  13. Filippo **Rivola**, socialiste
  14. Karine **Roch**, Les Verts
  15. Yvan **Salzmann**, socialiste

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

### FINANCES

- Membres :
1. Vincent **Brayer**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  2. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
  3. Valentin **Christe**, libéral-conservateur, *2<sup>e</sup> vice-président*
  4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  5. Manuel **Donzé**, Le Centre
  6. Daniel **Dubas**, Les Verts
  7. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
  8. Romain **Felli**, socialiste
  9. Benoît **Gaillard**, socialiste
  10. Sara **Gnoni**, Les Verts
  11. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
  12. Philippe **Miauton**, libéral-radical
  13. Fabrice **Moscheni**, UDC
  14. Gianni-John **Schneider**, socialiste
  15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical, *président*

Secrétariat : p.a. Service des finances  
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne



## PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
  2. Quentin **Beausire**, socialiste
  3. Anne **Berguerand**, Les Verts
  4. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  5. Robert **Joosten**, socialiste
  6. Mathieu **Maillard**, libéral-radical
  7. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
  8. Anita **Messere**, UDC
  9. Philippe **Mivelaz**, socialiste, *président*
  10. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *1<sup>er</sup> vice-président*
  11. Sandra **Pernet**, Le Centre, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
  12. Sara **Soto**, Les Verts

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
  2. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
  3. Philippe **Mivelaz**, socialiste
  4. Sandra **Pernet**, Le Centre
  5. Anne **Berguerand**, Les Verts

- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre
  3. Pedro **Martin**, socialiste
  4. Ilias **Panchard**, Les Verts
  5. Janine **Resplendino**, Ensemble à Gauche

Secrétariat : p.a. Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  2. Valéry **Beaud**, Les Verts
  3. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre, *1<sup>er</sup> vice-président*
  4. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
  5. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  6. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  7. Line **Droël**, socialiste
  8. Daniel **Dubas**, Les Verts
  9. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche, *président*
  10. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical
  11. Alice **Genoud**, Les Verts
  12. Robert **Joosten**, socialiste, *2<sup>e</sup> vice-président*
  13. Musa **Kamenica**, socialiste
  14. Sébastien **Kessler**, socialiste
  15. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur

Secrétariat : p.a. Service de l'urbanisme  
Rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne